56e Année. 29e volume. — No 1 Janvier 1901.



JOURNAL DU MAGNÉTISME

DU MASSAGE ET DE LA PSYCHOLOGIE

FONDÉ EN 1845 PAR M. LE BARON DU POTET

Organe de la Société magnétique de France

Paraissant du 20 au 25 de chaque mois

Directeur . H. Durville
Rédacteur en Chef : G. Fabius de Champville
Secrétaire de la Rédaction : Georges Démarest

ABONNEMENT : **10** francs par an, pour toute l'Union postale

Prix du numéro : 75 centimes

ON S'ABONNE à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, Paris, 4e
à l'ordre de M. Durville, et dans tous les bureaux de poste.

Le montant de l'abonnement est remboursé en *Annonces* dans le Journal, en *Ouvrages de propagande*, ou avec les *Aimants vitalisés du professeur H. Durville*)



SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

Fondée le 6 octobre 1887

Dans le but d'étudier le Magnétisme par la méthode expérimentale et d'en vulgariser la pratiqu

MEMBRES ACTIFS
(*Conseil administratif*)

* BODEREAU, 9, rue Poulletier, 4e.
* BOULEAU, *Masseur*, 35, rue de Longchamps, 16e.

BOSSONG, *Électricien*, 216, boulevard Raspail, 14e.
BOUVERY, 4, rue de Mulhouse, 2e.
* CARRÉ, 18, rue du Château-d'Eau, 10e.

COUILLEROT, *Masseur*, 18, rue de la Républ. Charenton.
COURLET, 63, rue Lepic, 18e.
DEFORGES, 48, boulevard Gambetta. Nogent-s-Marne.
DELARUE, 131, rue de Charonne, 20e.
*DEMÉ, *Masseur-orthopédiste*, 74, aven. de St-Mandé, 12e.
DESVIGNES, 8, rue Botzaris, 19e.
DURIN, *Magnétiseur*, 194, Grande-Rue, Saint-Maurice.
DURVILLE, *Magnétiseur*. 23, rue Saint-Merri, IVe.
* *Docteur* ENCAUSSE (PAPUS), 87, boul. Montmorency, 16e.

GRAVIER, *Prof. d'Arboriculture*, 1, rue Saint-Sulpice, 6e.
* HÉNAULT, *Magnétiseur*, 28, rue Dussoubs, 2e.

HÉNOT, 12, rue de la Tour, 16e.
* KEIL, 94, boulevard Richard-Lenoir, 11e.

MILET, 37, rue du Repos, 20e.
* OUISTE, *Magnétiseur*, 1 bis, rue Lacaille, 17e.

PAGÈS, 6, rue Turbigo, 1er.
RÉVEILHAC, 3, avenue de la République.
B. DE ROLLIÈRE, *ingénieur*, 26, boul. d'Argenson, Neuilly.
RUH (Ch.), 11, rue Carnot, à Levallois, Seine.
* THOMAS, *Masseur*, 91, rue Saint-Honoré, 1er.
* VOILLEMIN (Mlle), 6, villa Constat, 19e.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

ADRIEN ADAM, *Guérisseur*, St-Ouen, pr. Vendôme. L. et C.
BARON, 2, rue du Sentier, Tours.
Docteur BERJOAN, Vinça. Pyrénées-Orientales.
BERNARD (Ach.), 7, rue Chantrelle, Saint-Quentin.
Dr BERTRAND-LAUZE, pl. de la République, Alais, Gard.
BORNARD-COLLIARD, Chanay, par Seyssel. Ain.
Dr CHARVILLAT, 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand.
* CHEMIN, *Masseur*, 10, rue Verte. Orléans.

CHOMIER, *Manufacturier*, rue Daguerre. St-Etienne.
CHOSSAT, *Ingénieur*, Cour-Cheverny, Loir-et-Cher.
CORROT, (Elymas), 11 r. Notre-Dame, St-Dizier. Hte-M.
* DASSIEU, *Magnétiseur*, 20, faub, St-Etienne. Toulouse.

Docteur DAVID. Narbonne. Aude.
Docteur DUPOUY. Larroque. Gers.
FÉVRIER-HEMARD, 83 bis, faub. de Bourgogne. Orléans.
FOURRIER, *Avoué*, Batna, Algérie.
GARIN, 20, rue de l'Evêché, à Saint-Quentin, Aisne.
GAVOT père, *Brasseur*, 2, rue Haute-Vallée. Orléans.
GENIN, *Libraire*, Sedan, Ardennes.
GÉRARD, *Photographe*, 55, avenue de la Gare. Rennes
JACQUET DE MAY, 1, rue Montfort. Rennes.
JACQUOT, Usine du Parc. Dijon.
JOLLIVET-CASTELOT, 9, rue Saint-Jean. Douai.
LACOMBE, *Magnétiseur*, Comte, Lot-et-Garonne.
LAGEAIS, *Instituteur*, 14, rue Faurie. Limoges.
LALANNE, *Menuisier*, Lespéron. Landes.
MÉERT, *Tailleur*, Vittel, Vosges.
MICHELLAND, St-Martin, p. St-Jean de Maurienne. Savoie.
MIALHE, *Entrepreneur*, Labessonnié, Tarn.
OTTO (Eug.), rue Camp-Long, Lantosque. Alpes-Marit.
RECOULES. *Magnétiseur*, 6, rue Mosaïque, Narbonne.
REVEL, 4, place Puvis de Chavanne. Lyon.
SIATTE, *Greffier*, Cirey-sur-Vesouze, M.-et-Moselle.
SUIRE., 97, rue de Pons, Cognac. Charente.
A. THOMAS, 43, faub. Saint-Jean, Nancy.
A. TORE, *magnétiseur*, 37, r. de la Gare, Perpignan.
* TOURNON, Mormant, Seine-et-Marne.

VISSERIAT, *Insp. des Voitures*, Aix-les-Bains, Savoie.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

A. ALBECK MAECKER, 14, Monkedomm, Hambourg.
G. D'ARMORIC, 49, Accacia Road, Londres. N. W.
Docteur BERNIER, Jacmel. Haïti.
BERNOBICH, 23, Via Siana, Pola. Autriche.
BERTONCINI, 114, App. Panama, Répub. de Colombie.
Docteur BOURADA, Roman, Roumanie.
CARRÈRA, *Enregistrement*, Saint-Louis. Sénégal.
Docteur CORREO BARATA, Tribunal de Contas. Lisbonne
* DENTZKOF, *Méd.-magn.*, Instit. Rubio, Moncloa. Madrid.

DETRÉ, 44, Portland Road, Nottingham, Angleterre.
Docteur GIRGOIS, 2691, Cuyo, République Argentine.
HERB (Mme), *Méd.-Guéris.*, 22, Cab. de Gracia Madrid
LETOQUARD, *Electr.*, 81. Macdougal, Strect, New-York.
* VON PANNWITZ, 21, Breitesstrasse, Lubeck, Allemagne

ROSAT, aux Granges, Pays d'En-Haut, Suisse.
* SCHEIBLER, *Magnétiseur*, 52, Postamerst. Berlin.
* VANDEVELDE, *magnét.* Gualeguaychu, Républ. Argent

ZAMÉRO, chez M. Homère, droguiste, Smyrne. T. d'Asie.

Comité de Direction pour 1900

MM. X.	Président d'honneur
le Dr DUPOUY. . . .	Vice-président d'honneur
le Dr ENCAUSSE (PAPUS).	Président.
DURIN.	Vice-Président
DEMÉ.	—
H. DURVILLE.	Secrétaire général
CARRÉ.	Secrétaire
COUILLEROT	Secrétaire

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ

Prix du Magnétoscope . . . . 300 fr.

A l'inventeur du meilleur instrument montrant la réalité de l'agent magnétique et la polarité humaine.

Le service régulier du *Journal du Magnétisme* est fait à tous les membres de la Société et une carte, pouvant être considérée comme une carte d'identité, imprimée sur parchemin, leur est remise gratuitement.

NOTA. — Les noms qui sont précédés d'un * indiquent ceux qui sont diplômés de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, soit à titre de Professeurs, soit à titre d'élèves. — Les adresses où il n'y a pas d'indications de localité désignent Paris.

SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

(Faculté libre des Sciences magnétiques)

Enseignement supérieur libre (*Autorisation en date du 26 Mars 1895*)

SYNDICAT DES MASSEURS ET MAGNÉTISEURS

PETITION DES MASSEURS ET DES MAGNETISEURS

Les malades guéris ou soulagés par le *Massage*, *le Magnétisme* ou le *Massage magnétique*, d'accord avec les partisans de ces pratiques.

CONSIDÉRANT :

1° *Que les Masseurs et les Magnétiseurs guérissent un grand nombre de malades que les médecins sont impuissants à soulager ;*

2° *Que leurs pratiques et procédés, excluant toute prescription de médicaments, ne présentent aucun danger* ;

3° *Que les médecins, n'ayant jamais apprécié le Magnétisme, ni même le Massage à leur juste valeur, ne remplissent pas toujours les conditions physiques nécessaires pour se livrer à la pratique de cet art ;*

4° *Que les connaissances indispensables pour pratiquer le Magnétisme et le Massage sont faciles à acquérir par tous ceux qui possèdent certaines dispositions spéciales ;*

5° *Enfin, que certains individus, ne possédant même aucune instruction, sont de puissants guérisseurs*,

Demandent instamment aux pouvoirs législatifs que les droits des Masseurs et Magnétiseurs soient définis dans un amendement qui doit compléter la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

La présente PÉTITION, signée par les intéressés, tant en France que dans les Colonies et par les Français domiciliés à l'Etranger, doit être adressée le plustôt possible à M. DURVILLE, directeur du *Journal du Magnétisme*, 23, Rue Saint-Merri, Paris, 4e arr.



SIGNATURES	PROFESSIONS	ADRESSES DES SIGNATAIRES

JOURNAL DU MAGNÉTISME ET DE LA PSYCHOLOGIE

(Du Registre des Abonnés)

ARTISTES-DESSINATEURS

Paris

CLAIR GUYOT, 53, rue Caulaincourt, 18e.

BAINS

Paris

BOURDILLON, Vapeur, Douches, Massage,.13,b.du Temple

BICYCLETTES et AUTOMOBILES

Paris

CYCLES ROCHET, 23, avenue des Champs-Elysées, 8e.

CAFÉS et RESTAURANTS

Paris

LEFÈVRE. *Brasserie de l'Avenir*,73,boul.Sébastopol ,2e.
MASSON. *Café d'Harcourt*, 8, place de la Sorbonne, 5e.

Province

DURVILLE (A.). Ronchères, par St-Fargeau. Yonne.

CARTOMANCIENNES

Paris

AUTO (Mme), 6, rue Brochant, 17e.
LUCILE (Mme), 35, rue de Londres, 9e.

Province

HENRY (Mme), 6, rue Alfred-Thouroude, Le Havre.

COMPTABLES

Paris

COURSAGET, 220, boulevard Voltaire, 11e.

CORSETS ET JUPONS

Paris

MÉLANIE DE GRUYTER, 76, rue St-Lazare, 9e.

DENTISTES

Paris

MAGNÉ(M.et Mme),Pose,Extraction, 321,fg.St-Antoine,11e.

Province

DILLIES LADESSOUS, Creil, Oise.

GRAPHOLOGIE

Paris

FRAYA (Mme), 29, rue de Berne, 8e.

GRAVEURS SUR BOIS

Paris

TOUZERY, 56, rue Vaneau, 7e.

GROUPES SPIRITES

Paris

CHARTIER,89,rue des Pyrénées(séances,sam.,8 h.1/2),20e.

Province

AGULANA (Mme) , 4, rue Gratiolet. Bordeaux.

GUÉRISSEURS

Paris

EDWARDS (Paul), 2, rue de la Bienfaisance, 8e.

HERBORISTES

Paris

VIEL (Mme), 128, rue de la Chapelle.

HOROSCOPES

Paris

SIEFFERT (Mme). 78, rue Sedaine, 11e.

INFIRMIERS

Paris

ECOLE *professionn. des Infirmières*, 8, r. Garancière.

JOURNAUX (*Du service d'échange*)

Paris

L'INITIATION, directeur *Papus*, 87,boul.Montmorency,16e
REVUE SCIENTIFIQUE DU SPIRITISME, 40, boul Exelmans, 16e
REVUE SPIRITE, directeur *Leymarie*, 42, rue St-Jacques, 5e

Province

L'HYPERCHIMIE, directeur, *Jollivet-Castelot*, Douai.
LA RÉSURRECTION, directeur *Jounet*, St-Raphael, Var.

JURISCONSULTES

Paris

HARMOIS, 119, boulevard Voltaire, 11e.

KIRSCHS (*vieux garantis nature*).

Province

PÉTREMAND, *maire*, Loulan-les-Forges, Hte-Saône.

LINGERIE

Paris

MARIE (Mme) (*Ex-cartomanc.*), 28, Aven. Parmentier.

MAGNÉTISEURS

Paris

* ARNOULD (Mme), 4, faubourg Poissonnière, 10e.
CONARD, 42, rue de la Boëtie, 8e.
H. DURVILLE, 23, rue Saint-Merri, IVe.
* WARREN, 12, rue de Trévise, 9e.

Province-Etranger

AULAUD (L.), Saint-Pierre-de-Colombier, Ardèche.
BARILLIÉ, 26, rue du Pont-de-Cé. Angers.
BESSON, 34, rue d'Alsace. Béziers.
BLAIN, Saint-Epain (Indre-et-Loire).
BLAUVAC, 4 place de la Rotonde. Marseille.
BOURLÉ, 6 bis, rue Reine Mathilde. Le Havre.
CASTEX, rue du Jardin Public, Agen.
* CHIRAC (F.), boul. Henri-IV, Ambert, Puy-de-Dôme
* DAMERON, Chemin de Lauradoux. Clermont-Ferrand.
Dr GRATZINGER, 37, Porzellangasse. Vienne. Autriche.
* JOUET, La Croix-Blanche. Thouars. Deux-Sèvres.
LAIGNEAU, 3, rue de l'Hôpital Saint-Roch, Lille.
* LAIGRE, 39, rue de Brissac, Angers.
LAPALUS, Perret, par Tramayes, Saône-et-Loire.
LAURE (Mme), villa Saint-Jean, rue Chèvre, Angers.
LESPÈS, Goulard, par Agen. Lot-et-Garonne.
LUTTENBACHER. 5, Menteuffelstrasse. Strasbourg.



MAGNÉTISEURS (Suite)

Province-Etranger

Maisonnave, 22, allée du Grand-Tour. Pau.
C. Morchio, via Marsala, Rapallo. Italie.
Mouroux, 18. boulevard de Laval. Angers.
Pargade (J.), Bègles, Gironde.
Pinard, 80, rue George-Sand. Tours.
Pons, 4. Via Pevere, Gênes. Italie.
A. Raynal (Mme), 92. rue St-Sébastien, Marseille.
Ravier, 33, quai Saint-Vincent. Lyon
* Schabenberger, 67, Tærquenstrasse, Munich. Allemagne
Schroeder, P., 2, Lehrstrass, Leipsig, Allemagne
Silvain (J.), Trois-Rivières, Guadeloupe.
* Tergan, 16, avenue de la Gare, Nice.
Trey (Denis), Pontivy. Morbihan.
* Willy Reichel, 26, Kothernstrasse. Berlin

MARC DE CAFÉ (*avenir dévoilé par le*)

Paris

Bizeau (Mme), 58, rue des Poissonniers, 18e.

MASSEURS

Paris

* Bouleau, 35, rue de Longchamps, 16e.
Bourbonneux, 137, faubourg St-Antoine, 11e.
H. Durville, 23, Rue Saint-Merri, IVe.
H. Durville (Mme), 23, Rue Saint-Merri, IVe.
* Le Layo (Mme), 49, rue de Douai, 9e.
Mérigot (*Massage électrique*), 14, rue du Helder, 9e.
Rey (Mme). Villa Poirier, 90, rue Lecourbe, 15e.
* Soury. 49, rue de Douai, 9e,
Toussaint (Mme), 9, rue Lamartine, 9e.

Province-Etranger

* Albert, 12, boulevard de Laval, Angers.
* Auvinet, La Barbinière, par Chantonnay, Vendée.
Azema (Mlle). boulevard Gambetta. Alais, Gard.
* Baty, La Foret, par Cerisey. Deux-Sèvres
Coste, 57, Cours Morand. Lyon.
* Géron (C.), Doret, par Thouars. Deux-Sèvres.
Harraden. Jackson, Michigan. Etats Unis.
* Lecomte, 22, rue du Bourg-Bélé. Le Mans.
Lefèvre, L. (*Gymnastique*), Chauny, Aisne.
Ley (Mme), 160, White Ladies Road, Clifton, Bristol.
Martin (Mme), 12. rue Gounod, Nice.
Walrandt, 28, r. Haute. Chapelle les-Herlem., Belgique.

MÉDECINS

Paris

Dr Conan, 42, rue de la Tour.
Michaux, rue de Pantin. Aubervilliers (près Paris).

Province-Etranger

Dr Arnulphy fils, 16, avenue de la Gare. Nice.
Bönisch, 108, Marialisfert, Vienne, Autriche.
Fugairon, Savignac, par Ax-les-Thermes, Ariège.
Hernandez (Vicente), 6, Gravina, Seville, Espagne.
Lassalette, 33, rue de la Préfecture, Pau,
Namorado, Extremos. Portugal.
Poppleton, Luzarches, Seine-et-Oise.
Prédescu, Pitta N., Roumanie.
Surville, 6, rue des Châlets, Toulouse.

MÉDIUMS

Paris

Basset (Mme), 148, rue Montmartre (*Médium voyant*), 2e.

Province

Bernard (Mme), 109 bis Judaïque. Bordeaux (*Méd.-Guér.*).

PARFUMERIE FINE

Paris

Jacob de Change (Mme) (*ex-somnambule*), 54 r. Richelieu.

PHARMACIENS

Province

Courrier. Beauvais (Oise).
Dickson. La Charité. Nièvre.
Dupuy. Queyrac. Gironde.

PROFESSEURS DE CHANT

Paris

Cottin (*Mandoline, Guitare*), 65, rue Demours, 17e.

PROFESSEURS DE MAGNÉTISME

Etranger

Blosse (H.), 282, rue North Front New Braford. Mass.

PROPHÉTIE

Paris

Gratian (Mlle *Camille*), 130, boul. Clichy, 18e.

SAGE-FEMMES

Paris

Méhaline (Mme), 17, avenue des Ternes, 17.
Pescheur (Mme) (*Somnambule*), 2, r. des Poissonniers, 18e

SOCIÉTÉS - SYNDICATS

Paris

Syndicat d. masseurs et magnétiseurs, 23, r. St-Merri
Syndicat de la presse spiritualiste de France id.

Province

Association des étudiants, 24, r. Montardy. Toulouse

SOMNAMBULES

Paris

Berthe (Mme), 23, rue Saint-Merri, IVe.
Claire (Mlle), 8, rue Lesueur, 16e.
Hortense (Mme), 101, rue Lafayette, 10e.
Ida (Mme) 64, rue du Chemin-Vert, 11e.

Province

Andréa (Mme), 10, rue de Savoie, à Lyon.
Claire (Mme), Monteux, Vaucluse.
Hortense (Mme), 60, avenue de la Gare. Nice.
Louisa (Mme), 37, rue du Pas St-Georges, à Bordeaux.

TABLEAUX EN CHEVEUX

Paris

Gran (Mme), *ex-Somnambule*, 33, faub. Montmartre, 9e.

UNION IDÉALISTE UNIVERSELLE

Paris

Initiation, 87, boulevard Montmorency, 16e.
Journal du Magnétisme, 23, rue Saint-Merri, 4e.

Province-Etranger

Die Religion des Geistres, Fertung Herreng. Budapest.
El-Hadirah, 19, rue de la Casbah. Tunis.
Pris ord. A. Sobra. Christiania, Norwége.
Luz astral, 6, passage Sarmiento, Buenos-Aires.
Nordisk Frimurer-Tidenda. A. Lange, Christiania.
Notes and Queries. S. M. Gould, Manchester
Nuova Luz, 82, via Castro Pretorio, Rome.

VINS

Province

Larnac (G.), *Propriétaire*, Saint-Gervais, Gard.





SOMMAIRE DU NUMÉRO 1

Janvier 1901

LE JOURNAL DU MAGNÉTISME

du Massage et de la Psychologie, fondé en 1845 par le Baron du Potet, parait tous les mois en un fascicule de 32 pages sous couverture.

Il publie les principaux travaux de la *Société magnétique de France* dont il est l'organe, ainsi que le *Compte rendu* de ses séances; le programme des Cours de l'*École pratique de Magnétisme et de Massage;* des *Travaux originaux* sur le Massage, le Magnétisme, le Spiritisme, l'Occultisme; des *Cures magnétiques;* des *Conseils pratiques* permettant à ceux dont la santé est équilibrée d'appliquer le Magnétisme et le Massage magnétique au traitement des maladies; des notes sur l'*Hygiène* et la *Médecine usuelle*, une *Revue des Livres nouveaux;* des *Actualités*, des *Informations*; le *Portrait*, avec notes biographiques des célébrités magnétiques, etc. Une *Tribune pour tous* et une *Insertion* d'une ligne sur la couverture met directement les lecteurs en relation les uns avec les autres.

Ayant toujours été dirigé par les Maîtres de la Science magnétique, le *Journal du Magnétisme* forme aujourd'hui une collection de 29 volumes qui est le répertoire le plus complet des connaissances magnétiques. Les 20 premiers volumes (de 600 à 800 pages, petit in-8) furent publiés par le Baron Du Potet, de 1845 à 1861; les volumes suivants (de 300 à 450 pages, grand in-8°, impression sur deux colonnes), par le directeur actuel.

Prix de chacun des 23 premiers volumes de la collection.... 10 fr.
Prix du 24e volume .... 5 fr.
Prix de chacun des 25e, 26e, 27e, 28e et 29e volume.. ...... 3 fr.
Prix de l'abonnement annuel (pour toute l'*Union postale*)...... 10 fr.

Prix d'un numéro: 75 centimes. — ANNONCES, *la ligne* 2 fr.

Prime de Remboursement aux Abonnés.

1° A ceux qui ont besoin d'être connus. — Par une insertion d'une ligne répétée dans tous les numéros du journal pendant la durée de l'abonnement.

2° A ceux qui ont besoin de connaitre. — Avec les *Aimants vitalisés* du professeur H. Durville, les *Portraits* et *Ouvrages de propagande*, les *anciens numéros du Journal* ou les *Conseils pratiques* comptés à raison de 50 centimes.

Pour obtenir l'une ou l'autre de ces *Primes de Remboursement*, il est indispensable de s'abonner directement à la *Librairie du Magnétisme*, ou par l'envoi d'un mandat à l'ordre de M. H. Durville. La première est accordée sans aucun supplément; pour obtenir la seconde, ajouter 1 fr. 50 au montant de l'abonnement annuel, soit 11 fr. 50 au lieu de 10 fr. (Les aimants ne sont envoyés à l'Etranger qu'en ajoutant le montant du colis postal).

Prime à ceux qui ne sont pas abonnés.

A titre de Prime, le *Journal du Magnétisme* peut être adressé pendant un an, moyennant la somme de **3 francs**: Aux Élèves de l'*École pratique de Magnétisme et de Massage*, aux abonnés de la *Bibliothèque du Magnétisme*, à ceux qui se procurent des ouvrages quelconques par l'intermédiaire de la *Librairie du Magnétisme*, à tous ceux qui emploient les *Aimants vitalisés* du professeur H. Durville, aux malades soignés à la *Clinique de l'École pratique de Magnétisme et de Massage* et à la direction de l'*École*, à tous les *Consultants*, et en général, à tous ceux qui, à un titre quelconque, font quelque dépense à la direction du Journal.

Autres Primes aux Abonnés

Indépendamment des primes précédentes, tous les abonnés ont droit aux *Primes* suivantes :

J. de Cazeneuve. — *Les Grands Hommes caractérisés par leurs noms* (au lieu de 3 fr.) . . . . 1 fr.

L'Esprit. — *Histoire des Chiffres des 13 premiers nombres* (au lieu de 2 fr.) . . . . 75 cent.

Finot. — *La Photographie transcendentale*. Les Esprits graves et les Esprits trompeurs, avec figures (1 fr.). 50 c.

Dr Gérard. — *Mémoire sur l'état actuel du magnétisme* (1 fr.) . . . . 50 cent.

Dr Madeuf. — *La Santé pour tous*, ou la Médecine naturelle et normale (médecine par les simples), avec fig. et 2 planches coloriées hors texte (5 fr). . . . 3 fr.

H. Malcarne. — *Le Livre d'or de la Chevelure* (Recettes et conseils pratiques pour l'entretien des cheveux et la guérison des maladies du cuir chevelu). (1 f.25) 75 cent.

Pérot. — *L'Homme et Dieu*. Méditations sur l'homme, son origine et son essence (1 fr.). . . . 1 fr.

Santini. — *Photographie des effluves humains*. Historique, Discussion (3 fr. 50) . . . . 1 fr. 50

— *La Photographie à travers les corps opaques* par les rayons électriques et de Rontgen, avec une étude sur les images photofulgurantes, avec 17 fig. (2 fr. 50). 1 fr.

— *L'Art de la Divination* (2 fr.) . . . . . 1 fr.

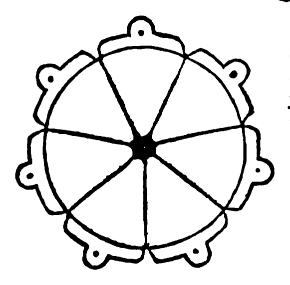
A. Simonin. — *Dialogues entre les Grands Esprits et un Vivant* (3 fr. 50). . . . . 1 fr. 50

— *Traité de Psychologie*. Phénomènes de la pensée et facultés de l'âme (3 fr. 50) . . . . 1 fr. 50

— *Synthèse scientifique et philosophique* (3 f. 50) 1 fr. 50

— *Solution du problème de la suggestion hypnotique*. La Salpêtrière et l'hypnotisme. La Suggestion criminelle (2 fr.) . . . . 1 fr.

Pour recevoir un de ces ouvrages franco, ajouter selon sa valeur, de 25 à 50 centimes pour affranchissement. Pour plusieurs volumes, le montant d'un colis-postal.



Calendrier perpétuel *en nickel, forme de breloques*, donnant les dates de tous les jours de la semaine depuis 1880 jusqu'à 2799.

Prix : 2 fr.; pour nos abonnés, 1 franc. Par la poste, recommandé. . . 1 fr. 20

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets de famille à prix réduits, délivrés toute l'année, des gares du reseau de l'Ouest aux Stations hivernales de la Méditerranée.

Toutes les gares de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, (Paris excepté), délivrent aux voyageurs se rendant en familles (4 personnes au moins) aux stations hivernales suivantes du réseau de la Compagnie P.L.M.: Agay, Antibes, Beaulieu, Cannes, Golfe-Jouan-Vallauris, Grasse, Hyères, Menton, Monte-Carlo, Nice, Saint-Raphael-Valescure et Villefranche-sur-Mer, des billets d'aller et retour de 1e, 2e et 3e classe, valables 33 jours et pouvant être prolongés d'une ou de deux périodes de 30 jours, moyennant un supplément de 10 0/0 par période.

Pour connaitre le montant de la somme à payer pour ces voyages, il suffit d'ajouter, au prix de six billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus.

Ainsi une famille composée de quatre personnes ne paiera, aller et retour compris, qu'un prix égal à sept billets simples. Cinq personnes ne paieront que l'équivalent de huit billets simples, etc., etc.

PETITE CHRONIQUE

Une bonne somnambule peut rendre de grands services, tant au point de vue de la santé que sur ce qui peut intéresser relativement au *Passé*, au *Présent* et à l'*Avenir*. Mais, sauf celles qui sont inscrites à la 4e page de la couverture du *Journal du Magnétisme*, il y a trop à choisir pour accorder votre confiance à la première venue, car le plus grand nombre d'entre elles ne possèdent aucune faculté somnambulique.

En toute confiance, adressez vous à **Mme Berthe**, le jeudi et le dimanche de 10 heures à 11 heures, et tous les autres jours de 1 heure à 4 heures. Sur une mèche de leurs cheveux, les consultants éloignés peuvent consulter par correspondance (23, rue St-Merri, Paris, 4e).

Pour consulter une bonne cartomancienne, on peut s'adresser soit à **Mme Marie**, 28, avenue Parmentier soit à (une autre), **Mme Marie**, 3, passage Jean-Nicot, ou bien encore a **Mme Marie Louise**, 124, rue Saint-Antoine.

A nos malades, nous recommandons la **Farine Mexicaine**, aliment reconstituant et l'usage du **Café Barlerin**, hygiénique et anti-nerveux. Ces produits se vendent dans toutes les pharmacies et épiceries. En gros, à Tarare (Rhône), chez M. R. Barlerin, récompensé à l'Exposition de Paris en 1900.

DEMANDES ET OFFRES

Une situation fixe de 5,000 francs par an et 10 0/0 dans les affaires est offerte, dans la nouvelle Société parisienne pour l'élévation automatique et gratuite des Eaux, **à personne sérieuse sachant découvrir les sources.** — Cette situation rapportera de 20 à 30.000 fr. dans peu d'années, si la personne est active et déjà au courant des affaires.

Ecrire, en envoyant certificats et références, M. B de Rollière, ingénieur-conseil, 26, boulevard d'Argenson à Neuilly-Paris.

DIVERS

Eaux minérales de Saint-Parize

Par suite de conventions spéciales avec la Société des *Eaux de Saint-Parize-le-Châtel*, et pour permettre à nos lecteurs d'apprécier ces eaux bienfaisantes, sur la présentation du présent avis, ils pourront demander à M. Gélin, directeur, à St-Parize (Nièvre), ou à l'administration du journal, qu'il leur soit expédié franco, en gare, contre 20 francs.

Une caisse de 50 bouteilles d'eau minérale de Saint-Parize

VIN ECALLE (Kola-Coca) **Anémie, Grippe, Influenza 4f50 - 6fr.25f. Phie 38, R. Bac**

Le Corset

A nos lectrices qui nous demandent de les conseiller dans le choix d'une corsetière, nous leur indiquons sans crainte la grande corsetière, Mélanie de Gruyter, 76, rue Saint-Lazare, dont la réputation n'est plus à faire.

Ce n'est pas à la légère que nous recommandons cette maison, qui expose à l'Exposition, classe 86, groupe 13, et qui fut déjà médaillée en 1889. C'est parce là, l'Hygiène se joint à l'élégance et qu'un corset de Mélanie de Gruyter est toujours parfait, qu'il vaille trente francs ou cent vingt-cinq francs.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNETISME ET DE MASSAGE

(Faculté libre des Sciences magnétiques)

Fondée en 1893. — A[illegible] du 26 Mars 1895.

L'*Ecole* a pour but de former des ***Masseurs-praticiens*** expérimentés et de mettre le Magnetisme thérapeutique à la portée des gens du monde.

L'Enseignement comprend l'Anatomie descriptive, la Physiologie, l'Histoire du Magnétisme et du Massage, la Physique magnetique, les Theories et Procedés du Magnétisme et du Massage, la Pathologie, la Thérapeutique et les différentes formes du Massage pratique, d'abord le Massage hygiénique, puis le Massage suédois, le Massage medical français, le Massage orthopédique, et enfin, le Massage magnétique.

Cet enseignement, qui est fait dans des cours théoriques, pratiques et cliniques, comprend deux degres, et peut se faire complètement en deux années. S'ils ont les connaissances suffisantes, les éleves de première année reçoivent le *Diplôme de Magnétiseur-praticien*; ceux de seconde année, le *Diplôme de Masseur-praticien*. Avec le premier, l'élève est suffisamment instruit pour pratiquer avec succès le Magnétisme et le Massage hygiénique; avec le second, il possède toutes les aptitudes pour servir d'auxiliaire au médecin dans la pratique du Massage médical.

Les *Cours théoriques et pratiques* ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, à 8 heures 1/2 du soir, du 10 octobre au 30 juin; les *Cours cliniques*, le jeudi et le dimanche, à 9 heures du matin, pendant toute l'année.

Le magnétisme humain est une force inhérente à l'organisme et toute personne dont la santé est équilibrée peut guérir ou soulager son semblable. Dans la plupart des cas, sans connaissances médicales bien étendues, l'homme peut être le médecin de sa femme; celle-ci, le médecin de son mari et de ses enfants.

Dans les maladies graves où la vie est en danger, quelques magnétisations faites dans les règles de l'art suffisent presque toujours pour faire cesser les symptômes alarmants. Un parent, un ami, un domestique animé du désir de faire le bien, peut souvent acquerir en quelques jours les connaissances suffisantes pour guérir la maladie la plus rebelle, si les organes essentiels à la vie ne sont pas trop profondément altérés.

L'Enseignement de l'*Ecole* est destiné à obtenir ce résultat chez les gens du monde, autant qu'à former des Magnétiseurs et des Masseurs professionnels.

En dehors de l'enseignement donné à l'*Ecole*, le Directeur et les Professeurs se mettent à la disposition de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, soit à Paris, en province et même à l'etranger, pour organiser le traitement au lit du malade et mettre un parent, un ami, en état de continuer le traitement.

Sauf pendant l'été, le Directeur reçoit le jeudi et le dimanche, de 10 heures à midi; les autres jours, de 1 heure à 4 heures.

L'**Ammoniaque aromatique Tison** prévient et guérit toutes les maladies saisonnières et autres. S'adresser à M. *Tison* au Nouvion-en-Thierache (Aisne).

POUR RECEVOIR GRATUITEMENT
un **SAC** échantillon de " *BOUILLIE DE CROISSANCE* "
il suffit d'envoyer ce Bon avec nom et adresse à la **Société du Parfait Nourricier, 70, Rue Rochechouart, à PARIS.** — C'est la seule farine alimentaire qui, à la fois savoureuse, complète et phosphatée, puisse assurer la

Croissance d'un Enfant, le Relèvement d'un Convalescent, la Santé d'un Vieillard.

BIBERON PARFAIT NOURRICIER **PRÉSENTÉ à L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, par le professeur BUDIN.** — *Seul nettoyable et sans danger.*

Voir le Sommaire du Journal et le détail des Primes, à la page précédente.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

DU MASSAGE ET DE LA PSYCHOLOGIE

Les Chefs du Mouvement Spiritualiste

Né à Montpellier le 2 avril 1857, *Abel David* **Bertrand Lauze,** fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Lyon en 1886. Il étudia spécialement l'ophtalmologie et vint s'établir à Alais, où il acquit rapidement une excellente réputation, non seulement dans la pratique des affections des yeux, mais aussi dans le traitement des diverses maladies chroniques.

En dehors de la pratique médicale, il s'est consacré à l'étude des questions agricoles et a publié une série de brochures et notamment une *Etude sur le murier*. Dans deux opuscules : *La Mévente des vins* et *La Crise agricole*, il a étudié et prévu la crise économique actuelle, ses conséquences et les mesures législatives susceptibles de l'enrayer.



Docteur Bertrand Lauze

Ancien président de la *Société d'Agriculture*, de la *Société scientifique et littéraire d'Alais*, conseiller général du Gard, maire de Lezan, membre honoraire de l'*Alliance des Femmes pour le désarmement*, membre de la *Société magnétique de France* et de diverses Sociétés scientifiques, littéraires et de bienfaisance, il est chevalier du Mérite agricole depuis 1895.

Il a écrit de nombreux articles de vulgarisation dans la presse agricole, et publié quelques bons articles magnétiques dans le *Journal du Magnétisme*.

Le docteur **Bertrand Lauze,** magnétiste et spiritualiste convaincu est au besoin un excellent magnétiseur ; Président de la Fédération spiritualiste du sud-est dont M. Léon Denis est président d'honneur, il prit une part active au *Congrès spirite et spiritualiste de 1900,* tant dans la *Section magnétique*, dont il présida plusieurs séances, que dans la *Section spirite*. Jeune encore, le docteur Bertrand Lauze rendra certainement de grands services à la cause magnético-spiritualiste.



86e CONSEIL PRATIQUE

Extrait du *Cours de Pathologie et Thérapeutique*, professé à *l'Ecole pratique de Magnétisme et de Massage, par* H. Durville.

CONTRE LES SUITES DE COUCHES

Délivrance. — Hémorragie. — Fièvre de lait. — Fièvre puerpérale Myodinie. — Lait répandu

Si les principes que j'ai énoncés dans les deux derniers *Conseils pratiques* relatifs aux *Accidents de la Grossesse* et à l'*Accouchement* ont été observés, il n'y aura, dans la très grande majorité des cas, aucune complication à redouter dans les *Suites de couches*, c'est-à-dire dans la période qui suit immédiatement l'accouchement, jusqu'au relèvement complet des forces de l'accouchée.

Mais, si ces principes n'ont pas été mis en pratique, s'ils ne l'ont pas été selon les règles de l'art, ou s'ils ont été insuffisants, que l'accouchement ait été laborieux et que l'accouchée, affaiblie, épuisée, soit exposée à des accidents plus ou moins graves, on peut toujours les éviter, ou tout au moins les atténuer considérablement en agissant selon les règles de l'art magnétique.

L'une des premières complications à redouter vient de la difficulté de la *délivrance* ; puis on peut observer l'*hémorragie*, la *fièvre de lait*, la *fièvre puerpérale*, la *myodinie*, le *lait répandu* et différents accidents qui retardent ou compromettent le relèvement des forces.

L'expulsion du placenta (du délivre), c'est-à-dire de tous les organes temporaires qui étaient indispensables à la vie intra-utérine du fœtus, et dont il s'est séparé au moment de la naissance, est généralement désignée sous le nom de **Délivrance.**

Cette expulsion doit se faire en un temps qui peut varier de une à deux heures. Elle se fait *naturellement* ou *artificiellement*. Dans le premier cas, les contractions de l'utérus décollent le placenta et l'expulsent au dehors ; dans le second, les contractions étant nulles ou insuffisantes, l'accoucheur doit intervenir. Il arrive parfois que, pour une raison quelconque, tout ou partie du placenta, ne pouvant être expulsé, reste dans l'utérus, s'y décompose et donne lieu à un empoisonnement du sang plus ou moins complet qui met toujours la vie en danger.

Après l'expulsion du placenta, surtout lorsque l'accoucheur a dû intervenir, il peut y avoir **Hémorragie utérine**, c'est-à dire perte de sang plus ou moins considérable qui épuise toujours la malade, retarde son relèvement, et peut même mettre immédiatement sa vie en danger.

La **Fièvre de lait** n'est pas absolument contestée par le médecin contemporain, mais celui-ci la considère au moins comme très rare. Pour les médecins anciens, qui la considéraient comme assez fréquente, elle est constituée par un ensemble de symptômes dont l'apparition est attribuée à l'établissement de la sécrétion lactée. A peine marquée dans le plus grand nombre des cas, elle passe inaperçue ou alors on n'y fait guère attention ; mais il arrive parfois qu'elle se déclare violemment par des frissons suivis de chaleur et de transpiration. Le pouls est accéléré, la soif vive : il y a mal de tête plus ou moins violent. Ces symptômes se manifestent par accès et cessent le plus souvent d'eux-mêmes lorsque la sécrétion du lait est établie.

Dans tous les cas, ce qui est bien évident, c'est que lorsqu'il y a état morbide, la *montée du lait* détermine souvent un malaise quelconque accompagné de chaleur, et qu'il y a état fébrile, tout au moins pendant quelques instants.

La plus grave des complications menaçant les femmes en couches, c'est la **Fièvre puerpérale.** La *fièvre puerpérale* (de *puerpera*, femme en couches), peut se ramener à deux formes principales : une *forme inflammatoire*, une *forme* due à l'*infection putride* ou *purulente*, infection qui se fait toujours par absorption.

Dans la première forme, les accidents ont tendance à se localiser dans l'utérus et ses annexes ; c'est de la *métrite*, de la *pelvi-péritonite*. De nature purement inflammatoire, les symptômes évoluent rapidement, et l'état suraigu, ne durant que quelques jours, se termine assez souvent par suppuration ou par résolution. Alors la malade guérit, mais la convalescence est toujours longue. Dans certains cas, la métrite, se prolongeant, se transforme en *métro-péritonite puerpérale* : c'est le *typhus des femmes en couches* qui

détermine presque toujours la mort à bref délai.

Dans la seconde forme, il y a altération du sang, soit par infection putride, due à la décomposition des produits placentaires, de lambeaux, de membranes ou de caillots de sang restés dans l'utérus lorsque la délivrance est incomplète ; soit à la septicémie puerpérale. Là, il y a absorption de poisons, et toute la masse du sang étant empoisonnée, la maladie n'est pas localisée et tous les organes peuvent être atteints simultanément ou successivement. Les malades présentent tour à tour des phénomènes morbides du côté du cœur, des poumons, de la plèvre, du cerveau, etc. La mort, parfois subite, est la règle générale. C'est à cette dernière forme que se rapporte la *fièvre puerpérale* ou *septicémie puerpérale vraie*.

Dans la première forme, le début a généralement lieu du deuxième au cinquième jour. Il s'annonce presque toujours par une douleur localisée à l'utérus ou à ses annexes et par un frisson ; la fièvre se déclare et l'élévation de la température peut aller de 38 à 40°, le pouls bat de 100 à 120. Il y a suppression ou diminution des lochies, parfois ballonnement du ventre et vomissements. Dans la métro-péritonite, les phénomènes de début sont les mêmes, mais un peu plus intenses, la température peut monter jusqu'à 41°, et le pouls atteindre de 120 à 130; les vomissements sont plus fréquents, et l'on observe presque toujours du délire.

Dans la seconde forme, les lochies sont fétides ; il y a des frissons violents et répétés qui, parfois, peuvent être à peine marqués, et la température dépasse rarement 39°5. Les malades s'affaiblissent lentement jusqu'à la terminaison qui, 99 fois sur 100, est fatale ; et la mort survient sans que le médecin puisse se rendre un compte bien exact de sa cause immédiate. Lorsque, par hasard, la malade doit guérir, le premier phénomène favorable qui se présente est la disparition de la fétidité des lochies ; le poison absorbé s'élimine, l'amélioration arrive vite et la convalescence est relativement courte.

Le pronostic de la fièvre puerpérale est toujours très grave, et lorsqu'une femme récemment accouchée est prise d'un frisson, si on ne peut pas l'attribuer à la fièvre laiteuse, à un engorgement ou à des crevasses au sein, on doit craindre les accidents puerpéraux, et ne rien négliger pour y apporter tous les moyens curatifs que la nature met à notre disposition.

La **Myodinie** (de deux mots grecs qui signifient *muscle* et *douleur*) est une douleur musculaire qui tient généralement au rhumatisme. La *myodinie des femmes en couches* est caractérisée par des douleurs vives dans l'épaisseur des muscles de la partie postérieure des jambes. Ces douleurs, qui sont continues, s'exaspèrent par le mouvement, rendent l'extension du pied et la marche difficiles. Elles apparaissent souvent la première fois que la malade se lève, diminuent ordinairement au bout de quelques jours, et finissent par disparaitre.

Lorsque le relèvement de couches ne se fait pas normalement, qu'il est long à se faire, et même que la santé ne se rétablit pas complètement en l'espace de plusieurs années, le médecin ne sait pas toujours, loin s'en faut, à quelle cause attribuer cet état ; et le saurait-il, qu'il n'aurait à sa disposition que fort peu de moyens à employer pour le faire cesser. Le public, dans un très grand nombre de cas, l'attribue à une aberration ou déviation du lait, qui, en partie, secrété, rentrerait dans la circulation, et déterminerait les troubles ou malaises observés. C'est à cette cause compliquée que l'opinion populaire a donné le nom de **Lait répandu**.

Par l'emploi raisonné du Magnétisme, on peut presque toujours éviter les accidents consécutifs aux *Suites de Couches*. il n'est guère moins facile, si l'on n'a rien fait pour les éviter, de les modifier avantageusement, et parfois de les faire disparaitre avec une rapidité qui tient quelquefois du prodige.

Dans son *Instruction pratique*, 1853, p 215, Deleuze s'exprime ainsi au sujet de l'action du magnétisme dans ces cas parfois difficiles : « Dans les *Suites de Couches*, le magnétisme peut encore être d'un grand secours, surtout pour rétablir le cours du lait lorsqu'il a été dérangé ». Dans sa *Thérapeutique du Magnétisme*, p. 280, Cahagnet est du même avis au sujet du même cas : « Il serait bon, dit-il, de toujours tenter par le magnétisme d'ouvrir un libre passage au sang par les voies naturelles » ; et j'ajouterai que l'on y arrive toujours, souvent très rapidement, lorsque le rapport est bien établi.

Quels sont à employer pour cela les moyens magnétiques que la nature met à notre disposition? — En rappelant que ce *Conseil pratique* n'est que la suite du précédent qui traite du *Magnétisme dans l'Accouchement*, et en y renvoyant le lecteur pour la description des procédés opératoires, je vais tâcher d'exposer brièvement, mais d'une façon suffisante pour être bien comprise, ce qui me paraît nécessaire de faire *magnétiquement* pour chacun des cas principaux décrits précédemment.

Délivrance. — Immédiatement après l'accouchement, si les contractions de l'utérus cessent ou se ralentissent trop, que l'expulsion du placenta ne se fasse pas naturellement en l'espace de deux heures, et que la *délivrance* menace ainsi de trainer en longueur, on rétablit très facilement ces contractions libératrices, comme dans l'accouchement, en employant les mêmes procédés, c'est-à-dire que le rapport étant bien établi, de préférence par le contact, on applique la main gauche au front et on impose la droite, les doigts dirigés en pointes vers l'utérus, à une distance de 5 à 10 centimètres. Les contractions rétablies, et se succédant régulièrement d'une façon suffisamment énergique, le placenta se détache et l'expulsion complète ne tarde pas à se faire sans que l'accoucheur ait besoin d'intervenir.

Hémorragie. — Après la délivrance, une hémorragie, due à l'inertie de l'utérus, peut survenir. C'est de l'épuisement, un défaut d'énergie, un manque de force, auquel on remédie facilement par l'emploi des procédés indiqués pour le cas précédent.

Fièvre de lait. — Dans la *fièvre de lait*, dans l'état de malaise déterminé par la *montée du lait*, dans l'*engorgement des seins*, après une application des mains sur ces organes pendant un temps qui peut varier de 5 à 15 minutes, faire des impositions des deux mains, les doigts dirigés en pointes vers les mêmes organes, puis faire des passes longitudinales pratiquées très lentement de la tête jusqu'à l'épigastre. Terminer la séance, qui peut durer, selon les cas, de 10 à 30 minutes, par des passes longitudinales pratiquées lentement de la tête aux pieds.

Fièvre puerpérale. — Dans ce cas, fort difficile, il faut exercer une action prolongée et des plus énergiques.

Dans la forme inflammatoire, faire de longues applications des mains sur l'abdomen et sur la région des reins; passes longitudinales pratiquées très lentement de la tête à l'épigastre, puis de la poitrine jusqu'aux extrémités comme pour saturer la malade. Insufflations chaudes sur les différentes parties de l'abdomen; et, pendant un temps qui, selon la gravité du cas, peut varier de 2 à 3 et même à 4 heures, alterner l'emploi des procédés les uns avec les autres. En agissant de cette façon, on détermine de suite un abaissement de la température, on calme les douleurs et un mieux très sensible est la conséquence de cette première séance — qui peut amener une dérivation et éloigner tout danger. Si malgré le mieux obtenu, le danger persiste encore, on doit, après quelques heures de repos, faire une nouvelle séance, et au besoin recommencer encore le lendemain.

Dans la forme déterminée par l'infection du sang, appliquer les mains sur les différentes parties du corps pendant 10 à 20 minutes, en insistant davantage sur les organes qui paraissent les plus affectés. Passes longitudinales pratiquées très lentement, de la tête à l'épigastre, puis de la poitrine aux extrémités comme dans le cas précédent. Ces procédés exercent une action profondément calmante, qui permet, si je peux m'exprimer ainsi, *de prendre possession de la malade*, d'établir un rapport d'échanges de l'un à l'autre, par lequel la malade reçoit du magnétiseur les forces qui lui manquent. Mais, pour qu'il en soit ainsi, ce rapport établi, il est encore nécessaire de stimuler, d'exciter toutes les fonctions pour permettre à l'organisme renforcé d'expulser au dehors tous les poisons qu'il avait absorbés. Pour cela, faire des insufflations chaudes sur les différentes parties du corps, et plus particulièrement sur le cerveau, la colonne vertébrale, la poitrine, la région de l'estomac et sur les organes qui sont momentanément affectés. Imposition des mains, les doigts dirigés en pointe, vers les mêmes parties; frictions rotatoires très légères pratiquées de gauche à droite, c'est-à-dire dans le sens du mouvement des aiguilles d'une montre. Frictions traînantes très légères, pratiquées sur la poitrine en suivant le trajet des côtes; et sur les diverses parties du corps, en suivant, de haut en bas, la direction des nerfs et des muscles. Passes longitudinales pratiquées lentement de la tête



aux pieds, pour établir des courants nerveux qui ne tardent pas à être distinctement perçus par la malade. Continuer ainsi, en remplaçant un procédé par un autre, aussi longtemps que possible : quatre, cinq et même six heures.

Si l'action bienfaisante du Magnétisme est suffisante pour opérer la guérison, les lochies reprennent leur aspect naturel ; et pendant que la malade, accablée par la lutte intérieure qui se livre entre le *mal* et le *remède*, éprouve le besoin de dormir, une transpiration abondante et d'une odeur caractéristique s'établit et la malade est sauvée.

Myodinie. — C'est une complication de fort peu d'importance, qui disparait d'elle-même ; mais que l'on peut faire disparaître plus vite encore en appliquant les mains sur le trajet des muscles douloureux et en pratiquant ensuite une douce malaxation et des frictions trainantes de haut en bas.

Lait répandu *et accidents divers qui paraissent être la conséquence d'une mauvaise circulation.* — Dans ces cas — qui n'ont rien de précis — il n'y a pas d'indications précises à donner. Tout semble indiquer que l'équilibre organique ne s'est pas ré abli en temps convenable parce qu'il manquait une certaine somme de force qui était indispensable. Il n'est jamais trop tard pour bien faire ; et dans ces cas, quelque tardifs qu'ils soient, il y a toujours assez de force vitale pour réagir si la nature lui vient en aide. Donc, comme l'a dit Cahagnet, on doit toujours essayer du magnétisme, et l'on s'en trouvera toujours bien, lors même qu'il y aurait des lésions organiques que l'équilibre des fonctions organiques ne pourrait pas être complètement rétabli.

Pour cela, on établira le rapport par les moyens ordinaires, et l'on continuera par l'application des mains, par les passes longitudinales pratiquees plus ou moins rapidement, par les impositions, les frictions, et même par les insufflations chaudes. Il n'est pas nécessaire de donner d'autres indications à ceux qui auront bien compris celles que j'ai données au sujet des cas précédents.

EXEMPLES DE CURES

Les exemples de cures sont assez nombreux dans les journaux et ouvrages divers traitant de la thérapeutique magnétique. En voici quelques-uns qui sont suffisamment démonstratifs pour servir d'exemples.

Un cas des plus intéressants de *fièvre puerpérale* guérie par le magnétisme est rapporté en ces termes, par le docteur Louyet, dans le *Journal du Magnétisme*, t. 11, p. 121 :

Le vice-président de notre Société, notre jeune confrère Léger, en proie à l'inquiétude la plus grande, me fit demander le 12 juin dernier, à dix heures et demie du soir, pour aviser ensemble aux moyens les plus efficaces de calmer les vives douleurs dont sa femme était affectée depuis dix heures du matin.

La malade, que j'avais accouchée le 2 du même mois, après huit heures d'un travail laborieux, était primipare et âgée de 22 ans. Sans cause connue elle avait été prise, dans la matinée, à des intervalles plus ou moins rapprochés, de douleurs sourdes et lancinantes dans l'abdomen, douleurs dont la violence arrachait des cris à la malade et la portait quelquefois à mordre ses draps. D'abord restreintes au côté gauche de l'ombilic, elles avaient fini par envahir toute l'étendue du ventre, qui s'était considérablement ballonné ? L'appareil musculaire était dans un état de constriction remarquable ; le moindre mouvement, la plus légère pression sur le ventre, le poids même des couvertures et des cataplasmes ravivaient les douleurs ; la face était grippée, le pouls qui était très serré, s'élevait à 102 ; il y avait suppression des lochies, flaccidité des mamelles et constipation ; la peau était brûlante ; une soif ardente tourmentait la malade, et l'air qu'elle respirait fendillait les lèvres ; enfin l'appareil fébrile avait un caractère vraiment effrayant.

A l'énumération de ces symptômes, quel est le praticien qui ne reconnaîtra une métro-péritonite puerpérale ? Maladie connue de tout temps pour être une des plus redoutables qui puissent affecter les femmes en couches. D'après le professeur Andral *(cliniq. médic.)*, la marche de la péritonite, dans *certains* cas, est tellement aiguë, qu'un petit nombre d'heures s'écoule entre l'époque de l'invasion de cette maladie et celle de la mort.

Sachant donc combien il était important d'agir promptement et énergiquement pour



triompher d'une pareille maladie, nous décidâmes que trente sangsues seraient appliquées sur le ventre, et qu'après leur chute la malade serait mise dans un bain tiède de corps, si elle pouvait le supporter. Des boissons adoucissantes et un lavement purgatif furent ajoutés aux moyens prescrits ci-dessus.

Nous nous séparâmes bien tristement, n'ayant point une confiance aveugle dans les moyens qu'on allait mettre en usage, sachant par expérience combien la médecine est peu puissante pour vaincre un mal aussi redoutable.

A peine ai-je quitté mon confrère, que l'idée du Magnétisme se présente à moi Je remonte l'escalier et j'en propose l'application. M. Léger l'accueille avec empressement, regrettant que l'espèce de terreur où l'avait jeté la maladie de sa femme l'ait empêché d'y penser d'abord; nous nous mîmes à l'œuvre et en moins de vingt minutes de magnétisation pratiquée sur le ventre, tout rentra dans l'ordre. La réaction sur l'appareil circulatoire avait tellement diminué, que le pouls tomba de 102 à 84, puis à 80; l'on put impunément palper et percuter l'abdomen; les lochies reparurent; la figure reprit son expression naturelle, et un sourire de satisfaction de la malade nous donna l'assurance que le magnétisme venait encore d'opérer un prodige. Pendant la nuit, quelques douleurs du ventre se manifestèrent de nouveau, et M. Léger en fit justice dans trois ou quatre minutes de magnétisation. Depuis ce temps, la santé s'est de plus en plus consolidée, sans qu'on ait eu recours à la science officielle.

Quel est donc cet agent mystérieux qui, sous l'influence de notre volonté, harmonise si rapidement les fonctions, en faisant disparaître comme par enchantement d'aussi effrayants symptômes ???

Voici quelques cas, généralement désignés sous le nom de *Suites de couches*, qui se rapportent à ce que l'on appelle vulgairement le *Lait répandu*, ou à d'autres causes compromettant ou retardant le rétablissement complet.

De M. A. Gibert, un magnétiseur — on le voit à la description de la maladie —, dans le *Journal du Magnétisme*, t. 19 p. 144.

Mme Parnot fut l'objet de mes soins. Cette dame était atteinte d'une maladie qu'elle disait remonter à dix ans et être la suite d'une couche malheureuse. Elle était réduite à ne marcher qu'avec une extrême difficulté; son corps était tout courbé, sa voix brisée, d'interminables crises entretenaient la faiblesse de la malade et mettaient sa vie en danger. Je la magnétisai, mais mes premières magnétisations n'amenèrent pas tous les bons effets que j'aurais désiré; je n'aperçus d'ailleurs aucun effet ostensible. Je ne perdis pas courage cependant, et j'eus raison; la malade ne tarda pas à ressentir vivement les effets du magnétisme, le sommeil survint et enfin la lucidité se développa avec assez de promptitude. C'est alors que je me sentis fort, j'éprouvais une extrême joie, et cependant aussi une grande anxiété provoquée par cet état tout nouveau pour moi. J'interrogeai la malade qui me donna les renseignements sur son mal. Elle avait dans le corps, me dit-elle, une boule formée de glaires, du volume à peu près d'un œuf, qui se portait de droite à gauche, et sur des peaux qui étaient attachées à ses côtés; le poumon gauche était envahi par du lait qui à son dire était là depuis le début de sa maladie. Il existait en outre aux tempes un mal intérieur qui avait été traité par les médecins; mais, suivant elle, les médicaments employés au traitement de cette affection ayant été appliqués à côté du mal, n'auraient rien produit de bon.

Sur ces indications, je la magnétisai donc principalement sur l'abdomen et sur les tempes. Je ne tardai pas à être convaincu de sa lucidité pour elle-même: les crises qu'elle m'annonçait à l'avance avaient toujours lieu; elle ne se trompa jamais sur les effets provoqués par le magnétisme. D'après sa volonté la magnétisatisation durait trente minutes et était partagée entre l'estomac, le ventre et les tempes. Dans ces crises, elle m'avait recommandé de lui magnétiser le ventre, les doigts en pointes: ces crises salutaires n'avaient rien de semblable aux crises produites par les mouvements de la *boule*, elles amenaient toujours des selles considérables remplies de morceaux de chair et de glaires, des urines copieuses, épaisses et jaunâtres et quelquefois claires comme de l'eau, toutes remarquables par leur extrême abondance.

Plusieurs fois, pour ces crises, elle s'était



ordonné un bain de siége magnétisé pendant une demi-heure et presque froid, bien que nous fussions au cœur de l'hiver. Ce bain devait servir, selon elle, à provoquer les contractions propres à faciliter les selles. J'avais remarqué un développement énorme de l'abdomen, développement qui reparut trois fois dans le cours du traitement et qui dura de huit à quinze jours. Interrogée à ce sujet pendant son sommeil, elle répondit que cette distension était occasionnée par l'enflure de la rate qui déterminait une constipation opiniâtre : tous ces dérangements disparaissaient sous l'influence des crises aidées du bain.

Je pus constater aussi un écoulement de lait par le sein gauche; cette expulsion avait lieu ordinairement par les pores de la peau; mais les boutons qui se développaient avec une vive inflammation autour du sein rentraient beaucoup trop vite pour que l'expulsion pût ainsi être complète; le dos, vers la région du poumon, se couvrit d'une sueur froide. Elle éprouva d'autres effets auxquels, grâce à mon inexpérience, je n'attachais que peu d'importance; d'autres sans doute qui m'échappèrent pour la même raison, car je ne sus point diriger le somnambulisme, bien que je me crusse fort savant alors, parce que j'avais lu une fois mon manuel. Je reconnais aujourd'hui que je perdis une occasion d'autant plus précieuse de compléter mes connaissances, que le sujet était plus remarquable. Cependant, après cinq mois de magnétisation de ma part et de celle de son mari, qui la magnétisait le matin, nous eûmes la satisfaction de voir la malade vaquer à ses affaires : la taille s'était redressée, les forces étaient revenues, la boule enfin avait diminué sensiblement, lorsque, obligé de revenir auprès de mon père, je dus interrompre un traitement dont la réussite paraissait très prochaine.

De M. Galart de Montjoye. Extrait de sa *Lettre sur le Magnétisme animal, adressée à M. Bailly*. 1784, p. 74.

J'arrivai, en province, chez une dame, le surlendemain de sa troisième couche. Dans la précédente, le lait avait mal passé. Dix-huit mois entiers, son sein gauche avait été couvert d'emplâtres; et, pendant ce long intervalle, on avait toujours craint d'être réduit à des opérations extrêmes. Son inquiétude sur les suites de sa nouvelle couche était et devait être grande. Elle augmenta vivement lorsqu'on s'aperçut que le même sein s'engorgeait, et que le lait se détournant des voies ordinaires, se portait vers la tête. Les choses en étaient là quand j'arrivai; c'était le soir : la malade me fit part de ses appréhensions, ignorant, d'ailleurs, que je me mêlasse de magnétiser. De mon côté, n'étant pas médecin, je n'osais me livrer à une épreuve qui me paraissait délicate; et, dans cette incertitude, je laissai passer la soirée sans rien tenter. Mais le lendemain matin, ayant bien résumé mes idées, m'étant bien convaincu que je ne pouvais faire aucun mal, j'entrai chez la malade : et ayant reconnu que son état s'était aggravé pendant la nuit, je n'hésitai plus : je m'assis avec l'air de l'indifférence au pied de son lit; et, l'entretenant d'objets divers, et de nature à détourner son attention de ce que je faisais, je plaçai nonchalament mon bras sur son lit, de manière que, sans la toucher, mon pouce se trouva entre les deux orteils. Pendant ce temps là; j'examinai tous ses mouvements, avec une attention que je cachais sous d'autres dehors; et j'eus un moment après, la satisfaction d'en remarquer sur son visage, d'assez déterminés pour lui en demander l'explication. C'était des mouvements de surprise de ce que son lait avait repris le cours désiré, au point de mouiller tous ses linges, et de l'obliger à en changer. J'appelai sa garde, et laissai la malade libre, sans m'expliquer aucunement. Pendant la journée les choses reprirent un mauvais cours; et, moi, retournant le soir à ma situation du matin, j'en retirai le même avantage. Dans la nuit la malade se refroidit par imprudence. La suppression reparut, et même il s'y joignit un point de côté. Je recommençai le matin à opérer; et, ayant réussi comme la veille, je crus qu'il était temps de m'expliquer avec la malade. Frappée de circonstances aussi prochaines, elle se livra à mes soins : je lui fis, sur le champ, passer son point de côté, et favorisai, d'ailleurs, la nature dans tout le reste, avec le plus grand succès. Remarquez, s'il vous plaît, monsieur, avec grande attention, que j'opérai sans attouchement, que l'imagination n'était pas avertie; et je ne conçois pas comment, en tout ceci, vous trouveriez de l'Imitation.

De M. J. Olivier. Extrait de son *Traité de Magnétisme*, 1849, p. 410.

Depuis près de deux ans, Mme *** avait un point de côté permanent, de vives douleurs aux épaules et à la poitrine, d'abondantes pertes blanches, et des attaques hystériques si fortes, qu'elle se roulait à terre pendant plusieurs heures, de manière que sa tête allât toucher ses pieds et que son corps formât le cercle; enfin ses douleurs étaient tellement graves, que tous les mois elle avait quelques instants de folie. C'était une femme à formes antiques; et il avait fallu sa constitution robuste pour résister aussi longtemps à tant de maux, qui avaient pris leur source dans des couches laborieuses.

Les médecins, la jugeant poitrinaire, l'avaient abandonnée, et son mari, en désespoir de cause vint me prier de la magnétiser.

Au commencement de son traitement, je m'appliquai à réchauffer fortement par l'application des mains et des insufflations, ses épaules et sa poitrine. Le jour il s'échappa de son corps une émanation, dont l'odeur putride infecta tout l'appartement et souleva le cœur de toutes les personnes présentes; c'était des émanations de lait corrompu : sa coiffe, sa robe, ses vêtements, tout, jusqu'à ses souliers était empreint de cette odeur empestée.

Je pourrais encore reproduire beaucoup d'observations intéressantes ; mais je me contente de signaler les suivantes.

Dans son *Exposé des cures opérées en France par le Magnétisme*, t. I, p 142, Mialhe rapporte 5 observations de guerisons opérées par les élèves de Mesmer. Une observation des plus intéressante, se trouve dans la *Lettre de Court de Gébelin*, 1783; et de non moins intéressantes dans les ouvrages suivants : de Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du Magnétisme*, 1784, p. 238 ; *Annales de Strasbourg*, 1789, t. III, p. 160 ; *Annales du Magnétisme*, 1813, t. I, p. 60 ; etc.; etc.

LE MAGNÉTISME CONDAMNÉ

Par la Cour de Cassation

Le *Procès Mouroux*, dans lequel la pratique du Magnétisme appliqué à l'art de guérir par les magnétiseurs non pourvus du Diplôme de docteur en médecine, vient d'avoir son dénouement devant la Chambre criminelle de la Cour de Cassation ; et comme les 99 0/0 des médecins *font de la médecine et non pas du Magnétisme*, c'est la pratique magnétique qui est à peu près condamnée. Pour bien faire comprendre la question dans son ensemble, je vais d'abord en retracer l'historique.

Historique du Procès Mouroux

En 1892-93, une sage-femme du Mans, madame Blin, qui avait abandonné la pratique des accouchements, traitait les malades par le Magnétisme humain et par l'application des aimants. Elève de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* dès sa fondation, possédant de bonnes notions du magnétisme, et obtenant d'ailleurs de nombreuses guérisons, elle parvint en peu de temps à se faire une brillante réputation de *guérisseuse*. Mais les médecins veillaient, et sous les auspices de leur syndicat, Mme Blin, poursuivie devant le tribunal correctionnel du Mans, et reconnue coupable d'avoir guéri trop de malades, fut condamnée pour exercice illégal de la médecine. C'était le 18 mai 1894.

Le jugement était bizarre, incorrect à plusieurs points de vue. Aussi, sur le conseil de Me Comby, du barreau de Paris, qui présentait sa défense, Mme Blin fit appel du jugement qui la frappait ; et le 28 juin suivant, la Cour d'appel d'Angers, infirmant le jugement du Mans, rendait un arrêt en sa faveur. (V. les débats du procès, le jugement de première instance et l'arrêt de la Cour d'appel dans la brochure intitulée : *Le Massage et le Magnétisme sous l'empire de la loi du 30 novembre 1892*, par H. Durville.)

A la suite de cet acquittement, Mme Blin vît bientôt sa clientèle doubler; et ne pouvant plus y satisfaire, elle me pria de lui envoyer un élève de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* pour la seconder. M. Ouiste, un excellent praticien de Paris, qui venait d'obtenir son Diplôme, consentit à aller s'établir au Mans pour donner son concours à Mme Blin. Mais bientôt, celle ci, qui était veuve se maria avec un des malades qu'elle avait guéris, abandonna la pratique du Magnétisme, et M. Ouiste eut bientôt à satisfaire seul toute la clientèle qui était considérable. Il me pria à son tour de lui envoyer un aide

qui la partagerait avec lui. M. Mouroux partit; et pendant que M. Ouiste soignait les malades de la ville, le premier allait visiter ceux des environs. Il allait même jusqu'à Angers, où le procès avait déjà disposé beaucoup de malades en faveur du Magnétisme. La clientèle d'Angers grandit rapidement, et Mouroux décida bientôt de s'établir définitivement dans cette ville. Nous sommes au commencement de 1895.

Là, il sut bientôt, par les guérisons qu'il obtint, attirer à lui un grand nombre de malades de toutes les classes de la société; et les médecins, dont plusieurs d'entre eux ne portaient que des vêtements râpés et des souliers éculés, ne tardèrent pas de lui reprocher, non seulement de guérir les malades qui les abandonnaient, mais aussi d'aller voir ceux-ci en redingote, coiffé d'un chapeau haut de forme à la dernière mode, avec cocher, cheval et voiture. Pour les médecins, cette situation était intolérable.

A cette époque (1895-96), certains tribunaux de première instance et des Cours d'appels condamnaient masseurs et magnétiseurs, tandis que d'autres les acquittaient. Il vint alors aux médecins de l'Union des syndicats médicaux de France, qui sont en rapport avec tous les syndicats de la province, l'idée de chercher, dans un lieu convenable, un masseur ou un magnétiseur que l'on poursuivrait, afin de pouvoir faire trancher la question de la pratique du Massage et surtout du Magnétisme par la Cour de Cassation — qui devait leur être favorable, en raison des différents arrêts qu'elle avait rendus contre le Magnétisme sous l'empire de la loi du 19 ventôse XI.

Pour arriver à cela, il fallait intenter un procès dans la juridiction d'une Cour d'appel où un magnétiseur avait déjà été acquitté; car dans celle d'une autre, l'accusé, qui serait probablement condamné, pourrait garder sa condamnation sans faire appel; et moins encore, sans aller jusqu'en cassation, à cause des frais que cette instance détermine. Dans ce cas, la question ne serait pas tranchée. Après de longs pourparlers entre les syndicats départementaux et ceux de Paris, il fut décidé, d'un commun accord, que la question serait posée devant la juridiction d'Angers, ou le masseur ou le magnétiseur que l'on poursuivrait serait certainement acquitté. Par les résultats qu'il obtenait, Mouroux était tout désigné. Les médecins d'Angers devaient payer les frais de première instance; les frais d'appel devaient être partagés, et ceux de Cassation supportés exclusivement par l'Union des syndicats ayant son siège à Paris.

Malgré les frais qu'ils devaient payer, les médecins d'Angers furent enchantés de cette décision; car, tout en sachant bien d'avance que Mouroux serait acquitté, ils pensaient néanmoins pouvoir ruiner sa réputation. D'ailleurs, ils ne négligèrent rien pour cela. Mais, toutes leurs canailleries échouèrent et la réputation de Mouroux grandit de plus en plus. Je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet, renvoyant le lecteur à la brochure que j'ai publiée sous ce titre : *Le Massage et le Magnétisme menacés par les médecins.* Le procès Mouroux à Angers (20 cent.), dans laquelle on trouvera les détails les plus circonstanciés.

Donc, obéissant au mot d'ordre venu de Paris, vers la fin de 1896, le syndicat des médecins d'Angers, en la personne du docteur Grippat, président, d'accord avec un magistrat, tendent un piège à Mouroux; celui-ci y tombe et une plainte est déposée au Parquet. L'instruction fut poursuivie pendant plus de six mois, par un magistrat dévoué aux médecins; et durant cette longue période de temps, les insinuations les plus perfides furent répandues à profusion dans la ville.

Enfin, le 29 mai 1897, Mouroux était appelé devant le tribunal correctionnel d'Angers, qui entendit les témoins et les plaidoiries des avocats. A l'audience du 5 juin, le tribunal acquittait le prévenu.

Comme cela était convenu entre les divers syndicats médicaux, au nom du syndicat d'Angers, le docteur Grippat fit appel du jugement.

L'affaire revint le 23 juillet devant la Cour d'appel qui confirma le jugement de première instance en l'appuyant encore de considérants en faveur de la pratique magnétique.

Comme cela était encore convenu d'avance, le docteur Grippat, au nom du même syndicat, portait l'affaire à la Cour de Cassation. Ne négligeant rien, pour augmenter le peu de chances qu'il avait, il insista tant et si bien auprès du procureur général que celui-ci, de son côté, consentit également à se pourvoir en casssation.

A la suite du compte-rendu du *Procès Mouroux*, j'ai reproduit, d'après les *Archives de médecine d'Angers*, une partie d'un discours prononcé par le docteur Dezanneau, président de l'Association des médecins d'Angers, en soulignant le passage suivant, qui est toute une révélation.

Qu'il me soit permis en terminant de faire appel à vos bons sentiments d'union et de confraternité, faites venir à nous ceux de nos confrères, en petit nombre d'ailleurs, qui vivent encore dans l'isolement, que les syndicats et l'association ne fassent qu'un groupe, animé des mêmes sentiments de solidarité professionnelle et **nous constituerons une puissance avec laquelle la magistrature elle-même sera obligée de compter.**

Cette solidarité professionnelle qui doit mettre la magistrature à la disposition du corps médical a été pratiquée partout; mais elle ne fut pratiquée nulle part avec autant d'audace qu'à Paris. Il fallait évidemment influencer tous les magistrats, et particulièrement ceux de la Cour de Cassation, en faveur des médecins. Des banquets furent organisés, dans lesquels les journalistes sympathiques, les avocats et les magistrats furent invités. Au champagne, après des discours rédigés pour les besoins de la cause, les exhortations les plus pressantes furent adressées aux intéressés. Tous les amis furent mis à contribution et des visites furent faites partout, avec sollicitation de peser le plus possible sur le plateau de la balance où les intérêts professionnels des médecins étaient déposés.

Cette campagne de pression a porté ses fruits, car il est certain qu'elle a pesé d'un poids énorme sur la décision des magistrats de la Cour suprême.

L'Arrêt

L'arrêt que l'on attendait impatiemment de la Cour de Cassation depuis trois ans et demi, à la suite du pourvoi présenté, d'une part, par le syndicat des médecins d'Angers, agissant au nom de l'Union des syndicats médicaux de France; et d'autre part, par le procureur général près la Cour d'appel d'Angers, est enfin rendu.

Le *Procès Mouroux*, comme nos lecteurs le savent, fut appelé plusieurs fois devant la Chambre criminelle dans le cours de l'année 1900, et plusieurs fois renvoyé à une audience ultérieure. Enfin, le jeudi 27 décembre, l'affaire fut appelée à nouveau; cette fois, pour être entendue.

La Chambre criminelle était présidée par M. Lœw, président. M. le conseiller Dupré lit son rapport, très favorable à la cause; Me Boivin-Champeaux prend la parole pour le magnétiseur, et Me Perrin soutient la requête des médecins syndiqués de la France entière, représentés par le docteur Grippat, président du syndicat des médecins d'Angers. M. Duboin, avocat général, se rangeant du côté des médecins, attaque violemment le Magnétisme et surtout les magnétiseurs. Il passe en revue les législations étrangères, cite tout ce qui est favorable à sa thèse et oublie de citer ce qui pourrait lui être nuisible; confond, comme le ferait un véritable hypnotiseur, le magnétisme avec l'hypnotisme; admet, sans que cela lui soit démontré, que si leur pratique peut opérer quelques guérisons entre les mains de médecins habiles, les malades sont exposés aux plus grands dangers dans celles des magnétiseurs qui ne possèdent pas les connaissances médicales suffisantes; et, pour se donner raison, il cite un accident mortel survenu en Autriche il y a quelques années dans une séance d'hypnotisme. Il affirme que jamais la législation française n'a permis la pratique du magnétisme thérapeutique aux magnétiseurs non médecins, et que la pétition des magnetiseurs et masseurs, recouverte de 30.000 signatures, remise à la Chambre des députés en 1892, n'a pas été prise en considération, etc.; et conclut, comme l'avocat des médecins, à l'annulation de l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers.

La Cour entre en délibération, discute longuement, car les avis sont partagés; et enfin, le 29 décembre, le magnétiseur Mouroux est reconnu coupable d'avoir, au moyen de passes magnétiques, guéri des malades que les médecins avaient été impuissants à soulager; et l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers, qui l'acquittait, est cassé par l'arrêt suivant :

La Cour,

Ouï, en son audience du 27 décembre, M. Paul Dupré, conseiller, en son rapport, Mes Emile Perrin et P. Boivin-Champeaux, avocats en la Cour, en leurs observations respectives, et M. l'avocat général Duboin, en ses conclusions;

Joignant, vu la connexité, les pourvois formés l'un par le Procureur général près la Cour d'appel d'Angers, l'autre par les médecins syndiqués de l'arrondissement, partie civile, contre un arrêt de la Cour d'Angers du 23 juillet 1897 qui, confirmant un jugement du Tribunal correctionnel du siège, a relaxé un sieur Mouroux des fins d'une poursuite pour exercice illégal de la médecine ;

Vidant son délibéré en la Chambre du Conseil et statuant par un seul et même arrêt ;

Sur le moyen unique et commun pris de la violation des articles 16 et 18 de la loi du 30 novembre 1892 :

Vu les dits articles ;

Attendu qu'il est constaté, en fait, tant par l'arrêt attaqué que par le jugement dont il s'approprie les motifs, que Mouroux, non investi du titre de Docteur en médecine et ne s'offrant à sa clientèle que comme magnétiseur, avait à Angers où il s'était établi, donné des soins suivis à ceux qui les sollicitaient en vue de la guérison ou du soulagement de leurs maux ;

Attendu, en droit, qu'aux termes de l'article 16 de la loi sus-visée : **Exerce illégalement la médecine toute personne qui, non munie du titre de Docteur, prend part habituellement ou par une direction suivie au traitement des maladies ou des affections chirurgicales,** *délit que l'article 13 de la même loi punit d'une amende de 100 à 500 francs ;*

Que l'arrêt attaqué, pour écarter l'application de ces articles aux faits constatés tout en reconnaissant qu'il résultait des débats que les soins donnés par Mouroux à ses malades avaient consisté **à pratiquer sur eux par dessus leurs vêtements des passes magnétiques, quelquefois à leur fournir de l'ouate aimantée,** *s'appuie sur l'unanimité de leurs témoignages, d'où il serait résulté qu'il se livrait uniquement à ses pratiques sans prescrire aucun traitement ni recourir à aucune opération, pour en déduire que Mouroux ne saurait être considéré comme ayant ainsi pris part au traitement de maladies et commis par la faute du titre qui confère ce droit aux seuls docteurs, le délit qui lui était reproché ;*

Que pour justifier, par une modification, que la loi de 1892 aurait apportée sur ce point à la loi de ventôse, cette interprétation favorable à la défense, la Cour d'Angers a cru pouvoir déclarer **que le magnétisme ne peut être considéré comme un traitement,** *au sens de la seconde de ces deux lois ;*

Qu'aux termes exprès de l'article 16 de cette même dernière loi, qui n'excluent de la qualification légale du délit aucun mode de traitement, dès qu'il est habituel ou suivi, l'arrêt attaqué oppose les déclarations du rapport à la Chambre portant que **jamais l'intention de la Commission n'avait été de viser les magnétiseurs ; que, par suite, les articles punissant l'exercice illégal de la médecine ne pourraient leur être appliqués que le jour où ils sortiraient de leurs pratiques habituelles et sous le couvert de leurs procédés, prescriraient des médicaments ou chercheraient à réduire des luxations ou des fractures ;**

Attendu que s'il est exact que cette interprétation de l'article sus-visé ait figuré dans le rapport précité au nom de la Commission, il ne peut suffire pour donner le droit de l'opposer aux termes formels de cet article, de constater comme le fait l'arrêt attaqué, qu'aucune objection n'a été soulevée contre cette interprétation, et que la loi a été définitivement adoptée tant par le Sénat que par la Chambre sans protestation ni réserve ;

Que ce silence ne saurait à lui seul, en présence de la contradiction qui existe entre cette interprétation et les termes généraux de l'article adopté par le Parlement, autoriser le juge à substituer dans son application de la loi, cette interprétation individuelle au sens normal et contraire de la loi même ;

D'où il suit qu'en le faisant, loin de justifier sa décision de relaxe, l'arrêt attaqué a par une distinction arbitraire expressément violé les dispositions de la loi invoquées par les deux pourvois ;

Par ces motifs,

Casse,

Renvoie devant la Cour d'appel de Rennes.

Ainsi jugé par la Chambre criminelle, ce 29 *décembre* 1900.

Etat actuel de la pratique magnétique

La question de la pratique du Magnétisme



est donc à peu près résolue jusqu'à ce qu'une loi vienne l'établir sur des bases qui, sans nuire aux intérêts des médecins, seront plus avantageuses pour les malades et plus équitables pour les magnétiseurs.

Pourtant, il y aurait peut-être encore quelque chance, si on soutenait le bien fondé de la cause magnétique devant la Cour d'appel de Rennes, en défendant l'*esprit de la loi qui vivifie* contre le *texte qui tue*. La Cour, si elle était convaincue comme l'a été celle d'Angers, acquitterait encore le magnétiseur et l'affaire reviendrait devant la Cour de Cassation qui, cette fois, jugerait toutes Chambres réunies, et pourrait juger en notre faveur.

Mais, comme les chances ne sont pas grandes, il vaut peut-être mieux considérer d'ores et déjà la partie comme complètement perdue, abandonner la lutte sur ce terrain, et se tourner d'un autre côté. Dans tous les cas, nos lecteurs sont priés de vouloir bien nous donner leur avis à ce sujet. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible.

Le programme tracé au début de l'*Affaire Mouroux* se développe régulièrement comme on l'avait prévu. La comédie montée à grands frais par les médecins syndiqués devait se jouer en deux actes : 1° *un acte judiciaire;* 2° *un acte législatif*. La Cour de Cassation devait terminer le premier acte en faisant prévaloir l'*esprit* ou le *texte* de la loi ; et le second acte devait commencer par une demande aux pouvoirs législatifs, dans le but d'obtenir un amendement à la loi de 1892. Si l'arrêt de la Cour de Cassation confirmait l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers, la pratique du Magnétisme devenait à peu près libre pour les magnétiseurs ; et alors les médecins, comme ils l'ont déclaré à Angers, devaient demander cet amendement en leur faveur. Là, nous devions intervenir dans le but de l'obtenir pour nous. Comme l'arrêt rendu est contre nous, les rôles sont renversés, et c'est à nous qu'incombe la charge de présenter l'amendement qui doit compléter la loi.

Pour que cette juste revendication puisse sûrement aboutir dans un assez bref délai, il faut :

1° Agiter l'opinion publique par la presse, par brochures, des livres, des conférences ; et davantage encore par l'exemple, c'est-à-dire en cherchant à faire le plus grand nombre possible de guérisons, au risque de se faire poursuivre et condamner ;

2° Faire couvrir aussi vite que possible la *Pétition des Masseurs et Magnétiseurs* par le plus grand nombre de signatures que l'on puisse obtenir, afin de la déposer en temps voulu à l'appui de notre projet d'amendement à la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine qui doit modifier la pratique magnétique en notre faveur.

Pour mener à bonne fin cette double tâche, la *Société magnétique de France*, d'accord avec la direction de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* et avec le *Syndicat des Masseurs et Magnétiseurs*, désignent officiellement le *Journal du Magnétisme* qui accepte cette lourde tâche avec empressement.

Un comité composé de neuf membres actifs choisis au sein de la *Société magnétique de France* (MM. le docteur Encausse, Durville, Durin), de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* (MM Fabius de Champville, Bodereau, Thomas), du *Syndicat des Masseurs et Magnétiseurs* (MM Demé, Couillerot, Hénault), auxquels se joindront tous les adhérents et souscripteurs, se réunira au bureau du Journal le dernier samedi de chaque mois, à 9 h. 1/2 du soir, pour décider des moyens à employer. Tous les lecteurs du journal sont priés de vouloir bien aider le comité de leurs bons conseils.

M. Durville remplit au sein du comité les fonctions de secrétaire délégué.

Le *Comité de Défense et de Propagande* sera bientôt définitivement constitué.

Travaux du Comité

Pour commencer son action, le comité provisoire inscrit immédiatement à son ordre du jour, pour être publiés dans le plus bref délai possible trois ouvrages de propagande ayant pour titre :

1° *Le Procès Mouroux devant la Cour de Cassation.* — Dans cet ouvrage, nous reproduirons, ou tout au moins, nous analyserons le rapport de M. le conseiller Dupré, la plaidoirie de Me Boivin-Champeaux et la réplique de l'avocat général, qui est un modèle d'incohérence, d'ignorance scientifique et de parti pris contre le Magnétisme ;

2° *Etat actuel du Magnétisme et sa valeur thérapeutique.* — Nécessité d'un amen-



dement à la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine réglementant la pratique magnétique ;

3° *Pratique professionnelle du Magnétisme et du Massage.* — Facilités ou obstacles qu'elle éprouve dans les divers pays. Législation de ces pays.

Ces trois ouvrages, qui seront distribués à profusion, sont destinés au public, à la presse, aux députés et aux sénateurs pour faire comprendre le bien fondé de nos justes revendications.

Nos lecteurs de l'étranger, chacun en ce qui concerne leur pays, sont instamment priés de vouloir bien nous fournir les documents nécessaires pour l'élaboration du dernier ouvrage.

Au nom de la *Société Magnétique de France*, de *l'École pratique de Magnétisme et de Massage* et du *Syndicat des Masseurs et Magnétiseurs* une requête sera adressée à M. le Ministre de la Justice.

En même temps, le comité s'adressera à la presse magnético spiritualiste, pour obtenir l'appui de ses lecteurs, agiter le plus possible la question du Magnétisme, et recueillir des adhésions en vue d'obtenir des pouvoirs législatifs un amendement à la loi sur l'exercice de la médecine en France.

Une lettre particulière sera adressée à chacun de nos lecteurs pour les prier de vouloir bien nous être utiles dans la mesure du possible.

Le pétitionnement sera poussé le plus activement possible ; des conférences seront organisées dans les grands centres ; la presse tout entière sera intéressée à la question et les avantages de la pratique du Magnétisme par les magnétiseurs seront démontrés le plus clairement possible; les magnétiseurs seront encouragés à ne pas abandonner la lutte, au besoin nous les aiderons en cas de poursuites; et lorsque l'opinion publique sera suffisamment éclairée, nous profiterons d'une occasion favorable pour déposer un projet d'amendement à la loi qui réglementera d'une façon définitive la pratique du Magnétisme et du Massage.

Si les masseurs et les magnétiseurs font tous cause commune avec nous; si nous sommes suffisamment secondés par les médecins magnétistes, par nos lecteurs, par les malades qui nous doivent la vie ou la santé et par tous les partisans du Magnétisme, ce résultat ne sera certainement pas difficile à obtenir.

Dans tous les cas, la lutte, plus que centenaire, entre le Magnétisme et la médecine, entre la science officielle et la science libre, va continuer plus ardente que jamais ; et tout en démontrant que les lois qui régissent l'exercice de la médecine en France n'ont jamais été demandées par les malades qui auraient dû être les seuls intéressés, mais que ce sont les médecins qui, trompant l'opinion publique, les ont élaborées, presque dictées, dans le seul et unique but de sauvegarder leurs intérêts matériels et non ceux des malades.

Nous ferons comprendre que le désir du malade est d'obtenir la santé ; et que le médecin étant, trop souvent, hélas ! impuissant à la lui procurer, il doit posséder le droit imprescriptible que possède tout citoyen libre dans un état libre, de la demander à celui qui peut la lui donner, surtout lorsque les moyens employés pour cela ne présentent jamais le moindre danger.

Nous montrerons qu'en voulant la condamnation des magnétiseurs, le but du médecin est de priver l'humanité du plus puissant moyen de guérison que la nature ait mis à notre disposition, car il serait puéril, illogique d'admettre que le plus grand nombre des médecins qui ont toujours nié le Magnétisme et ridiculisé les magnétiseurs, consentiraient à le pratiquer. D'ailleurs, y consentiraient-ils que peu d'entre-eux obtiendraient des guérisons par ce moyen, car il faut pour cela des dispositions physiques et morales spéciales qui ne se trouvent pas, loin s'en faut, chez tous les médecins.

Encore, on ne s'improvise pas magnétiseur; il faut, avec ces « dispositions physiques et morales spéciales » assez rares, un entraînement que l'on n'acquiert qu'avec une longue pratique, avec l'amour des malades et l'intention pure, dégagée de toute idée de lucre, de les guérir ou de les soulager, avec beaucoup de patience et du temps que le plus grand nombre des médecins ne pourrait pas y consacrer.

Nous affirmerons :



1° Que la Science est constituée par l'ensemble des connaissances humaines qui se sont accumulées de siècle en siècle sous les efforts constants des chercheurs et des observateurs que l'on désigne plus ou moins pompeusement sous le nom de *savants*, et que cet ensemble de connaissances a toujours été fourni par deux groupes distincts : la *Science officielle* et la *Science libre*.

2° Que malgré sa routine et ses préjugés, il faut reconnaître le mérite incontestable de la première ; mais qu'elle ne progresse que grâce aux efforts de la seconde. La Science libre est la Science d'avant-garde qui recule constamment les bornes du progrès sur la route de l'inconnu; la Science officielle est la Science positive qui garde soigneusement le dépôt sacré des conquêtes que l'on dépose entre ses mains. Celle-ci, plus calme, tempère les écarts de celle-là qui peut être emportée par l'enthousiasme. Les efforts de l'une sont stimulés par les résultats obtenus par l'autre et la marche des progrès est incontestablement plus rapide et plus certaine. C'est pour cette raison qu'on les garde et qu'on doit les garder l'une et l'autre. Elles doivent suivre la même voie, sinon la main dans la main, mais côte à côte, à la conquête de la vérité.

3° Que dans tous les pays, la Science est entièrement libre. Tout le monde est d'accord à ce sujet. Elle appartient à tous ceux qui ont les moyens et les aptitudes suffisantes pour l'étudier, et personne n'a jamais eu la témérité de songer à la monopoliser entre les mains d'une catégorie quelconque de citoyens, quelque savants qu'ils fussent.

4° Que la médecine est plus qu'une Science, car elle emprunte ses divers éléments à presque toutes les sciences. C'est un Art qui cherche un résultat pratique non pas dans une Vérité, mais dans un ensemble de vérités empruntées à l'universalité des connaissances humaines. L'ensemble des connaissances théoriques et pratiques de la médecine — qui doit être basé sur des procédés individuels et non pas sur des formules constantes — constitue l'*Art de guérir*, art essentiellement élevé par son but, mais trop complexe par les connaissances qu'il exige pour qu'un homme puisse jamais les posséder complètement. Son immense bagage scientifique est essentiellement progressif; et pour atteindre une perfection relative, il a besoin le concours de tous, sans en excepter les plus humbles et même les plus obscurs.

5° Qu'avec le monopole, qui place exclusivement la pratique de l'art de guérir entre les mains des médecins, cet art reste fatalement enfermé dans des formules classiques dont il ne peut sortir ; tandis qu'en augmentant les catégories de praticiens, il y aurait une émulation plus grande, qui concourrait à son perfectionnement. Ce serait à qui ferait le mieux : les malades y gagneraient, et l'art de guérir en profiterait.

6° Qu'il y aurait moins d'accidents, et pour ceux qui surviendraient encore par négligence, maladresse ou ignorance, les lois de droit commun, suspendues comme une épée de Damoclès au-dessus de toutes les têtes, sont là, bien suffisantes, pour réprimer les erreurs et les fautes des praticiens assez téméraires pour entreprendre le traitement de cas quelconques, sans avoir pour cela des connaissances et des aptitudes suffisantes.

7° Que les branches de l'art de guérir sont nombreuses et que toutes ne peuvent pas être exercées par le même praticien, quelque savant et expérimenté qu'il soit. Au médecin proprement dit, au docteur, au savant sorti de nos grandes écoles médicales reviendrait le soin de traiter, par les procédés ordinaires de la médecine et de la chirurgie, les affections les plus difficiles et les plus compliquées; aux praticiens moins instruits, c'est-à-dire aux magnétiseurs et aux masseurs, suivant leurs connaissances, leurs aptitudes, reviendrait celui de traiter les autres cas, à la condition toutefois de ne jamais empiéter sur le domaine du médecin en prescrivant des médicaments. L'amour propre étant en jeu, ces derniers s'élèveraient certainement peu à peu au niveau intellectuel des premiers. Ce ne serait pas d'ailleurs un fait nouveau dans l'histoire de la médecine : l'histoire des barbiers, qui sont devenus les chirurgiens d'il y a deux siècles, est là pour le prouver.

8 Que le médecin à proprement dit, a besoin d'auxiliaires sérieux, actifs, dévoués, marchant à ses côtés dans un but unique : celui de procurer aux malades, sinon la guérison de tous leurs maux, du moins un soulagement aussi grand que leur état le permet. Le magnétiseur, le masseur, la sage-femme, le dentiste, le baigneur, le doucheur, le ven-

touseur, l'infirmier et le garde-malade, le bandagiste, le rebouteur même et le pédicure sont et doivent rester les auxiliaires indispensables du médecin Ils possèdent tous des connaissances spéciales que le médecin ne peut jamais connaitre à fond; et, comme je viens de le dire, qu'il ne peut pas appliquer lui-même, faute de temps. Le médecin doit donc rester l'architecte chargé de réparer l'édifice humain; mais un certain nombre des réparations doivent être exécutées par des manœuvres, c'est-à-dire des artisans spéciaux ayant acquis pour cela l'habileté suffisante.

9° Qu'ensuite, tous les monopoles portent une atteinte directe à la raison et au bon sens, car ils sont une négation du droit à la vie qui appartient à tous et du droit au travail qui revient à chacun; mais le monopole de la médecine est le plus odieux de tous; car en empêchant les malades de recourir à qui bon leur semble, si ce n'est à un *docteur* souvent incapable de les soulager, en qui ils ne peuvent avoir aucune confiance, il porte atteinte directe à la santé et même à la vie de tous les citoyens.

10° Que c'est enfin pour ces raisons, que nous voulons que la pratique du *Magnétisme* et du *Massage* soit réglée par un amendement à la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine en France.

Puisque la lutte est engagée, nous combattrons loyalement, avec une courtoisie que nous n'avons jamais trouvée chez les médecins qui, tout en s'emparant de nos découvertes et en profitant de nos observations, nous ont toujours traités, comme des ennemis irréconciliables, des charlatans indignes et même des criminels.

En attendant que la loi nous donne raison, au risque d'être condamnés à l'amende et même à la prison comme des voleurs de grand chemin, nous continuerons à guérir les malades abandonnés que les médecins ne peuvent même pas soulager et votre serviteur restera toujours, chers lecteurs,

Le magnétiseur, H. DURVILLE.

Pétition des Masseurs et Magnétiseurs

Plusieurs exemplaires de la Pétition des Masseurs et Magnétiseurs ont déja été adressés à tous les lecteurs du *Journal du Magnétisme* qui ont déjà envoyés 25 à 30 mille signatures. Deux exemplaires, faisant partie de la couverture, sont insérés dans ce numéro. Tous nos lecteurs qui ne l'ont pas encore signée, sont priés de la signer, de la faire signer par leurs enfants, leurs domestiques, leurs amis, leurs voisins, et de vouloir bien la renvoyer au bureau du Journal. Que ceux qui ne pourraient pas, sans se gêner, payer l'affranchissement, mettent les pétitions sous enveloppes fermées et nous adressent celles-ci sans affranchir. Prière de vouloir bien se hâter, car un moment favorable pour la déposer entre les mains des pouvoirs législatifs peut se presenter d'un jour à l'autre.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

pour favoriser l'enseignement du Magnétisme et du Massage, et défendre la pratique du Magnétisme condamnée par la Cour de Cassation.

Pour mener convenablement cette campagne, que nous avons entreprise dès l'acquittement de Mouroux à Angers, il nous faut de l'argent: il nous en faudrait même beaucoup. Les masseurs, les magnétiseurs et les médiums guérisseurs vont faire tout ce que permettent leurs faibles moyens, pour nous aider dans notre tâche plus coûteuse que difficile. Les donateurs de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* vont faire cause commune avec ceux de nos lecteurs qui ont déjà participé à la souscription ouverte dans nos colonnes pour soutenir les frais de Propagande et de Pétitionnement; et avec ces deux sources réunies, nous avons l'espoir de pouvoir mener rapidement à bonne fin la noble tâche qui nous incombe.

Donc, nous prions instamment tous nos lecteurs de vouloir bien nous aider en prenant part à la *Souscription publique* ouverte au bureau du journal pour couvrir les frais de Pétitionnement et de Propagande que nous sommes obligés de faire pour obtenir des pouvoirs publics l'amendement à la loi du 30 novembre 1892 qui nous est nécessaire pour guérir ou soulager les malades, sans nous exposer à être condamné comme des criminels. Il en sera accusé réception par la voie du Journal.

A la fin de décembre 1900, le montant des souscriptions atteignait le chiffre de . . . . . . 959 fr. 10
Les dépenses se sont élevées à . . . . 725 fr. 50
Reste en caisse au 1er janvier 1901 . . . 233 fr. 60

A nouveau : La SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE souscrit pour 200 fr. ; le SYNDICAT DES MASSEURS ET MAGNÉTISEURS, pour 50 fr. ; M. DAMERON, 45 fr. ; M. et Mme DURVILLE (nouveau versement) 20 fr.; M. MAISONNAVE 10 fr.; UN ÉLÈVE, 10 fr. ; M. DASSIEU, 5 fr. Mme de BEZOBRAZOW, 5 fr. ; M. MIALHE, 3 fr. ; M. ALLARDIN, 2 fr.
Total au 20 janvier 1901 . . . . . 583 fr. 60.

De plus, M. Durville met à la disposition du Comité tous les ouvrages *dits de propagande*, édités par la *Librairie du Magnétisme*, et plus particulièrement les travaux du Congrès réuni en 1893 dans le but de demander le libre exercice de la médecine, et les divers ouvrages spéciaux suivants publiés depuis.

Ouvrages à 20 centimes

DANIAUD. — I. L'*Art médical*. — II. *Note sur l'En-*



seignement et la Pratique de la Médecine en Chine, par un Lettré chinois. — III. *Extrait de la Correspondance*. Congrès du libre exercice de la médecine). — IV. *Articles de journaux* (même sujet).

H. Durville. — *Le Libre Exercice de la médecine réclamé par les médecins*, 2 broch.

— *Rapport au Congrès* sur les Travaux de la *Ligue* et l'organisation du *Congrès*. Appréciations de la presse, arguments en faveur du libre exercice de la médecine.

— *Compte-rendu des travaux du Congrès* (libre exercice de la médecine). Discours, discussions, réponse aux questions du programme, vœux et résolutions.

— *Le Massage et le Magnétisme menacés par les médecins*. Le procès Mouroux à Angers.

Fabius de Champville. — I. *La Liberté de tuer ; la Liberté de guérir*. — II. *Le Magnétisme et l'Alcoolisme*.

Messimy (Dr G. de). — *Thèse sur le libre exercice de la médecine*, soutenue en faveur de l'humanité souffrante.

Rouxel. — *La Liberté de la médecine*, 2 broch. — I. La Pratique médicale chez les anciens. — II. Id., chez les modernes.

à 30 centimes

H. Durville. — *Le Massage et le Magnétisme* sous l'empire de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

Letoquart. — *La Médecine jugée par Broussais, Bordeu, Magendie, Bichat, Raspail, etc.*

Pelin. — *La Médecine qui tue ! Le Magnétisme qui guérit*. Le Rêve et les Faits magnétiques expliqués. *Homo Duplex*.

La Psychologie expérimentale. Manifeste adressé au Congrès Spiritualiste de Londres, par le *Syndicat de la Presse spiritualiste de France*.

Dr Tripier. — ***Médecine et Médecins***. Un coin de la crise ouvrière au XIXe siècle.

à 60 centimes

J. M. Berco. — *Analogies et Différences entre le Magnétisme et l'Hypnotisme*, avec 8 portraits.

M. Decrespe. — *Recherches sur les conditions d'expérimentation personnelle en Physio-psychologie*.

H. Durville. — *L'Enseignement du Magnétisme à l' « Ecole pratique du Magnétisme et du Massage. »* Règlements statutaires. Programme des Etudes et renseignements divers.

à 1 franc

H. Durville. — *Théorie et Procédés du Magnétisme*, avec 8 portraits et 30 figures dans le texte.

Dr Foveau de Courmelles. — *Le Magnétisme devant la loi*. Mémoire lu au Congrès de 1889, avec un Post-scriptum ajouté en 1897.

Nota. — Tous ces ouvrages qui traitent la question d'une façon presque complète sont vendus à nos lecteurs pour la propagande qu'ils peuvent faire en notre faveur aux conditions suivantes :

500 exemplaires,	assortis	ou non,		50 0/0	de remise
100	—	—	—	40 0/0	—
50	—	—	—	33 0/0	—
25	—	—	—	25 0/0	—

Les demandes doivent être faites à la *Librairie du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, 4e.

Le montant sera versé à la caisse de la souscription.

Pour étendre la propagande, le secrétaire du Comité prie tous les lecteurs du *Journal du Magnétisme* de vouloir bien lui envoyer les noms et adresses :

1° *des magnétiseurs, masseurs, rebouteurs, médiums guérisseurs, etc., etc., ainsi que de tous ceux qui, dans leur localité, à un titre quelconque, s'intéressent au Magnétisme, au Massage, au Spiritisme et aux Sciences dites occultes.*

2° *de ceux qui sont atteints de maladies rebelles aux moyens ordinaires de la médecine.*

Des brochures de propagande et quelques numéros du *Journal du Magnétisme* seront envoyés aux personnes désignées, et l'intérêt qu'elles y prendront engagera certainement les unes et les autres à faire cause commune avec nous. Les malades auront ainsi l'occasion de recourir au Magnétisme et au Massage, et le plus grand nombre d'entre eux pourront obtenir une guérison ou une amélioration inespérée.

Magnétisme et Magnétiseurs

Sous ce titre, le *Moniteur de l'hygiène publique*, du 15 janvier, au sujet de procès Mouroux, publie l'article suivant, dû à la plume de son directeur.

Les magnétiseurs d'Angers ont été poursuivis pour exercice illégal de la médecine. Ils ont été acquittés en première instance et en appel, mais ils viennent d'être condamnés par la Cour de cassation.

Quelle est la signification de l'arrêt de la Cour suprême ?

Est-ce le magnétisme qui a été condamné, comme moyen curatif de certaines maladies ? cela n'est pas possible, les membres de la Cour de cassation sont incompétents dans les choses scientifiques, dont ils ne savent pas le premier mot.

Ce sont donc les magnétiseurs qu'on a voulu condamner, parce qu'ils exercent l'art médical, sans le diplôme doctoral.

A cela, il n'y a rien à dire ; *dura lex sed lex*. Les rebouteurs d'autrefois ont aussi été condamnés Aujourd'hui, ils exercent comme masseurs, avec ou sans prescription médicale, parce que la médecine a fini par adopter leur principal procédé de traitement, le massage.

J'engage donc les magnétiseurs à faire comme eux, à se dire masseurs, purement et simplement.

Est-ce à dire que je nie le magnétisme ? Non, j'y crois, parce que c'est une des grandes forces peu connues de la nature, comme tant d'autres, et que sa valeur thérapeutique doit être indépendante de la science officielle, représentée par le Sénat conservateur de la rue Bonaparte (changement de domicile).

J'ai rapporté autrefois les faits de guérison par



le magnétisme que j'avais vus et constatés. J'ai lu ceux qui ont été publiés depuis une vingtaine d'années par des hommes de bonne foi. Et je suis arrivé à me faire une conviction que je puis résumer ainsi :

L'homme possède sur son semblable et dans toute son ambiance une force physiopsychique, d'autant plus grande qu'elle a un plus grand coefficient de volonté pour se manifester. Elle devient, dans certaines circonstances et sur certains sujets, un agent de dynamicité vitale d'une puissance extraordinaire. Je puis, comme exemple, citer ce fait. Il y a une vingtaine d'années, je soignais, une petite fille de 5 à 6 ans, l'enfant d'un contremaître de fabrique. A un moment donné, je fis le diagnostic de méningite tuberculeuse. Le patron du père m'adjoignit, avec mon plein consentement d'ailleurs, son médecin, praticien très distingué, ancien interne en médecine des hôpitaux de Paris. Comme moi, il fit le diagnostic de méningite tuberculeuse, et comme moi il proposa le traitement classique, qui n'a jamais guéri personne. Quelques jours après, les phénomènes morbides du dernier acte pathologique apparurent, — et un soir, voyant que la mort n'était plus qu'une question de quelques heures, nous nous retirâmes, en prévenant les parents de ce pronostic défavorable. De plus, il fut convenu entre nous que le lendemain matin, nous ne viendrions pas au rendez-vous habituel.

Une huitaine de jours après, je rencontre dans la rue le père de la petite fille. J'allais lui adresser mes condoléances, lorsqu'il me dit que son enfant était sauvée, et qu'elle allait aussi bien que possible. « Après votre départ avec votre confrère, le fameux soir, j'ai bien compris, me dit-il, que mon enfant était perdue, alors je me suis assis auprès de son lit, je lui ai pris les mains, et je l'ai magnétisée pendant toute la nuit. Le lendemain, elle était mieux, j'ai continué jusqu'à ce que je la vis hors de danger... »

Cette observation peut se passer de commentaires ; mais c'est à elle que j'ai dû ma première connaissance des fluides potentiels de l'homme. Et c'est de ce fait que j'ai commencé à entrevoir la liaison entre les sciences occultes et la physiologie psychique. J'ai compris l'action bienfaisante et réconfortante que l'être faible, la femme, l'enfant, le vieillard, le malade puise dans l'ambiance de l'homme jeune, vigoureux, principalement quand cet homme est un médecin mettant une volonté ferme de guérir et de protéger au service de ses effluves dynamiques.

Depuis lors, j'en suis arrivé à conclure que toutes les forces de la nature, malgré l'autonomie qu'on leur accorde encore, ne sont qu'une seule et même force, puisant leur énergie dans l'ether, ce fluide unique répandu dans tout l'univers, pénétrant la masse de tous les corps et synthétisant l'unité des forces physiques et psychiques, dont le magnétisme n'est qu'un des agents.

Les temps sont proches, d'ailleurs, où cette théorie dynamique sera classiquement adoptée. Et alors les médecins, professeurs, agrégés, praticiens et autres se serviront des procédés magnétiques des magnétiseurs, comme ils se servent maintenant des procédés de massage des anciens rebouteurs. *Docteur* DUPOUY (d'Auch).

Condamnation d'un Masseur et d'une Masseuse

Jusqu'à présent, les masseurs, et surtout ceux des établissements de bains, n'avaient guère été inquiétés par la justice. Ils massaient chez eux tranquillement les malades qui se présentaient et se rendaient même au domicile de ceux qui ne pouvaient pas se déranger.

Mais, avec l'application de la loi de 1892 par les tribunaux du ressort de la Cour de Paris, il n'en est plus ainsi.

Dernièrement, M. et Mme X., directeur d'un établissement de bains à Paris, ont été condamnés à 500 fr. d'amende chacun, pour avoir *massé* comme on *masse* dans tous les établissements de bains.

Ce procès n'a pas été signalé par les journaux ; et, pour cette raison, ne sachant pas si la publicité du *Journal du Magnétisme* serait agréable *aux condamnés*, nous ne publierons pas leur nom.

Poursuites contre un médium guérisseur

Les tendances sont partout les mêmes. Ainsi, M. Antoine, médium guérisseur de Jemeppe-sur-Meuse, qui, paraît-il, guérissait beaucoup de malades abandonnés à l'aide du magnétisme et du « fluide » est poursuivi, et certainement il sera condamné par la justice de son pays, comme il le serait par la nôtre.

CONVOCATION

Tous les lecteurs du *Journal du Magnétisme*, les partisans de la pratique du Magnétisme et du Massage par les magnétiseurs et les masseurs sont convoqués le samedi 2 février, à 8 heures 1/2 du soir, dans les salons de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, dans le but de s'entendre sur les voies et moyens les plus pratiques à employer pour obtenir le plus rapidement possible des pouvoirs législatifs un amendement à la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Il ne sera pas fait de convocation individuelle.

LE MÉDECIN

L'art de guérir doublé de l'art de prévenir les misères physiques et morales de l'être humain — tel est l'objectif de la Médecine.

L'homme étant esprit et matière, âme et corps, Energie-Vie et machine organisée à mouvoir, la Médecine doit autant s'adresser à l'esprit, à l'âme, à l'Energie-Vie, à la Force



qui meut, qu'au corps, à la matière, à l'organisme à mettre en mouvement réglé. D'où il suit que l'intervention de l'homme de l'art s'adressera simultanément aux deux éléments constitutifs de l'être. D'où il suit encore que le médecin peut et doit agir par l'esprit, la force vive, le magnétisme vital, ses fluides potentiels personnels qu'il récolte dans l'océan de vie universellement répandue et qu'il renouvelle sans cesse — tout en ayant recours aux remèdes, aux agents extérieurs, au milieu ambiant qu'il cherche à mettre en harmonie avec les lois bien comprises de la vie hygide, normale.

L'action directe du médecin sur son malade est de nature fluidique, vitale, magnétique.

Elle est directe, nullement imaginaire ou ce qu'on voudrait appeler maintenant suggestive et hypnotisante. La suggestion de la pensée, du mode d'agir, est — selon la doctrine avancée du psychisme et du spiritualisme — réellement une transmission de fluides subtils, d'idées et d'énergies vives transmises par le plan mental ou astral, et partant du médecin pour aboutir aux centres psychique et intellectuel du sujet traité (1).

(1) L'homme, selon cette doctrine secrète et spiritualiste, est composé de sept éléments distincts, tous pénétrés de l'Energie-Vie qui est divine.

I à III.	L'Ego incarnant qui est une Trinité.	Esprit divin - Athma Ame spirituelle - Buddhi Ame humaine - Manas

IV. L'*âme animale,* élément psychique, corps de désir opérant dans le véhicule dit astral dont cette âme se revêt.

V. Le double éthérique qui est le moule du corps et le réceptacle des éléments subtils et de l'Energie-Vie (Prana qui est la localisation aux unités organisées de la Vie universelle divine dite Jiva) et qui est le VIe élément.

VII. Le corps physique organisé.

Athma-Buddhi-Manas est tout l'Homme spirituel, immortel, divin par Atma-Buddhi et Homme Penseur par *Manas* qui est réellement l'élément perfectible, évoluant vers la perfection et qui associé à Atma-Buddhi doit devenir Dieu en Dieu car Atma-Buddhi est le *Père céleste* réfléchi dans son *Fils*, son *Verbe*, tandis que Manas représente l'Esprit saint, l'Intelligence du Père et du Fils opérant sans cesse et transformant les éléments pour les amener à la Loi de l'Harmonie, défiant ainsi l'Ego incarné et le dégageant sans cesse de la Matière et des plans inférieurs pour le mobiliser dans les plans subtils supérieurs où il doit devenir omniscient et omnipotent par son Manas vivifié aux sources de la Divinité même. C'est par l'intelligence, la sagesse, la vie austère, contemplative, faite de renoncement et de sacrifice, d'amour pour l'Humanité et la Divinité, d'où tout dérive, que l'homme devient un Parfait, un thaumaturge, un Dieu en Dieu.

Magnétiser n'est pas endormir, mais extérioriser le sujet, l'attirer — son âme, son esprit, son Ego, son psychique même — dans la sphère de même nature du magnétiseur où il reçoit les énergies, idées, pensées, volontés, forces directrices qui vont influencer les actes, les fonctions, les opérations de tout l'organisme, soit dans la voie de l'évolution harmonique, de la santé, soit dans la voie de l'évolution désharmonique, dans le trouble, le mal, les gestes nuisibles... ; aussi il y a la magie blanche dite de la main droite et la magie noire ou de la main gauche, dite sorcellerie, dépravation morale. Là est la clef de l'entendement du proverbe disant : « Dis moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es ». Tout homme, tout humain, tout animal même reçoit les impressions des forces vives des êtres humains ou animaux qui l'entourent et il leur obéit d'autant plus et mieux qu'il dispose lui-même de moins de fluides, d'énergies personnelles.

La suggestion, l'action psychique et morale s'expliquent par cette doctrine et cet entendement des forces de la Nature vivante. Ainsi se comprend aussi l'action personnelle, le magnétisme vital, qui est dégagé d'un sujet bien doué, puissant, exubérant de vitalité, d'énergie, de volonté, de spiritualité développée jusqu'à la potentialité divine (voyez les saints, les Christs, les Prophètes et les thaumaturges de toute nation et de toute époque). Une conclusion qui se dégage de ces brèves considérations sur le dualisme de l'Homme — qui est *force* et *matière* en réactions réciproques — que la science matérialiste des physiciens de notre époque voués au culte des sens et des instruments ne saurait que répudier, est celle-ci : les œuvres de guérison peuvent s'accomplir par l'action des fluides psycho-spiritiques d'un homme sur ceux d'un de ses semblables, réagir ainsi sur la mécanique d'organisation et amener une révolution qui aboutit plus ou moins rapidement, quelquefois immédiatement, ou à la santé, à l'harmonie entre tous les éléments, ou à la désharmonie, à la maladie, à la folie ou à l'aliénation du sujet selon que l'opérateur est un saint, un magicien blanc, un Homme-Dieu ou un magicien noir, un démon livré au mal.

Les cures par magnétisme, par influence directe, les guérisons dites miraculeuses ne s'apprennent pas à l'Ecole, à la Faculté, mais

ce sont des œuvres produites par les facultés personnelles du sujet. Un homme très sain, énergique, à volonté déterminée, produit des fluides potentiels qu'il peut communiquer aux autres ; qu'il soit un saint, un homme de bien, un croyant convaincu dans les forces de l'esprit, de l'âme, du penseur, et il opèrera des prodiges.

Conclusion. L'art de guérir par les thaumaturges, les saints, les hommes divinisés par le culte de l'esprit, de l'âme humaine, de la vertu, ne saurait être réglé par les lois humaines, ni interdit faute de diplôme officiel. J'ajoute que cet art ou cette faculté de pouvoir dégager des fluides vitaux, magnétiques, doublés des fluides spirituels de la Pensée et de la Volonté, est propre à divers sujets, même à tout le monde, quoiqu'à des degrés variés à l'infini au point de vue de l'intensité. De là les guérisons par les thaumaturges dits les *empiriques* qui existeront toujours.

Le peuple, dans son bon sens, les discerne et les distingue, et il accourt à eux pour le soulagement de ses maux. Toute la subtilité, la force brutale, la diplomatie et la politique des pouvoirs publics ne pourront rien contre *cette Nature* plus puissante que les pouvoirs publics, les Académies, les Facultés et les Gouvernements, et ceux-ci agiront plus sagement à laisser l'Humanité exercer les pouvoirs de la Nature quand ceux-ci visent le bien-être, la santé, le soulagement des humains.

Le médecin peut et doit agir par ses facultés naturelles, personnelles : c'est sur celles-ci qu'est fondée la confiance du malade, bien plus souvent que sur le savoir, la science du docteur. La visite du médecin préféré, choisi, soulage et aide à guérir. Pourquoi ? C'est très simple. Sa présence dégage des effets salutaires, curatifs, par l'émission de fluides vitaux, par la parole douce et persuasive, par le regard qui conduit les fluides dégagés avec surabondance à travers la pupille, par le contact des mains imposées au malade, par le rayonnement diffus des forces magnétiques ou vitales du médecin absorbées par le patient... C'est là ce qu'on exprime par l'influence morale et personnelle du médecin sur son malade. Un médecin doux, pacifique, vertueux, instruit sur la nature de son action morale, psychique, spirituelle, fera plus pour la cure de son malade que les médecines et le régime prescrit.

Il s'ensuit que le médecin parfait est celui qui est sympathique, voulu par le patient, captivant la confiance de ses malades. Doublez ce talent personnel par la science des remèdes, du régime, de l'expérience et des enseignements de l'observation, et vous réalisez le thaumaturge, le guérisseur par excellence, le vrai docteur-médecin.

Ces considérations sur l'art naturel, doctoral, personnel du médecin expliquent foule de mystères, de choses et de situations déconcertantes, de faits renversants, d'enseignements et de propositions inexplicables, si on lâche cette influence vitale personnelle, morale, suggestive et potentielle du docteur. Ainsi un ***remède*** — actif ou non, doué de vertus naturelles, pharmacodyname, ou inerte en soi — administré par le médecin qui possède l'âme de son client agira avec une efficacité remarquable. Ainsi certains médecins — peut-être auto-suggestionnés et auto-magnétisés, thaumaturges sans le savoir — ont attribué à certaines de leurs prescriptions des effets remarquables : tel remède prescrit guérissait telle maladie... Entre les mains du médecin qualifié et dans des conditions de milieu plus ou moins identiques, la prescription tiendra du prodige. Ainsi Trousseau pouvait dire des remèdes dits curatifs et dont la science ne saisissait pas le mode d'action : « Servez-vous en pendant qu'il guérit ». Le mot s'explique et le lecteur aura compris comme quoi, pourquoi il guérissait.

N'ai-je pas guéri au moyen de pilules de mie de pain un hypocondriaque, un aliéné moral qui allait se suicider de désespoir ? La pilule n'a pas guéri, mais les ordres, la suggestion, l'assurance de ses effets communiquée au malade dont les forces vitales ou nerveuses, les fonctions ont réagi au moment psychologique fixé par mon intervention (1). La suggestion et l'hypnotisme sont des mots vides de sens ; ils désignent la faculté de transmission des fluides vitaux, des énergies d'un sujet à un autre : c'est le ***Magnétisme***. Et si l'Ecole matérialiste, les psychiatres mal initiés à la Nature réelle de ces forces vives, de ces énergies, font un si déplorable

(1) Le cas est raconté dans mon livre : *Suggestion, Hypnotisme, Religions*, p. 14-17. J'y renvoie. Pour l'édification des lecteurs et le progrès dans l'art et la science, je publie actuellement une suite à ce livre. Cette suite comprendra trois ouvrages : *a) Hindouisme et Christianisme ; b) La Genèse des Univers ; c) L'Homme dans ses sept éléments.*



abus des mots et enseignent si erronément les doctrines de vie sous des termes mal expliqués, la science doit en pâtir et la Médecine même souffrira de ces enseignements, car ils désorientent nos facultés et prostituent l'intellect en l'abaissant dans la matière où il se rétrécit et s'affaiblit, ôtant au médecin tout pouvoir personnel, et cela parce que ces enseignements ruinent sa confiance dans ses facultés spiritiques et psychiques.

L'influence personnelle est telle qu'un modeste médecin, d'une science réelle réduite au possible, fera des cures où le savant professeur, l'Académicien érudit n'obtiendra rien. *La captation du malade* est une prise de corps et d'âme, personnelle au médecin, et s'il n'est pas le maître de son sujet, sympathique au patient, il ne doit pas être le médecin du malade : il ne fera rien, souvent même il nuira au malade. Un médecin colère, brutal, qui jure, qui est pris de boisson, qui rudoie son malade, devrait être congédié par la famille — de même le médecin aux mœurs dissolues, de mauvaise conduite, car ni l'un ni l'autre n'ont de fluides vitaux, le magnétisme qui captive, soulage, guérit. Or cette sympathie, cette correspondance magnéto-vitale entre son docteur et le client est la clef de voute de toute intervention salutaire et, sans elle, il n'y a guère d'espoir à concevoir de la part d'intervention du médecin — hormis le cas de l'extériorisation du malade par la fièvre et l'intervention du docteur par les agents médicinaux pharmacodynamiques, remèdes vitaux et de précision.

Le monde médical peut s'étonner, à bon droit, s'il ne s'appuie que sur des considérations de sciences, de voir des hommes, des familles influentes, royales même, prendre pour médecin un spécialiste chirurgien qui n'a pas la pratique de la médecine interne. A cela rien qui doive surprendre. Affaire de confiance, de sympathie réciproque entre le titulaire de la médecine et la famille qui le sollicite à donner ses soins. Ces soins sont personnels d'abord, consolants et fortifiants par les émanations de fluides, de sympathiques effluves magnétiques; puis, dans les cas sérieux, le chirurgien appelle à son aide le secours d'un clinicien livré à la pratique de la médecine dite interne en notre style. Tout y est : influence personnelle, morale, sympathisante, vitalisante et influence de la science médicale, spéciale et d'emprunt, par voie colatérale. Ainsi — pour citer un exemple topique et remarquable entre tous — M. Thiriar, l'habile chirurgien de la famille royale et des hôpitaux de Bruxelles, peut très bien et utilement jouer le rôle et remplir les fonctions de médecin du Roi et de la Reine. Il a trop d'esprit et trop d'expérience des choses de la vie, de l'art et de la médecine pour manquer d'adopter la voie droite et salutaire, et la position de confiance dont il est investi, est remplie à la grande satisfaction de tous les intéressés, elle répond à tous les desiderata de l'art. Ceux qui en jugent autrement se placent à un point de vue trop matérialiste et leur jugement est frappé de discrédit pour cause d'inintelligence du véritable art et de la vraie médecine.

Un exemple mémorable et bien décisif.

Une grande dame devait s'accoucher; son mari, du consentement du médecin ordinaire, mande pour le moment psychologique un professeur renommé, spécialiste en la matière. Celui-ci arrive et aussitôt tout travail s'arrête. Le professeur, intelligent et compétent dans son art et dans les sciences de la physiologie, confesse aussitôt qu'il n'est pas l'homme de la situation, se retire et laisse le médecin ordinaire conduire l'accouchement. Il est à peine sorti que le travail recommence et que l'événement se résoud promptement et très bien. Affaire de correspondance par effluves sympathiques et rien que cela.

Cela revient à dire que le *médecin* est *tel* par nature, et ne saurait que se perfectionner plus ou moins par l'étude, l'observation et l'expérience. J'ajoute que l'étude, l'observation, l'expérience, le culte de l'esprit et de l'âme, de la vertu, du bien, exaltent les pouvoirs de l'âme, l'énergie, la volonté, et que le docteur qui veut être complet doit réunir et les talents personnels et ceux par culture de l'art, de la science et de la vie morale dans la voie droite de l'Harmonie de la Loi. Le médecin doit jouir de santé physique, d'un état d'âme moral élevé ; il doit vouloir l'amour du bien, être pénétré de la nécessité du dévouement et de l'abnégation, et joindre à tout cela l'étude et l'observation qui font le médecin éminent, le guérisseur et le thaumaturge. Voilà le médecin idéal.

Dr J. VINDEVOGEL.



LES FEMMES ET LA VIE

La Religion nouvelle. Troisième volume de la série « Féminisme et Spiritualisme, par Madame de Bezobrazow.

Introduction à la Religion nouvelle

J'aborde, dans ces pages, le tableau philosophique des trois grands éléments qui ont concouru à la formation de la religion : le Dogme, la Science, l'Amour.

La logique vivante de cette étude est liée par les transitions de cinq énoncés formant ce volume : Coup d'œil sur l'historique du dogme, de la religion scientifique, unité des religions, unité des lois, l'Eglise spirituelle et son sens social. Dans ce dernier chapitre, j'indique les affinités naturelles de la Foi et de la Science se réunissant dans le Christianisme ésotérique, qui apparait tout entier dans ces trois éléments réunis : Foi, Science, Amour.

Travailler au salut du siècle, c'est travailler à la réunion de ces trois éléments, et ce travail répond précisément à ce que l'inquiétude de l'âme contemporaine demande de la lumière des esprits.

En effet, si les religions étaient des choses négatives et stériles, comment expliquer que l'humanité dépense sur elles toutes ses pensées, tout le véritable esprit de son cœur ?

Le devoir envers Dieu règle tous les autres devoirs, car il est rempli de leur accomplissement. Ici, je ferai une remarque : la force de l'amour est l'anéantissement de l'égoïsme par le sacrifice, qui est le passage à Dieu.

Or, quelle est aujourd'hui la position de sophistique religieuse, du panthéisme oriental renouvelé, qui passe au monde occidental ?

C'est la déification de l'homme, abolissant, renversant le sacrifice de la croix.

Et c'est pourquoi cette sophistique religieuse s'étend avec une société qui s'écroule sur le fumier de la corruption morale. Corruption étant le jour de la bourgeoisie (car c'est son jour) par le reniement des consciences dans la boue.

Grand émoi dans tout le monde civilisé. Quoi ? qu'est-ce donc ? Le Christianisme est démenti ! Le Christianisme cède ! Non, rien, dans la religion de l'Evangile, n'est pour n'être pas, mais tout y est pour arriver à la plénitude de l'évolution, à la plénitude du Verbe qui monte par cette évolution à la volonté d'être réellement en pratique sociale, tient ce qu'il peut être en abstraction.

Oui, le Christianisme nouveau, le Christianisme ésotérique, le Christianisme de la haute culture et de la compréhension des âmes simples, en possession de la lumière des mondes : Dogme, Science, Amour, réunit en ordre ses éléments pour édifier l'Eglise spirituelle, l'Eglise libre, l'Eglise d'une assemblée d'hommes justes rétablissant, dans sa plénitude et son calme, la vérité reconstruite du Christ prise par le sacrifice. Ceci est évident : la pénétration de toutes les pensées en possession de la vérité devient de la foi, et la foi réveillée, c'est l'Evangile sensible au cœur.

Aussi, l'*acte pratique social* de l'Evangile finira la moisson de ce monde, s'il ne finit pas dans la stérilité.

REVUE DE THÉRAPEUTIQUE

Crises de nerfs

Certificat délivré par Mme Adèle Hérin à M. Albert, à Angers, légalisé par le maire du May-sur-Evre, en date du 12 août 1900.

Je certifie que M. Albert m'a guéri d'une maladie que rien n'avait pu me soulager.

J'avais depuis 30 mois des *attaques de nerfs* très violentes ; les médecins me défendaient tout effort, même dans la marche, car ils craignaient des vomissements de sang, comme j'en ai eu plusieurs fois.

Je tombais sans connaissance, avec des mouvements convulsifs tellement violents qu'il était impossible de m'approcher, les bras et les jambes devenaient raides, les doigts se crispaient et souvent le corps se repliait en arrière au point que la tête touchait presque les pieds à plusieurs reprises ; je suis restée sept à huit heures dans cet état.

Quand je sortais de ces crises, j'étais sans force, dans un anéantissement absolu. Je ne pouvais pas manger et continuellement, je sentais comme quelque chose qui m'étouffait et me serrait l'estomac.

On m'a dit bien des fois perdue ; moi, à chaque instant, je m'attendais à mourir.

J'ai suivi tous les traitements que l'on m'a ordonnés ; jamais je n'ai eu le moindre soulagement.

J'ai eu recours à M. Albert. Après sa première séance, j'ai eu une petite crise sans importance ; et après onze séances, j'ai été guérie. Les maux de tête et d'estomac ont aussi disparu, et depuis cinq mois, je me porte très bien, n'ayant pas eu



la moindre rechute. Je puis travailler comme si je n'avais jamais été malade. Aussi je remets à M. Albert le présent certificat pour qu'il puisse le communiquer aux malades.

ADÈLE HÉRIN.

Paralysie agitante

Certificat délivré par M. Larrue, à M. Dassieu, de Toulouse, légalisé par M. Terson, docteur en médecine, maire de Puylaurens, Tarn, en date du 10 avril 1900.

Je soussigné, déclare que ma femme Marie Larrue, âgée de 59 ans, étant atteinte d'une *paralysie agitante* depuis dix-huit mois, a été guérie par M. Dassieu qui l'a traitée par le massage magnétique. Elle ne pouvait plus se servir de ses membres, nous étions même obliges de la faire manger. Etendue dans son lit, les souffrances qu'elle sentait étaient intolérables, quand les crises de contracture la prenaient, et c'était nuit et jour, ce qui nous obligeait, mes filles et moi, à la veiller sans pouvoir apporter le moindre soulagement à ses maux.

Aussi, étions-nous au désespoir. Les divers médecins qui l'ont vue avaient déclaré son état désespéré; l'un d'eux nous avait même prédit sa fin dans le mois qui suivit sa dernière visite. Devant une pareille prédiction, et voulant conserver ma femme, je voulais essayer d'autres traitements, lorsque le hasard me mit en rapport avec un ami qui me conseilla d'aller consulter Mme Maurel, sujet magnétique à Toulouse, qui avait une certaine réputation pour la guérison des malades abandonnés, laquelle était dirigée par M. Dassieu, dont la réputation n'était pas moindre. Je suivis son conseil, je consultai Mme Maurel, sur le cas de ma femme, qui m'affirma qu'elle pouvait guérir, mais que ce serait long, et pour cela faire il n'y avait que le massage magnétique et l'application des aimants vitalisés du professeur Durville qui pouvaient amener ce résultat. Malgré la clarté avec laquelle la maladie était dépeinte par le sujet, je doutais encore; mais voulant quand même arriver à soulager ma femme, je résolus de la soumettre au massage magnétique qui fut pratiqué par M. Dassieu, masseur-magnétiseur praticien, diplômé de l'*Ecole pratique de Magnétique et de Massage* de Paris, qui me la remit sur pied dans l'espace de dix-huit mois. Pendant six mois, les massages furent faits, une fois par semaine, au château de Saint-Loup, ensuite une fois par quinzaine pendant trois mois; et au bout de ce temps, il ne venait plus qu'une fois par mois, ce qui fait qu'il a fallu une quarantaine de séances pour mettre ma femme sur pied. Elle aurait été plus vite guérie si on l'avait massée tous les jours; mais nous étions trop éloignés pour pouvoir le faire; en tout cas, elle est maintenant complètement rétablie puisqu'elle a repris ses occupations habituelles, aussi devant la joie qui existe dans notre famille de revoir notre chère malade en bonne santé, je délivre à M. Dassieu le présent certificat de guérison pour faire valoir ce que de droit. Je remercie aussi Mme Maurel de nous avoir ainsi conseillés, car sans elle j'aurais perdu ma femme.

Fait à Saint-Loup, le 10 avril 1900.

LARRUE JACQUES. — LARRUE MARIE.

Sciatique

Certificat remis à M. Albert, à Angers.

Angers, le 21 décembre 1899.

Je certifie que M. Albert m'a guéri en deux séances d'une douleur violente que j'éprouvais dans la hanche depuis douze jours et qui ne me laissait pas un moment de repos. Le médecin me soignait pour une sciatique sans me procurer le moindre soulagement.

Voilà trois mois que je n'éprouve plus rien; j'ai la certitude d'être guéri complètement, et aujourd'hui, en remerciant M. Albert de ses bons soins, je lui délivre ce certificat.

LOUIS SAUPIN, maçon, 20, rue Guitet.

Affection nerveuse

Certificat remis à M. Albert.

Jeudi, 29 juin 1899.

Ma nièce, âgée de 14 ans, était atteinte d'une maladie nerveuse qui nous causait beaucoup d'inquiétude. A certains moments, et surtout lorsqu'elle riait, sa bouche se contorsionnait au point de la défigurer complètement.

Le médecin prescrivait le bromure de potassium qui ne faisait aucun bien, car le mal empirait.

Nous sommes alors allés trouver M. Albert, masseur médical, qui nous a affirmé que cette affection ne résisterait pas à son traitement. En effet, dès les premiers jours l'amélioration fut grande, et après la douzième séance, la malade fut complètement guérie.

Je remercie vivement M. Albert et déclare que je suis très heureuse de l'avoir connu.

Madame BUTTIER, à Rue-Epine, Angers.

Crampe des écrivains

Lettre adressée à M. Durville au sujet de ses aimants vitalisés.

Saint-Marcellin, le 28 juin 1900.

Monsieur le Professeur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que je suis très heureux d'avoir en ma possession le *Porte-plume magnétique* que vous m'avez envoyé au mois de



février dernier et qui m'a donné des résultats vraiment surprenants en peu de temps.

J'ai commencé à m'en servir le 26 février; et vers le 15 mars, je constatai déjà une grande amélioration, lorsque le 20 mars, j'ai dû interrompre mon service pour cause de maladie et je ne l'ai repris que vers le milieu du mois de mai, à ce moment j'ai constaté que l'amélioration signalée plus haut avait complètement disparue, mais cela n'a pas été de longue durée. En effet, au bout de huit à dix jours, un mieux très sensible se manifestait à nouveau et est toujours allé en s'accentuant, si bien qu'aujourd'hui, sans être complètement guéri, je vais tout à fait bien, le mouvement des doigts et du poignet se fait bien simultanément et je peux écrire assez longtemps et assez vite sans éprouver trop de fatigue, chose qu'il m'était impossible de faire avant que je m'adresse à vous.

En admettant même que je ne guérisse jamais complètement, je me considérerai comme très satisfait si le mieux que je ressens se maintient.

Vos appareils quels qu'ils soient, rendront certainement de grands services et ne seront jamais trop connus de ceux qui souffrent.

Veuillez agréer, M. le Professeur, en même temps que mes remerciements les plus sincères, l'expression de mes sentiments respectueux.

Henri THOMASSET, *employé des Tabacs.*

Troubles digestifs

Lettre adressée à M. Durville, relativement au même sujet.

Aulnoye, Nord, le 1er août 1900.

Monsieur Durville,

M. Bosseau, de Sous-le-Bois, Maubeuge, à qui j'ai conseillé l'usage de vos aimants vitalisés, s'en trouve très bien. Dont acte.

Agréez, Monsieur, mes civilités empressées.

Femme DRU.

La direction du *Journal du Magnétisme* prie les magnétiseurs et les masseurs de vouloir bien lui communiquer les certificats de guérison qu'ils peuvent obtenir, dans le but de les publier, pour montrer à tous la valeur curative de leur méthode.

REVUE DES LIVRES NOUVEAUX (1)

Des Indes à la planète Mars. Etude sur un cas de somnambulisme avec glossolalie, par Th. FLOURNOY, professeur de psychologie à la Faculté des sciences de Genève. In-8. de XII-420 pages, 3e édit., avec 44 fig. dans le texte. Prix 8 f.

A plusieurs reprises, nous avons déjà étudié ce curieux et très important ouvrage qui, après avoir eu un grand retentissement à cause de son originalité, obtient un grand succès de librairie. A propos de l'apparition de la troisième édition, voici, une fois encore, quelques mots au sujet de l'ouvrage.

Un roman d'aventures, d'aventures extraordinaires qui seraient vraies, ne sauraient être plus passionnant que ce livre. Et le vif plaisir qu'on prend à cette lecture a deux causes : d'abord le sujet le plus captivant qui se puisse trouver; puis, l'auteur qui est un savant de premier ordre, doublé d'un remarquable écrivain.

Dans des séances tenues chez plusieurs personnes et chez M. Flournoy lui-même, une jeune femme, Mlle Hélène Smith, douée des facultés dites *de médiumnité*, produit toute une série de phénomènes de *somnambulisme*, de *télépathie*, de *glossolalie*, etc., etc. L'intensité de l'élévation de ces phénomènes ont excité la curiosité du savant.

C'est le résultat et l'analyse de ces expériences que M. Flournoy, avec une clarté, une pénétration, une probité scientifique véritablement admirables, a consignés dans le volume dont nous parlons ici.

Les expériences relatées dans ce beau livre offrent le plus grand intérêt. La qualité du médium y est beaucoup. Mlle Smith, intelligente, distinguée, étant par surcroît d'une loyauté au-dessus de tout soupçon, les phénomènes dont sa personne psychique et physique est le véhicule deviennent un objet d'études sûres et fécondes. M. Flournoy les a conduites avec une perspicacité et une méthode rares. Il a élucidé en grande partie les causes de ces phénomènes; et par le jeu des forces psychiques, de la mémoire et de l'imagination subliminales, de la personnalité subconsciente, il a tout expliqué, tout au moins d'une façon suffisante.

Nous ne pouvons que recommander la lecture de ce livre aux gens cultivés, pondérés; ils y trouveront matière à réflexions; et par moment, à un délassement qui fait oublier agréablement les ennuis de vie courante pour faire espérer une autre vie sur un autre monde meilleur.

La Pratique du Massage. Conférences faites aux Ecoles d'infirmiers et infirmières des hôpitaux de Paris, par DE FRUMERIE, externe des hôpitaux de Paris. In-18 de 148 pages, avec 31 figures explicatives. Prix 2 fr.

Ce petit livre, écrit spécialement pour les infirmiers et infirmières, est le résumé des conférences faites par l'auteur dans les hôpitaux de Paris. Il est indispensable à toute personne désirant connaître les premiers éléments du massage. Dégagé de toute théorie inutile, il est le livre pratique par excellence. Des figures viennent encore aider à la clarté du texte, par leur grande simplicité démonstrative. Attendu avec impatience par le personnel des hôpitaux, il deviendra, nous n'en doutons

(1) Les ouvrages dont deux exemplaires sont déposés au bureau du Journal sont étudiés et analysés. Ceux dont on ne remet qu'un exemplaire sont seulement annoncés.
A titre de commission, la *Librairie du Magnétisme*, envoie tous les ouvrages dont il est rendu compte, franco dans toute l'Union postale, au prix marqué par les éditeurs.

pas, le vade-mecum de tout bon garde-malade. Recommandé aux élèves de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*.

Vie. Génération, Stérilité, par le docteur SYLVIUS. In-16 de 237 pages, chez *Vigot*.

Bonnes pages relatives à la physiologie humaine, à la pathologie, à la thérapeutique, en ce qui touche surtout aux grands phénomènes de la vie, et particulièrement à la génération. Après avoir abordé l'étude des perversions sexuelles, si communes à notre époque de décadence physiologique, l'auteur étudie les causes de la stérilité et indique les moyens qu'il croit bon d'y opposer.

Mémoires présentés au Congrès spirite et spiritualiste de 1900. Suivis d'un *Appendice* sur l'Emission et la Polarité, par BOUVIER. Brochure de 39 pages. Prix : 1 fr., à la *Paix Universelle*, Lyon.

Comme le titre l'indique, cette brochure contient les *Mémoires* présentés par l'auteur au *Congrès* de 1900. Ces mémoires sont au nombre de deux : l'un, lû à la *Section magnétique*; l'autre, à la *Section spirite*.

M. Bouvier, en partisan sincère et convaincu de l'ancienne théorie de l'émission, est naturellement l'ennemi de tout ce qui est nouveau en fait de magnétisme et il s'élève dédaigneusement contre la polarité. Pour lui, il n'y a pas lois, le fluide, mû la volonté du magnétiseur, est tout, suffit à tout expliquer et l'on ne doit pas chercher d'autre explication. Et, du haut de sa majestueuse grandeur, il juge la théorie dynamique et regarde d'un air de pitié ses partisans qui défendent tous la polarité, parce qu'ils la connaissent comme pouvant, seule, expliquer raisonnablement les effets magnétiques.

Dans la conclusion du Mémoire lu à la *Section magnétique*, il y avait un mot blessant pour les polaristes, que M. Bouvier consentit à ne pas lire; car les 19/20e au moins des membres de la Section, admettant la théorie de l'ondulation et la polarité qui en est la démonstration la plus évidente, auraient vertement rappelé l'auteur à des convenances plus confraternelles. Or, ce mot, toujours blessant pour les polaristes, est imprimé dans la brochure que M. Bouvier livre à la publicité, *comme ayant été lu*. C'est le mot *polarité*, dans la phrase suivante : « Le magnétisme comme agent thérapeutique, étant une force naturelle, ne peut être confondu dans son ensemble avec ses succédanés ou ses adjuvants quels qu'ils soient, hypnotisme, suggestion, polarité, etc., etc. » (p. 19).

A l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, comme au *Journal du Magnétisme*, nous n'attribuons aux théories qu'une importance des plus insignifiantes. C'est pour cela que nous ne discuterons pas M. Bouvier ni sa théorie, nous contentant seulement de signaler ce fait à nos lecteurs, en leur annonçant l'apparition de l'ouvrage.

Philosophie révolutionnaire (Spiritualiste-matérialiste), par St. DIXMIER. Brochure de 8 pages. Prix : 30 c. chez l'*Auteur*, à Saint-Maur, Seine.

Der Armenarzt. Hydropathie, von Prof. Dr. LUCIAN V. PUSCH. Brochure en 8 pages. Prix : 20 Pfennige, chez *W. Besser*, a Leipzig.

Die Obstcur, par le même, chez le *même* éditeur.

Nouveau Dictionnaire général des Sciences et de leurs applications. Publié en livraisons par *Delagrave* (12e livraison).

Journaux nouveaux.

Les *feuilles* éclosent en ce moment comme au printemps. Signalons les suivantes :

El Spiritualista. Revista mensual, publicada por el *Circulo de Estudios Psyquicas* de Valparaiso.

Luce e Ombra. Rivista mensile di scienze spiritualiste, 18, via Cappuccini, à Milan.

Esphynge, Publicacào bimensual. Parana, Coritiba, Bresil.

L'*Etincelle.* Organe de la liberté religieuse et de l'Union des Eglise, sous la direction de l'abbé Julio, 5, rue Vernier, Paris.

Le petit Falot des Universités populaires, par Stanislas Dixmier. Revue intermittente, 9, rue du Raincy, à Saint-Maur, Seine.

Le Moniteur spirite et spiritualiste vient de changer son titre pour celui de *Moniteur des études psychiques*.

TRIBUNE POUR TOUS

Angers, le 29 décembre 1900.

Monsieur Durville,

A l'occasion du nouvel an, je vous prie, ainsi que madame Durville et vos enfants, d'agréer mes vœux les plus sincères, en vous priant de les adresser également à tous ces messieurs, docteurs, professeurs et élèves de l'*École pratique de Magnétisme et Massage*.

A cette occasion, je reconnais que c'est à notre *École* que je dois la situation que j'ai pu me créer ici, en si peu de temps.

Si tous les masseurs et magnétiseurs voulaient bien se pénétrer des connaissances qu'on y acquiert et les mettre en pratique, avec assurance et bonne présentation, points des plus essentiels, on sauverait bien des malades, on épargnerait bien des douleurs, et il n'y aurait pas de loi possible qui pourrait mettre entrave à notre situation.

Confraternité et dévouement pour la cause.

ALBERT.

Lyon, le 9 janvier 1901.

Mon cher confrère,

Votre honorée du 4 répond bien à mon désir, aussi, dans le prochain numéro de la *Paix Universelle*,



j'ouvre le feu, peut-être suis-je un peu trop vrai ; mais après tout, la vérité doit-être nue. Et je fais appel à tous, avec prière de signer et de faire signer les feuilles de *Pétition* que j'encarterai dans ce numéro. Si vous avez ensuite une idée à me soumettre, je l'accepterai avec plaisir; car, comme vous le verrez, je suis décidé, coûte que coûte, à marcher de l'avant. Au besoin, je ferai des conférences et des cures où la médecine officielle perd son latin. Enfin *qui vivra verra.*

Tout à vous et à la sainte cause,

A. Bouvier, directeur de la *Paix Universelle*

TRIBUNE LIBRE

Sous ce titre, l'*Impartialité médicale,* qui paraît à Duclair, Seine-Inférieure, sous la direction du docteur Maillard, publie, l'information suivante que l'on croirait sortie toute rédigée, non pas de la cuisse de Jupiter, mais du cerveau d'un paysan habitant un de ces villages éloignés où l'on croit encore au pouvoir incommensurable des sorciers :

Un de nos confrères et abonnés de la région du Sud-Ouest nous communique la lettre suivante qui lui a été adressée, il y a quelque temps, et qui peut présenter un certain intérêt à ceux de nos lecteurs qui s'adonnent aux sciences occultes. On ne peut nier que, depuis un demi-siècle surtout, ces sciences occultes tiennent une grande place dans la littérature. De nombreux ouvrages ont été publiés : Douze journaux, presque tous mensuels, dont le premier : *Journal du Magnétisme* date de 1845 et dont un : *Le Voile d'Isis* est même hebdomadaire, s'occupant de vulgariser les sciences occultes et d'en suivre les diverses évolutions. Depuis quatre ans *L'Echo du Merveilleux* de Gaston Méry enregistre tous les faits supranaturels. De tous côtés, on signale des réunions spirites, des liseurs de pensées, des cas de suggestion. Miarka le gitane et le mage Ordonoff viennent de stupéfier les Rouennais pendant plus d'un mois. On n'a pas oublié les prédictions de Mlle Couédon relatives au cyclone de Paris, au Bazar de la Charité, à la mort de Félix Faure, etc. A propos de Carnot les gazettes ont raconté à l'envi le don fait à sa famille d'une statuette indoue dont le possesseur devait détenir le pouvoir et mourir de mort tragique. On reparle sérieusement des Envoûteurs et l'on ne rit plus de Cagliostro ni des prophéties de Nostradamus et de Malachie. On discute sur les Convulsionnaires de Saint-Médard et sur les Possédées de Loudun. Agents extranaturels ou physiques, matérialisme ou spiritualisme,, foi et méthode expérimentale tels sont les études à l'ordre du jour.

Voici la lettre qui nous est envoyée et que nous sommes heureux d'enregistrer.

Monsieur,

Notre siècle a vu éclore un grand nombre de découvertes et d'inventions. La seconde moitié pourra s'appeler l'ère de l'électricité; mais le Magnétisme le domine en entier. Or les agents peuvent être des ignorants ou des êtres à l'esprit pervers.

Doit-on ajouter foi à tous les dires des magnétiseurs et des occultistes ? Si quelques-uns paraissent ridicules beaucoup donnent à réfléchir et il me semble qu'il serait utile pour le bien de l'humanité d'essayer, tout au moins, de percer l'enveloppe qui renferme le mystère du magnétisme, avant que les initiés ne nous mettent à l'épreuve de leurs découvertes.

J'ai reçu il y a déjà longtemps une lettre non signée, appelant mon attention sur ce sujet et je crois devoir vous en signaler les points principaux dans l'espoir que vous voudrez bien vous intéresser à la question, pour vérifier l'exactitude des assertions qu'elle émet.

Il existe, dit mon correspondant anonyme, un grand nombre de Sociétés de Magnétiseurs, d Occultistes, etc., qui à l'aide de moyens physiques et dit-on même servis par la chimie, peuvent devenir maîtres absolus de, certains individus, médiums, suggestionnés, etc. Ce sont pour eux terrain d'expériences, instruments dociles, agents de leur propre volonté qui se substitue, pour le bien comme le plus souvent pour le mal, à celle de l'intermédiaire.

Ils devinent les pensées, congestionnent le cerveau, le tiennent pour ainsi dire dans leurs mains, leur suggèrent leur volonté et peuvent même inciter au crime à distance, tuer, sans l'intermédiaire de fils conducteurs de l'électricité ou des fluides magnétiques.

D'autres établissent çà et là en différents pays des stations électro-magnétiques invisibles à l'œil nu. Nos appartements, nos corps même peuvent en être le siège, c'est une emprise forcée de leurs fluides magnétiques.

A l'aide de ces moyens, ils peuvent :

1° Correspondre à des distances très éloignées, nuire par le fait ;

2° Paralyser l'activité et la mémoire d'autrui ; des employés de chemins de fer, par exemple, d'où des sinistres et des accidents;

3° Frapper de cécité intellectuelle des hommes ayant de grandes responsabilités comme un chef d'armée. Ce dernier, de par leur volonté nocive, oubliera ses plans, etc., et même ils pourraient lui suggérer les volontés de l'adversaire ;

4° Ils peuvent provoquer l'aliénation mentale chez un individu sain et de cette façon occassionner l'internement prolongé. si tel est leur intérêt propre ou celui de leurs adeptes.

J'habite un pays où l'on est foncièrement incrédule en pareilles matières, Je ne puis donc m'adresser qu'à des gens éclairés et en situation pour m'instruire moi-même sur toutes ces graves questions.

Est-ce trop vous demander, Monsieur, que de provoquer enquêtes et discussions sur ce sujet aussi bien en France qu'à l'étranger.

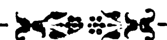
Agréez, je vous prie, etc.

De prime abord mon correspondant à nom illisible, autant dire anonyme, me paraît exagérer beaucoup. Cependant en présence d'une foule de découvertes et d'applications des forces physiques

comme le microphone, le télégraphe, le téléphone, le phonographe. la radiographie, l'héligraphie, etc., serait-ce ridicul d'étudier les phénomènes psychiques, magnétiques et leurs conséquences telles que les indique, possible, la lettre ci-dessus ? N'y a-t-il pas là une nécessité d'ordre primordial ? La sécurité des particuliers et des nations n'est-elle pas en jeu ? En un mot, le magnétisme animal est-il aussi puissant que le prétend mon correspondant ?

A cette *information* abracadabrante, le *Journal du Magnétisme* répond :

Non, docteur, le Magnétisme n'est pas assez puissant pour donner lieu à de tels prodiges ; s'il opère parfois des miracles, c'est en guérissant certaines maladies que la médecine est souvent impuissante à soulager : **Les magnétiseurs font toujours du bien, et ne font jamais de mal.**



SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

Séance d'intérêt social du 12 janvier

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Durin.

Le Secrétaire général lit le procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Communications diverses

Le Secrétaire général annonce à la Société que la Cour de Cassation vient de condamner la pratique du Magnétisme appliqué à l'art de guérir par les magnétiseurs non pourvus du diplôme du docteur en médecine. L'arrêt de la Cour suprême, dit-il, ne vise pas seulement les magnétiseurs, mais aussi les masseurs, les médiums guériseurs et tous ceux qui, n'importe par quel moyen, cherchent à guérir ou même à soulager les malades. Donc, les malades que la médecine officielle ne peut pas guérir — ils sont hélas trop nombreux — sont condamnés à la souffrance et à la mort, quand des *guérisseurs* non médecins peuvent les soulager toujours et les guérir souvent ! Non, il ne peut pas en être ainsi ; et si les magistrats n'ont fait que d'interpréter la loi en faisant prévaloir le texte de celle-ci contre l'esprit du législateur qui l'a votée, il est de toute nécessité, dans l'intérêt de l'humanité tout entière, de la reviser, ou tout au moins de demander un amendement qui permette aux bonnes volontés d'agir pour le bien de tous selon les moyens dont ils disposent.

Il fait l'historique du *Procès Mouroux* à Angers, expose la situation actuelle des magnétiseurs et des masseurs, qui ne pourront plus appliquer leur art à la guérison ou même au soulagement des malades sans s'exposer à être condamnés à l'amende et même à la prison, et demande à la Société de vouloir bien prendre une part active à la propagande qu'il est indispensable de faire pour obtenir des pouvoirs législatifs un amendement à la loi en faveur des magnétiseurs.

La Société partage l'avis du Secrétaire général. Une somme de 200 fr. est votée pour aider aux frais de la propagande ; une commission de trois membres est nommée pour faire partie du *Comité de défense* qui va être organisé ; le compte-rendu du *Procès Mouroux* à Angers, et un exemplaire de la Pétition des Masseurs et Magnétiseurs, sont remis à tous les invités, en les priant de vouloir bien la signer et la faire signer dans leur entourage.

Expériences

M. Demé fait des expériences de Magnétisme sur les invités qui consentent à se soumettre à son action ; puis M. Durville fait une série d'expériences classiques avec Mme Vix.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le secrétaire général :
H. Durville.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

(Faculté libre des Sciences magnétiques)
Fondée en 1893.—Autorisation en date du 26 Mars 1895.

Pendant les mois de janvier et février, les cours de l'Ecole vont être continués dans l'ordre suivant :

Enseignement de première année

Lundi. — *Physiologie*. Professeur : M. le docteur Encausse.

Mercredi. — *Théories et Procédés du Magnétisme*. Professeur : M. H. Durville.

Vendredi. — *Massage hygiénique*. Professeur : M. Hénault.

Enseignement de seconde année

Samedi. — *Physique magnétique*. Professeur : M. H. Durville. *Massage orthopédique*. Professeur : M Demé. En outre, M. *Demé* recevra les élèves chez lui le jeudi à 8 heures 1/2 du soir, 74, avenue de Saint-Mandé, Paris, 12e.

Cours cliniques

Jeudi et dimanche, à 9 heures du matin, à la clinique de l'Ecole, 23, rue Saint-Merri, sous la direction de M. le docteur *Encausse*. Professeur : M. H. Durville. Chefs de clinique : MM. Hénault et Durin.

SYNDICAT DES MASSEURS ET MAGNÉTISEURS

Séance du 5 janvier 1901

Le *Syndicat* s'est réuni en assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Demé, pour décider de la conduite à tenir au sujet de l'arrêt de la Cour de Cassation relatif au *Procès Mouroux*.

Tout en regrettant que la Cour suprême n'ait pas interprété la loi du 30 novembre 1892 en faveur des Masseurs et des Magnétiseurs, comme elle pouvait et devait le faire, les membres présents ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer ; mais que néanmoins le moment était venu pour demander aux pouvoirs législatifs un amendement à la loi en notre faveur.

Le *Syndicat* prendra une part active à la propagande qui doit être faite dans le but d'obtenir cet amendement, et aidera de ses deniers la commission qui sera nommée pour cela.

Tous les membres du *Syndicat* sont convoqués à la réunion du premier samedi de février (2 février), à 9 heures précises.

Ordre du jour : *Paiement de la cotisation pour l'année 1901. Entente avec la Commission de Defense du Magnétisme* qui doit se réunir à la même heure dans les salons de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage.*

Le Secretaire, Couillerot.



ECHOS DE PARTOUT

Sur les bons effets du Massage tympanique manométriquement constaté par le malade, dans le traitement de la surdité et des bourdonnements consécutifs à la sclérose de l'oreille moyenne

L'auteur fait connaître les bons résultats qu'il obtient dans le traitement de la surdité et des bourdonnements consécutifs à la sclérose de la caisse, par l'emploi du massage manométriquement gradué et contrôlé par le malade.

Après avoir employé pendant 8 ans le massage sous le contrôle direct du médecin, en faisant de courtes séances, il a soumis depuis 5 ans les malades aux longues séances de 15 à 20 minutes sous leur propre contrôle, et sur plus de 150 malades ainsi soignés, il a constaté que le soulagement obtenu par eux était ainsi beaucoup plus grand.

Si je me suis décidé, Messieurs, dit-il en terminant, à vous communiquer ces faits, c'est parce que je crois que les malheureux sclérosés, tourmentés par les bourdonnements plus encore que par la surdité, ont plus à gagner à l'emploi *longtemps continué* du massage manométrique que par des grandes interventions chirurgicales desquelles, après avoir tâté une douzaine de fois, je suis complètement revenu. (Communication du docteur Suarez de Mendoza, à l'*Académie de Médecine.)*

Cure de l'incontinence d'urine par le Massage du col de la vessie

D'eprès Gerbsmann, l'incontinence d'urine proviendrait d'une incoordination des nerfs qui se distribuent au sphincter vésical. L'auteur a jugé que par le massage on pouvait rendre au sphincter le tonus dont il était dépourvu. Ce massage est pratiqué à travers le rectum. Pour cela, le patient est placé dans la position génu-pectorale et avec l'index introduit dans le rectum, on fait d'abord, au niveau du col de la vessie et pendant deux minutes environ, des effleurages de plus en plus énergiques, tantôt dans le sens vertical, tantôt dans une direction horizontale, après quoi, durant demi-minute, des secousses et des vibrations au col vésical. Les séances sont répétées, chaque jour, puis à intervalles plus éloignés. Au bout de 3 à 8 séances, la guérison est généralement obtenue.

Forces-Médiums

D'après Reichenbach (1), la force psychique, l'*od* se dégage abondamment de toutes les physiques : Le magnétisme des aimants, l'électricité, la lumière, la chaleur, le son.

Reichenbach nous dit, en outre, que l'od est polarisé, qu'il est positif ou négatif, que l'od positif attire l'od négatif et réciproquement.

Etant donnés ces enseignements de Reichenbach, les membres des Instituts psychiques pourraient établir des laboratoires dans lesquels seraient rangés, à droite, quelques sources de forces (foyer de chaleur, machines électriques chargées positivement, aimants présentant leur pôle Nord, lumières bleues et violettes, phonographes jouant des airs aigus) qui dégageraient de l'od positif ; et, à gauche, d'autres sources de forces, (puits Pictet de froid artificiel, machines électriques chargées négativement, aimant présentant leur pôle Sud, lumières orangées et rouges, phonographes jouant des airs graves) qui dégageraient de l'od négatif (2).

(1) Voir *Lettres odiques-magnétiques* du chevalier de Reichenbach, traduites de l'allemand et publiées par Cahagnet.

(2) Pour être compris du lecteur contemporain je suis obligé d'appeler positif l'od que Reichenbach appelle négatif et négatif celui qu'il appelle positif. En effet, l'od négatif du chimiste autrichien a tous les caractères

Et peut être qu'un savant, placé au milieu d'un tel laboratoire et faisant converger les courants odiques positifs et négatifs qui jaillissent des sources de forces pourrait, grâce au surcroît de force psychique produit par cette convergence, obtenir, seul et sans médium humain, les phénomènes que l'on obtient d'habitude avec le concours d'un médium humain. ALBERT JOUNET (*La Résurrection*, janvier-février).

Des Hallucinations visuelles complémentaires chez les amputés

Chez quelques amputés, il existe des hallucinations visuelles qui viennent se surajouter aux hallucinations que les auteurs ont déjà étudiées et groupées pour constituer le membre fantôme.

D'après les faits cliniques que j'ai observés, un amputé ne sent pas seulement son membre perdu, mais il peut le voir distinctement sous un aspect analogue à celui du membre symétrique qui lui reste.

La vision du membre fantôme se modifie par l'interposition de verres de couleur entre l'œil du sujet et l'image caractérisée.

Les hallucinations visuelles sont tantôt spontanées, tantôt provoquées par la volonté de l'amputé ou par une excitation quelconque du moignon; elles n'existent que chez les amputés qui ont un membre fantôme, mais si ce dernier n'est senti que partiellement, il est cependant vu dans sa totalité.

La persistance de l'association fonctionnelle du centre visuel cortical avec les autres régions sensitivo-sensorielles ou psycho-motrices de l'écorce cérébrale, explique la production de ces hallucinations de la vue qui viennent ainsi compléter le membre fantôme (Communication du docteur Parisot (de Nancy) au Congrès de médecine).

Les Somnambules et Cartomanciennes devant la loi

Pronostiqueurs, divins, cartomanciennes, somnambules, spirites, fervents disciples des sciences occultes, c'est à vous que je dédie ces lignes.

Vous connaissez les risques de la profession que vous exercez vous savez avec quelle circonspection vous devez agir.

On cherche à vous discréditer sans savoir si, derrière les apparences douteuses, il n'y a pas en vous le désir de rendre service à ceux qui ont eu recours à vos conseils. Vos sciences sont ignorées, votre savoir est discuté, que dis-je, on le méconnaît.

Vous passez pour abuser de la crédulité publique. Les juges vous diront parfois que vous vous attribuez des pouvoirs que vous n'avez pas. On vous accuse de vivre aux dépens de la faiblesse humaine. Calomnies que tout cela. Peut-être dans votre corporation s'est-il trouvé des gens sans scrupules et sans crainte qui ont voulu profiter de la confiance naïve de ceux qui venaient les consulter, mais à côté de ceux-là combien de gens honnêtes et convaincus n'y a-t-il pas?

Je n'ai pas l'intention de vous faire l'historique de l'évolution de l'occultisme à travers les âges, cela ne rentre ni dans le cadre de cette publication, ni dans mes moyens.

Oracles de l'antiquité, sorciers du moyen-âge, magnétiseurs et hypnotiseurs du xxe siècle, vous perpétuez de siècle en siècle des traditions dont l'origine se perd dans la nuit des temps, vous cultivez des sciences inconnues aux profanes. Les persécutions vous ont toujours suivi; si vous avez été traqués, vous avez pour vous la satisfaction d'avoir survécu à toutes les attaques et d'avoir triomphé de tous les obstacles.

Je ne sais pourquoi la loi en veut particulièrement à ceux qui expliquent les songes; cela d'autant moins que nombre de livres traitent de la question et que jamais n'en a été interdit la vente.

J'estime que le fait d'une personne d'expliquer les songes, sans que cela constitue un métier et alors qu'elle ne touche à ce sujet aucune rémunération, ne peut s'appeler en aucune façon un acte répréhensible.... Un jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, du 7 décembre 1852, a décidé que le paragraphe de l'art. 480, qui concerne ceux qui expliquent les songes, ne saurait être étendu aux *devins* et aux *pronostiqueurs*.

Quelques années après, le 26 décembre 1857, la Cour de Metz a rendu un arrêt sur les tireuses de cartes et a statué également que l'article 480 ne saurait leur être appliqué.

J'eus un jour l'occasion de défendre les intérêts d'une tireuse de cartes dans les circonstances suivantes :

Une petite bonne, nommée Marie, désespérée de l'abandon de son amant, un garçon épicier, tenta de se suicider.

— L'arrivée d'une voisine attirée par l'odeur du charbon empêcha la malheureuse de se donner la mort.

Je recommencerai, déclara la jeune fille. C'est alors qu'il vint à l'esprit de la voisine d'emmener Marie chez une cartomancienne dûment prévenue et qui ma foi, n'hésita pas à déclarer que l'ingrat allait bientôt revenir.

Dès lors Marie ne songea plus à se suicider, et dans sa joie elle insista pour faire accepter cent francs à celle qui lui avait donné d'aussi heureuses nouvelles.

La cartomancienne refusa tout d'abord et finit

des forces que nous nommons positives, son od positif tous les carctères des forces que nous nommons négatives. Cette interversion purement verbale ne change rien à la réalité des choses.

par accepter 50 francs. Le lendemain, elle reçut par la poste les 50 francs de surplus.

Quelques jours après, la jeune Marie suivit ses maîtres en province et lorsqu'elle revint à Paris, sa première visite fut pour la cartomancienne.

Madame, lui dit-elle, la voisine m'a tout avoué; c'était entendu avec elle que vous me feriez espérer le retour de mon amant, afin de m'empêcher de me suicider. Je suis consolée, maintenant, j'en aime un autre. Rendez-moi les cent francs que vous m'avez volés ou je fais une plainte contre vous....

Sincèrement, pareil procédé était-il raisonnable? Non, mille fois non!

Un avocat se fait payer plus de 1.000 francs une simple consultation d'affaire; celle de la cartomancienne avait eu pour résultat de sauver une existence et consciencieusement elle aurait dû pouvoir conserver ce qu'on lui avait librement donné et qu'elle n'avait nullement sollicité.

Ma cliente ne voulut pas de scandale. Elle préféra ne pas lutter et se décida à retourner la somme entière à l'intéressée qui eut le mauvais goût de lui renvoyer le lendemain 0 fr. 50 centimes pour prix de la consultation! N'insistons pas...

Une somnambule qui agit correctement n'a, selon nous, rien à craindre. Elle ne doit pas cependant dans l'état de notre législation, ordonner des remèdes et traiter les maladies. — Certains docteurs les consultent, ceci est leur affaire.

Où la loi sévit, c'est lorsque les pronostiqueuses cartomanciennes, somnambules, etc., ont agi de mauvaise foi. Ainsi, je relève un arrêt de la Cour de cassation, du 20 janvier 1872, punissant une cartomancienne qui s'était fait remettre une forte somme d'argent par un client auquel elle avait promis de révéler des faits mystérieux et qui s'était bornée à lui dire qu'un de ses parents souffrait dans l'autre monde.

Un arrêt de la Cour de Lyon frappe également une prétendue somnambule qui avait simulé le sommeil magnétique pour donner des indications inexactes et qu'elle savait telles, puisque la délinquante n'avait jamais été endormie et n'était nullement somnambule....

D'où je conclus que si la bonne foi de la somnambule ne peut être mise en doute (si elle dort réellement), elle n'a rien à craindre. Pour qu'il y ait délit, il est nécessaire qu'il y ait intention de nuire. L'intention de nuire n'existe pas pour les personnes de bonne foi....

L'emploi des pratiques superstitieuses, tels que des allumages de flambeaux, dans des conditions cabalistiques, pour faire espérer à une femme le retour de son amant, constitue des manœuvres frauduleuses répréhensibles (Cour de cassation, 5 octobre 1871).

Mais aussi le prêtre qui se fait donner de l'argent pour dire des messes en vue de la guérison des animaux, ou pour faire gagner à la loterie, ou pour expulser les esprits commet également une escroquerie.

Je ne puis dans une aussi rapide étude indiquer tous les caractères susceptibles d'intéresser les tireuses de cartes, les somnambules, les magnétiseurs et autres; j'aurai l'occasion d'en parler à nouveau une autre fois, mais je tiens à le leur déclarer et je les prie d'en prendre bonne note, je me mets à leur entière disposition pour leur fournir sur ces matières que j'ai spécialement étudiées tous les renseignements qui peuvent les intéresser. Je ne cesserai de leur dire; soyez prudents, agissez régulièrement sans réclame inconvenante et loyalement; tenez vous aussi au courant des prescription de la Préfecture et sur votre profession et respectez la loi, *dura lex, sed lex*.

Georges Harmois, directeur du journal l'*Avocat*.

Traitement de la phlébite

Contrairement à l'opinion de quelques-uns, je crois que c'est sur une connaissance exacte de l'anatomie et de l'anatomie pathologique que nous devons baser notre manière d'agir. Celles-ci nous enseignent que les embolies, suivant qu'elles sont précoces ou tardives, n'ont pas la même origine. Les premières résultent de la désintégration d'un caillot qui, par sa composition même, comme l'ont montré MM. Cornil et Marie, n'a que peu de tendance à l'organisation.

Elles appartiennent à cette phase de la phlébite que j'ai dénommée « période préoblitérante » et révèlent souvent l'existence même de la phlébite, « phlébite latente à début embolique », d'après le nom que j'ai donné à ces accidents.

L'ambolus n'est que peu dangereux par lui-même, à cause de son faible volume, c'est un embolus fragmentaire; mais il peut être infectieux.

Toute autre est l'embolie tardive, vraiment massive, qui peut tuer par asphyxie et qui résulte de la mise en mouvement d'un caillot prolongé, n'ayant contracté avec la veine que des adhérences insuffisantes. Parfois, mais assez rarement, il peut coïncider avec le moment où l'oblitération veineuse se constitue définitivement.

La conduite thérapeutique à tenir résulte de la connaissance exacte de l'ancienneté des accidents primitifs.

L'immobilisation absolue pendant six semaines à deux mois, peut guérir complètement un phlegmâtia des membres inférieurs à type classique. Trop souvent, elle est suivie de raideurs articulaires, d'atrophie musculaire avec contractures, d'œdème persistant, qui condamnent le malade à une infirmité prolongée, parfois définitive.

J'ai donc renoncé à cette façon d'agir. Pendant les vingt jours qui suivent le début d'une phlébite

des grosses veines du membre inférieur, je pratique l'immobilisation absolue, au besoin dans la gouttière de Bonnet, surtout si la phlébite est double. A partir de ce moment, si les veines accessibles ont cessé d'être sensibles à une palpation légère, s'il n'y a pas eu de poussées fébriles nouvelles, si l'œdème est franchement en décroissance, je remets le malade aux mains d'un masseur instruit et prudent, en le chargeant de pratiquer progressivement la série des manœuvres externes qui ont pour but de favoriser la circulation dans les réseaux veineux de suppléance, de diminuer l'œdème jusqu'à le faire disparaître complètement, de combattre les raideurs articulaires et de faire rétrocéder l'atrophie.

Au début, ces manœuvres consistent en effleurages superficiels, en mobilisation partielle des articulations des orteils et du pied.

Pendant la deuxième semaine, du vingt-septième au trente-cinquième jour, je fais pratiquer le massage des masses musculaires, avec mobilisation plus active des articulations, en évitant les gros troncs veineux. (Communication du docteur Vaquez à la *Société de médecine des hôpitaux.*)

Traitement de certaines affections de la peau par la lumière rouge.

Considérant les effets favorables obtenus par Finsen de Copenhague dans le traitement de la variole par l'action des rayons rouges du spectre solaire, le Dr Wintermitz de Vienne a expérimenté un traitement analogue chez des sujets porteurs de lésions eczémateuses. Ce médecin fait recouvrir les placards éruptifs d'une étoffe de soie rouge et les fait exposer aussi longtemps que possible, — trois à quatre heures, — à la lumière du soleil. Chez tous les malades ainsi traités, il a observé une rapide diminution des symptômes morbides, c'est-à-dire que le suintement séreux, l'hyperémie cutanée et l'infiltration inflammatoire se sont progressivement amendés pour ne pas tarder à disparaître entièrement.

Note sur un cas de rougeole traité par la Photographie.

Il s'agit, dans le cas que nous rapportons, d'une enfant de cinq ans que nous avons pu suivre pour ainsi dire à chaque instant durant le cours de son affection.

Celle-ci a débuté le 1er août dernier par les phénomènes ordinaires que l'on observe au début de la rougeole et qui n'offrent aucun caractère permettant de poser un diagnostic.

Le 6, l'enfant est purgée ; les phénomènes restent sensiblement les mêmes ; toutefois, vers la fin de la journée, la toux est devenue plus fréquente, les yeux deviennent larmoyants, le catarrhe nasal s'accuse, le fond de la gorge présente un léger énanthème et la température dépasse 39°. Dans le courant de la nuit, il y a de l'agitation et un peu de délire.

Le 4 au matin, l'énanthème est manifeste sur la face et vient confirmer le diagnostic que faisaient prévoir les accidents observés la veille au soir. A onze heures, l'éruption a envahi le tronc, les membres supérieurs, et se devine aux membres inférieurs.

La maladie paraissait devoir être d'intensité moyenne.

A ce moment, nous faisons monter des rideaux d'andrinople rouge aux fenêtres de la chambre occupée par l'enfant de façon à intercepter la lumière solaire directe et à partir de ce moment nous constatons une rétrocession de tous les symptômes.

Le soir du même jour, l'enfant présente encore de l'abattement, mais la température est tombée à 38°, la toux est devenue moins fréquente, les catarrhes oculaire et nasal sont insignifiants. Quant à l'éruption, nous ne pouvons nettement la distinguer en raison du globe rouge dont nous avons pourvu la lampe qui sert à l'éclairage de la chambre et qui nous fait voir teintée de rouge toute la surface cutanée.

Dans la première partie de la nuit, l'agitation reste sensiblement la même que durant la nuit précédente ; il n'y a pas de délire toutefois ; l'enfant se retourne dans son lit sans pouvoir s'endormir.

Le 5 au matin, après trois ou quatre heures d'un sommeil calme et qui n'a pas été interrompu par la toux, l'enfant ne présente plus qu'une température auxillaire de 37°4 ; l'injection des conjonctives est nulle ; le catarrhe nasal a disparu et l'auscultation ne révèle que quelques gros roncus dans la poitrine. L'éruption, que l'on distingue en écartant les rideaux, persiste mais atténuée sur la face et les mains ; au niveau des parties recouvertes, elle a encore toute sa coloration, notamment sur le dos et les lombes. Les membres inférieurs qui, la veille à onze heures du matin, étaient à peine maculés sont le siège de l'éruption typique.

Dans le courant de la journée, l'enfant reste calme, demande à manger. La toux a perdu ses caractères et est de plus en plus rare. A sept heures du soir, la température n'est plus que de 37°3.

A partir de ce moment et si ce n'était la persistance de l'éruption on ne peut plus croire que l'enfant est atteinte de rougeole.

Le 8, c'est-à-dire quatre jours après le début de l'éruption cutanée, l'enfant se lève bien portante et joue une grande partie de la journée dans la chambre rouge : elle ne tousse plus et seules quelques taches éteintes se distinguent encore sur le dos et les membres. La desquamation s'opère comme à la fin de toute rougeole normale.

Le 9, les rideaux d'andrinople sont enlevés et la petite malade reprend sa vie habituelle.



Telle est rapidement esquissée l'observation de ce cas de rougeole pour le traitement duquel pas un médicament n'a été administré si ce n'est 10 grammes d'huile de ricin la veille du jour où l'éruption s'est développée. En cinq jours, l'enfant est revenue à l'état de santé et il a suffit de moins de vingt-quatre heures pour juguler la fièvre, la bronchite et les catarrhes des yeux et du nez. Ce sont en effet les symptômes qui ont paru surtout influencés par la suppression de la lumière directe du soleil l'éruption a également bénéficié de cette suppression, mais vraisemblablement, en raison de l'obstacle opposé par les couvertures le résultat a été en tous cas moins efficace et moins rapide.

C'est à la suite de la lecture d'un article du Dr Chatinière, de Saint-Mandé, paru dans les *Archives de médecine des enfants*, que nous avons essayé ce traitement si simple. Notre confrère dit avoir traité ainsi douze cas de rougeole qui tous ont guéri rapidement et sans accident avec une évolution abortive comparable à celle que nous signalons dans notre observation.

Il attribue cette action jugulante à la suppression des rayons ultra-violets du spectre solaire qui, d'après Finsen, de Copenhague, auraient une action irritante sur la peau.

Pour la rougeole, le Dr Chatinière pense pouvoir en induire que ces reyons exaltent les manifestations cutanées puisqu'en les supprimant on supprime ou diminue cette exaltation sur les parties découvertes. Il croit également que la résistance de l'organisme et ses moyens de défense sont renforcés par les rayons rouges, ce qui expliquerait l'atténuation rapide de la fièvre et de ses catarrhes. Le rouge serait dynomogène.

M. Comby dit avoir expérimenté sans résultat la photographie dans un cas de rougeole ; il s'agit pour lui d'un seul cas ; il en est de même pour nous mais le résultat que nous avons obtenu est en tout conforme à ceux des auteurs de cette méthode.

Enfin pour terminer je crois devoir citer quelques renseignements recueillis par M. le docteur Chatinière : Dans le Caucase on aurait l'habitude de revêtir d'habits rouges les enfants atteints de rougeole. Dans les Vosges même, les femmes du peuple envelopperaient leurs enfants de jupons rouges quand ils ont la rougeole. L'histoire ne dit pas si les résultats de cette pratique sont aussi favorables que ceux de la photothérapie, telle que nous l'avons appliquée.

Quoiqu'il en soit, dans la clientèle, il faudrait certainement lutter contre le scepticisme que la prescription ne manquerait pas de faire naitre ; malgré cela, je me propose d'expérimenter à nouveau ce mode de traitement qui m'a si bien réussi, sur un des miens. — Dr Dexmier.

Un Horoscope.

En consultant la chronologie des temps modernes, on constate que l'honneur d'avoir inauguré les siècles qui la composent appartient, pour la France, à Louis XII, Henri IV, Louis XV, Napoléon Ier et M. Emile Loubet.

Ne semble-t-il pas, à considérer cette nomenclature, que le destin mette quelque coquetterie dans le choix des parrains de ses renouveaux séculaires ?

Autre remarque. Exception faite pour Henri IV qui mourut tragiquement, chacun des siècles naissants a laissé au pouvoir pendant une période — égale pour tous — de quinze années le chef de l'État qui l'avait salué à son aurore

S'il est vrai que l'histoire se répète, M. Loubet aurait donc des chances fatidiques de voir renouveler son septennat. — (*Figaro*).

OBSERVATIONS ET REMARQUES

Le Jeûne et la Résistance aux maladies

Parmi les diverses causes qui dépriment l'organisme et diminuent sa résistance aux attaques des agents microbiens et autres, on accorde généralement une bonne place à l'inanition, et dans toutes les épidémies on sait que les nécessiteux qui souffrent de la misère sont presque toujours les premières victimes.

Cette influence du jeûne vient d'être établie expérimentalement sur des animaux par MM. Roger et Josué, dans les circonstances suivantes.

Au lieu de rechercher la résistance aux maladies infectieuses chez les animaux soumis actuellement au jeûne, ils ont fait ces recherches sur des animaux *antérieurement* soumis à l'inanition, mais *actuellement* remis à une alimentation normale. Le résultat fut des plus imprévus, car ces animaux que l'on croyait affaiblis, furent ceux qui résistèrent le mieux.

Cette constatation a son importance en médecine prophylactique. Dans tous les cas, elle semble nous indiquer que l'usage du jeûne, tel qu'il est prescrit par certains rites religieux, a une importance hygiénique plus grande qu'on ne le croit, et que la modification qu'il détermine augmente la résistance et les moyens de défense de l'organisme.

Traumatismes bienfaisants

M. Jean Carrière, envoyé par le *Matin* en Afrique Australe pour y suivre les opérations militaires, signale dans une de ses intéressantes correspondances deux cas où le traumatisme violent, occasionné par des éclats d'obus, avaient produit une influence salutaire sur des maladies antérieures : le colonel Long reçut un éclat d'obus dans la région du foie, il faillit en mourir. Le colonel Long avait une maladie du foie : l'obus l'a guéri complètement, et il a repris son appétit de vingt ans. Le capitaine Un Tel était à Spion-Kop. Le soleil, la chaleur, l'ardeur de la lutte et, peut-être aussi la douleur de la défaite, avaient tellement frappé sur son cerveau, qu'il devint complètement fou On l'emporta au Cap, d'où, avec bien des soins, il fut amené sur un transport en partance pour Londres. Deux soldats le surveillaient continuellement. Le pauvre capitaine errait

nuit et jour sur le pont. les yeux fixes, toujours suivi de deux hommes. Un soir, était-ce qu'il faisait nuit ou que la surveillance était distraite ? — il monta les escaliers donnant sur la cabine du capitaine, et heurta violemment sa tête contre un barreau de fer. On accourut, les soldats inquiets le relevèrent Le capitaine revint à lui après un moment. Alors, ahuri, il ouvrit de grands yeux, regarda tout alentour, en cherchant ses compagnons d'armes :

« Mais où suis-je ? dit-il. Est-ce qu'on m'a fait prisonnier ?...On voulut le lier; peine inutile, il se releva tout seul et se mit à pleurer à chaudes larmes. Il était guérir

L'Asymétrie des organes binaires chez l'homme

Une note de M. Godin vient d'être communiquée à l'Institut par le professeur Marey sur ce sujet. En voici le résumé :

On a quelquefois parlé des asymétries que peuvent présenter les organes pairs chez l'homme normalement conformé, on n'a jamais appliqué à leur détermination une méthode rigoureuse. M. Godin a eu recours à celle qui a été enseignée, en 1893-94 par M. Manouvrier ; il l'a étendue aux deux côtés du corps de 200 jeunes hommes. Voici les différences qu'elle a permis d'établir entre le côté droit et le côté gauche :

1° Le membre supérieur droit est plus gros que le gauche, de 5 millimètres ;

2° Pour les membres pelviens, c'est, au contraire, le gauche qui l'emporte sur le droit ; la différence est de 5 millim. et elle s'affirme au niveau du mollet ;

3° La suractivité fonctionnelle est donc croisée. La nutrition plus active qu'elle entraine doit avoir autant d'influence sur l'allongement des membres qui en sont le siège que sur leur augmentation de volume. C'est en effet ce qui a lieu.

Le membre supérieur droit, moins la main « humérus et radius » est plus long que le gauche de 1 centim.; Le membre inférieur gauche, moins la hauteur du pied (fémur et tibia) est plus long que le droit de 1 centimètre. Ces différences de longueur se retrouvent pour une part proportionnelle dans les segments des membres.

4° Les gauchers observés constituent un contrôle de valeur ; chez un grand nombre, la supériorité de volume et de longueur reste croisée, mais en sens inverse.

5° La plus grande longueur du membre inférieur gauche chez les droitiers relève tout le côté correspondant du tronc : l'épine iliaque gauche, plus haute de 1 centimètre, révèle l'inclinaison du bassin. Il en est de même de la ceinture thoracique, dont l'extrémité scapulaire gauche domine la droite de 1 centimètre en moyenne.

6° Le mollet gauche, qui est le plus volumineux, est aussi plus bas que le droit de près de 1 centimètre.

7° Enfin les oreilles offrent également une notable et presque constante asymétrie ; en mesurant leur grand axe vertical, on trouve 5 millimètres de plus en faveur de l'oreille gauche. M. Godin a sans doute oublié de signaler l'asymétrie oculaire, l'œil gauche étant généralement plus petit que le droit. Ajoutons que le nez n'est pas au milieu du visage, mais cet organe n'est point un organe binaire, il ne faut donc pas en parler.

NOS MAGNÉTISEURS

H. MALACARNE

M. *Hector Malacarne* est né le 29 décembre 1866 à Lodi, province de Milan, Italie. Fils d'un modeste négociant, il reçut une bonne instruction primaire, et dès l'âge de 11 ans, il dût apprendre un métier, Il choisit celui de coiffeur, qui convenait le mieux à sa nature délicate et à ses goûts. Probe et laborieux, il devint rapidement un bon ouvrier. Il travailla à Milan, puis à Gênes ; et en 1883, il se rendit à Marseille, ville qu'il habite encore, 101, boulevard de la Corderie.

Très habile en son art, M. Malacarne obtint différents diplômes et fut nommé professeur de coiffure en 1896.

Collaborateur à différents journaux professionnels, il se fit remarquer par la création de la *Thérapeutique*



capillaire. L'année dernière il publia sous ce titre : *Le Livre d'or de la Chevelure*, un remarquable petit ouvrage à l'usage des coiffeurs et aussi des gens du monde qui trouvent là des indications sûres pour soigner et conserver indéfiniment les cheveux.

D'abord matérialiste, il devint spirite à la suite d'expériences qu'il fit avec sa compagne qui se révéla excellent médium écrivain. En 1899, à Aix, en Provence. il fonda un groupe spirite qui est encore présidé aujourd'hui par M. Antonin Arnaud.

Grand partisan du Magnétisme, il l'applique avec succès au foyer domestique. Son dévouement à la cause spiritualiste lui causa souvent préjudice ; mais il sût vaincre toutes les difficultés. Son avenir est tout tracé : d'une part, connaître tous les secrets de son art et les enseigner ; d'autre part, étudier et propager le Magnétisme et les sciences dites occultes.



LA TERRE. Evolution de la Vie à sa Surface. Son Passé, son Présent, son Avenir, 2 gros vol. in-8 de 372-387 p. avec 66 fig. et un tableau en couleurs du règne végétal et du règne animal, par EMMANUEL VAUCHEZ. Prix 15 fr.

Ouvrage d'enseignement populaire. On y trouve exposés et synthétisés tous les résultats des prodigieuses découvertes scientifiques et spiritualistes de notre époque.

Dans un style clair, à la portée de toutes les intelligences, l'auteur explique la formation du globe terrestre. Il a interrogé d'abord, résumé ensuite, l'astronomie, la physique, la chimie, la géologie, la biologie, l'anthropologie et la sociologie, sans oublier le Magnétisme et même le Spiritisme, pour nous présenter une synthèse de l'évolution de la vie matérielle et spirituelle à la surface de la terre. C'est un livre des plus intéressants, des plus instructifs, pour tous ceux qui veulent se familiariser sans efforts avec les vérités principales du monde scientifique.

LA PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. — Manifeste adressé au Congrès Spiritualiste de Londres en juin 1898, par le SYNDICAT DE LA PRESSE SPIRITUALISTE DE FRANCE. In-8° de 32 pages. Prix : 30 cent.

A côté de l'ancienne psychologie philosophico-religieuse, une branche nouvelle, la *Psychologie expérimentale*, prit naissance il y a 50 ans, et donna des résultats d'une importance considérable. L'ancienne psychologie n'a aucune preuve matérielle de la survivance de l'âme, tandis que la nouvelle en possède de certaines, d'indiscutables, acquises spontanément ou par voie expérimentale.

Expérimenter avec l'âme humaine pour sujet, voilà une étude qui paraîtra au-dessus des forces humaines à plus d'un psychologue de l'ancienne école; et pourtant, rien n'est plus certain. On l'étudie dans ses manifestations extra-corporelles et l'on acquiert la certitude absolue, non-seulement de son existence, mais aussi de sa survivance au-delà du tombeau : la mort n'est qu'un chaînon de l'immortalité; le mort vit et on peut communiquer avec lui.

Cet opuscule n'est pas un traité qui enseigne les moyens d'acquérir cette preuve; c'est un exposé méthodique de tous les faits psychiques. Les incrédules trouveront des arguments sans réplique et apprendront que d'illustres savants ont patiemment expérimenté, résolu le problème et publié le fruit de leurs travaux — qui jette un jour tout nouveau sur nos destinées, en nous indiquant d'où nous venons, ce que nous sommes et où nous allons.

A titre de propagande, cette brochure est expédiée franco, aux conditions suivantes : 100 exempl.; 12 fr.; 50 ex., 7 fr.; 25, 4 fr.; 10 ex. 2 fr.

LE MAGNÉTISME ET LE MASSAGE MENACÉS PAR LES MÉDECINS. Le Procès Mouroux à Angers. Nécessité d'un amendement à la loi sur l'exercice de la médecine, par H. DURVILLE. 72 pages in-18. Prix : 20 cent.

La pratique du massage et du magnétisme est sérieusement menacée par les médecins des syndicats qui, transformant peu à peu la pratique médicale en un vulgaire métier, voudraient parvenir, au détriment de la santé publique, à posséder le monopole exclusif de l'art de guérir. Poursuivant leur œuvre d'industriels sans scrupules, après avoir vaincu rebouteurs, masseurs, magnétiseurs des campagnes, ils s'attaqueraient certainement aux praticiens de Paris.

Les médecins syndiqués, qui ne représentent réellement qu'une insignifiante minorité, ont décidé de poursuivre tous ceux qui guérissent les malades sans être docteurs en médecine. Mais, s'ils poursuivent, certains tribunaux acquittent; c'est le cas de la Cour d'appel d'Angers, devant laquelle trois affaires de ce genre ont été portées.

Cela ne fait pas l'affaire des médecins, qui en appellent à la Cour de cassation. Mais, sûrs d'être condamnés, ils parlent déja de porter la question devant le Parlement, afin d'obtenir un amendement à la loi en leur faveur. C'est pour cela qu'ils ont intenté un procès à Mouroux, sachant bien que celui-ci serait acquitté en première instance et en appel.

Après avoir donné des considérations du plus haut intérêt sur la pratique du massage et du magnétisme, et sur les prétentions injustifiées des médecins, l'auteur publie les débats du procès, analyse la plaidoirie des avocats, reproduit le jugement d'acquittement du tribunal correctionnel et l'arrêt de la Cour d'appel. Il y a là des faits qui montrent l'immense avantage que le magnétisme possède sur la médecine, et des arguments qui prouvent le bien-fondé des justes revendications des magnétiseurs. Enfin, une lettre de Mouroux, un appel aux masseurs-magnétiseurs ainsi qu'à leurs partisans, pour organiser un pétitionnement dans le but d'obtenir un amendement à la loi où les droits de ceux-ci seraient établis.

On sait que les masseurs et les magnétiseurs guérissent des maux que les médecins sont impuissants à soulager. Chaque malade doit pouvoir se faire traiter comme il veut, et pour lui conserver ce droit indiscutable, ce petit ouvrage, tiré à un nombre formidable d'exemplaires, doit être répandu jusque dans les plus humbles familles. Pour arriver à ce but, la *Librairie du Magnétisme* l'envoie franco, aux conditions suivantes : 100 exempl. 7 fr. ; 50 exempl. 4 fr. 25 ex., 2 fr. 50 ; 10 ex., 1 fr. 25; 5 ex, 75 centimes.

LA DOCTRINE CATHOLIQUE ET LE CORPS PSYCHIQUE, par ALBERT JOUNET. Broch. de 72 p. Prix . 20 cent.

Cet opuscule peut être envisagé sous deux points de vue: 1° catholique orthodoxe ; 2° de recherche scientifique. Les catholiques, instruits, chercheurs, verront que la science n'est pas ennemie de la *vraie* Foi ; et les hommes scientistes purs, sans préjugés, pourront constater qu'un homme de foi véritable peut être aussi un indépendant dans la libre recherche, aussi bien dans le visible que dans l'invisible.

Le corps psychique, ou double organique, est considéré par l'auteur, d'accord avec certains docteurs de l'Eglise, comme une probabilité pouvant être démontrée ; mais cette probabilité est telle qu'elle équivaut à une démonstration. Les faits à l'appui, très nombreux, sont passés en revue d'une façon méthodique. Il y a des arguments absolument péremptoires.

La connaissance tend à remplacer la croyance ; et évidemment, tel est bien le but de la Science.

Ce petit ouvrage ouvrira les yeux d'un grand nombre de catholiques et les décidera à entrer résolument dans la voie scientifique, la seule qui puisse mener l'homme à la connaissance rationnelle de ses destinées.

APPLICATION DE L'AIMANT AU TRAITEMENT DES MALADIES, avec portraits et figures dans le texte, par le professeur H. DURVILLE. 7° édition. In-18 de 120 pages. Prix : 20 centimes.

On sait depuis longtemps déjà que toutes les maladies nerveuses et la plupart des maladies organiques : anémie, asthme, constipation, crampes, crises de nerfs, diabète, diarrhée, douleurs, engorgements, fièvre, gravelle, goutte, hystérie, incontinence, insomnie, jaunisse, maux de tête, de dents, d'estomac, de reins, migraine, névralgie, palpitations, paralysies, rhumatisme, sciatique, surdité, tics, tremblements, vomissements, etc., etc., sont parfois très rapidement guéries par l'application des aimants.

Les douleurs vives cessent toujours au bout de quelques instants, les accès deviennent de moins en moins violents, et la guérison se fait, sans médicaments et sans rien changer à son régime et à ses habitudes.

L'action curative des aimants vitalisés de M. Durville est bien plus grande que celle des aimants ordinaires. Par une disposition spéciale, ils peuvent être portés le jour et la nuit, sans aucune gêne, sans aucune fatigue. L'immense avantage qu'ils possèdent sur tous les autres traitements, c'est que l'on peut avec le même aimant, selon la nature de la maladie, augmenter ou diminuer l'activité organique, exciter ou calmer, et rétablir ainsi l'équilibre des forces qui constitue la santé.

L'*Application de l'Aimant*, très artistement éditée, avec des portraits et figures, est un ouvrage de vulgarisation des plus intéressants, tant au point de vue physique qu'au point de vue physiologique et thérapeutique. Il contient un historique de l'application de l'aimant en médecine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; une étude sur la physique de l'aimant, où l'auteur révèle l'existence d'une force inconnue qu'il a découverte ; une étude plus remarquable encore sur la physiologie, où la polarité du corps humain est démontrée ; une description des pièces aimantées à employer dans un traitement, et un précis de thérapeutique qui permet au malade de se traiter lui-même sans le secours du médecin. C'est l'application des principes que l'auteur a exposés avec tant de clarté et de précision dans sa *Physique magnétique*.

Cet ouvrage, traduit en espagnol, en italien, en allemand et qui le sera bientôt en toutes les principales langues de l'Europe, se recommande particulièrement à l'attention de ceux qui souffrent; car ils sont assurés de trouver là un moyen simple, facile et peu coûteux de guérir ou de soulager leurs maux.

SECRETS MERVEILLEUX pour la guérison de toutes les maladies physiques et morales, par l'abbé Julio. In-18 de 587 pages, avec 2 portraits et 22 figures coloriées. Relié. Prix 12 fr.

Ce volume, qui a coûté à l'auteur deux ans de recherches patientes est le complément des *Prières merveilleuses* dont la dernière édition, répandue dans tous les pays du monde, est maintenant épuisée.

Les Secrets merveilleux sont le *vade-mecum* de ceux qui veulent faire du bien à leurs frères ; car, contenant les secrets des guérisseurs de tous les pays, ils opèrent des cures merveilleuses et résument tous les ouvrages antiques occultes, qui sont presque introuvables.

Ce livre est demandé même par les prêtres intelligents, d'abord parce qu'il est orthodoxe, contenant les formules rituelles consacrées par l'église et approuvées par le souverain Pontife ; ensuite parce que ce précieux recueil leur apprend à sauvegarder les intérêts matériels de leurs paroissiens, à se faire mieux comprendre et aimer d'eux, expérimentant ainsi que par les choses temporelles on atteint plus sûrement les spirituelles.

Il est surtout le livre de chevet de ceux qui souffrent car, avec la foi, il n'est pas une maladie que l'on ne puisse guérir, une seule grâce que l'on ne puisse obtenir.

THÉORIES ET PROCÉDÉS DU MAGNÉTISME, avec 8 Portraits et 39 figures dans le texte, par A. Durville. In-18 de 144 pages. Prix : 1 fr.

Tous ceux qui ont écrit sur le Magnétisme ont établi des théories plus ou moins compliquées. Ils ont cherché à faire comprendre que le Magnétisme étant inhérent à la nature des corps organisés, tout le monde pouvait, en employant les procédés consacrés par l'usage, le pratiquer avec plus ou moins de succès, pour guérir la plupart des maladies.

Jusqu'à ces dernières années, les effets du Magnétisme étaient expliqués par la *théorie de l'émission*. Un fluide, le *fluide magnétique*, émanant de l'organisme, se communiquait du magnétiseur au magnétisé. Par une série de réactions, il déterminait des modifications organiques, et la conséquence de ces modifications se manifestait par l'amélioration du malade, puis par sa guérison.

Aujourd'hui, la théorie de l'émission est abandonnée. Il n'y a pas de fluide, mais tous les corps vibrent, et leur mouvement se transmet par ondulations. Le mouvement du plus fort s'impose au plus faible, au malade, de telle façon qu'une sorte d'équilibre tend à se faire de l'un à l'autre, et l'un gagne ce que l'autre perd.

Mais, les *Théories* ne suffisent pas, et tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que les *Procédés* employés ont une importance considérable. Aussi les uns et les autres recommandent l'emploi des passes, des applications, des impositions, des frictions, etc.; mais aucun d'eux n'explique la manière de procéder.

M. Durville a voulu parer à cet inconvénient et faire une méthode simple et facile pour magnétiser. En quelques mots, il fait l'historique de chaque procédé aux différentes époques de l'histoire, expose la technique, et montre de la façon la plus compréhensible, le mécanisme de tous les mouvements. Un grand nombre de figures spéciales intercalées dans le texte accompagnent la description.

Si ce petit ouvrage ne suffit pas au praticien qui a besoin de connaître tous les secrets de son art, il suffit à l'amateur, au père ou à la mère de famille, qui veut pour ses besoins, pratiquer le magnétisme curatif au foyer domestique. En dehors de la *Physique magnétique* du même auteur, c'est le seul ouvrage où le Magnétisme soit expliqué par la théorie de l'ondulation; c'est le seul dans lequel on trouve la description méthodique de tous les procédés employés pour magnétiser, le mode d'action de chacun d'eux, et les divers cas dans lesquels on les emploie.

A ces titres, le petit ouvrage : *Théorie et Procédés du Magnétisme* de M. H. Durville s'impose l'attention de tous.

ANALOGIES ET DIFFÉRENCES ENTRE LE MAGNÉTISME ET L'HYPNOTISME, avec 8 portraits, par J.-M. Berco. Mémoire couronné par la *Société Magnétique de France*. In 18 de 72 pages. Prix 60 cent.

Qu'est-ce que le Magnétisme, qu'est-ce que l'Hypnotisme? Est-ce une seule et même chose, sont-ce deux ordres de phénomènes différents? Depuis que les magnétiseurs ont été detroussés par les hynotiseurs, il n'y a que les Maîtres de l'art qui en savent quelque chose. Pour le plus grand nombre des médecins et des savants qui observent la *mode scientifique*; pour le paysan comme pour le badaud des grandes cités qui suivent les moutons de Panurge sans savoir pourquoi; même pour beaucoup de gens du monde, le Magnétisme est mort et l'Hypnotisme seul subsiste.

C'est une erreur profonde ; le Magnétisme, très ancien n'a jamais cessé d'exister, et l'Hypnotisme n'est qu'un enfant. Le premier est le père de celui-ci, et les deux *vivent* côte à côte ; mais ils vivent en mauvaise intelligence; le fils, qui est fort loin d'avoir les qualités du père, en mauvais qu'il est, cherche à cacher sa paternité.

Les hypnotiseurs, et avec eux la plus grande partie des savants, ont jeté la confusion la plus déplorable sur la question. Si les uns ont affirmé que le Magnétisme ancien est devenu l'Hypnotisme nouveau, d'autres soutiennent que le premier n'a jamais rien valu et que le second mérite seul la confiance du public. D'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, même parmi les praticiens, continuent à admettre et à pratiquer le Magnétisme comme on le faisait il y a cinquante ans; mais ils lui donnent le nom d'Hypnotisme, plus nouveau et mieux à la mode. Enfin, la question est si embrouillée que le plus fort finit parfois par ne plus rien y comprendre.

C'est pour résoudre cette importante question que la *Société Magnétique de France* l'a mise au concours. Des mémoires lui ont été remis, et celui qui fait objet de ce travail a obtenu le Premier prix.

La confusion n'est pas possible; il y a deux ordres de phénomènes : le *Magnétisme* d'une part, l'*Hypnotisme* de l'autre. On observe certaines analogies entre eux, mais encore davantage de différences. Ces *Analogies* et ces *Différences*, exposées avec la méthode la plus rigoureuse, montrent qu'il est impossible de les confondre ensemble sans une même dénomination.

Les *Analogies et Différences entre le Magnétisme et l'Hypnotisme* constituent l'ouvrage le plus intéressant, qui ne soit jamais adressé aux partisans d'une doctrine scientifique, car il doit mettre fin à une déplorable hérésie scientifique.

OUVRAGES PARUS OU ACQUIS

Depuis la publication du dernier Catalogue

de Bezobrazow. — *Les Femmes et la Vie*, t. 1, *Essais de féminisme spiritualiste*, 3 fr. 50.
— t. 2. *Féminisme et Spiritualisme*. . . . . 3 f. 50

Decrespe. — *L'Eternel féminin* et le Mécanisme de l'Amour. . . . . 1 fr.

C. Flammarion. — *L'Inconnu et les problèmes psychiques*. . . . . 3 f. 50

Gravier. — *La Culture et la taille des arbres fruitiers*. Guide pratique à l'usage des amateurs et des petits propriétaires, orné de figures explicatives et précédé de la *Théorie de l'Action du Magnétisme humain sur les végétaux* . . . . 1 fr. 50

Jollivet Castelot. — *Les Sciences maudites*, avec 183 illustrations, aquarelles ou dessins. . . 5 fr.

Dr J. Kerner. — *La voyante de Prévorst*. Traduction par le Dr Dusart. . . . . 4 fr.

H. Lacroix. — *Mes Expériences avec les Esprits*, avec 14 portraits. . . . . 3 fr.

Dr P. Marrin — *L'Hypnotisme théorique et pratique*. Comprenant les Procédés d'hypnotisation. 4 fr.

Max Théon. — *La Doctrine Spirite et l'œuvre d'Allan Kardec*. Etude critique du spiritisme. . 50 cent.

Péladan. — *Le Livre du Sceptre* . . . 7 fr. 50

Dr Ed. Rabaud. — *Anatomie élémentaire du corps humain*, avec 60 fig. dans le texte et 4 planches coloriées à feuillets découpés et superposés. Cartonné. 5 fr.

Rosen Dufaure. — *Voyage au Pays des Idées*. 3 fr.

Cl. de Saint-Martin. — *Tableau naturel* des Rapports qui existent entre Dieu, l'Homme et l'Univers . . . . 6 fr.

Stainton Moses (Oxon). — *Enseignements spiritualistes*, traduit de l'Anglais. . . . . . 5 fr.

Dr J. Vindevogel. — *Suggestion, Hypnotisme, Religions*. Ou Éléments de la solution de la Question sociale, ... 6 fr.

— **Trilogie médicale.**

1re partie. — *Histoire de la médecine*. . . . 3 fr.
2e partie. — *La Matière médicale définie*, en vers et en prose. . . . . 3 fr.

Waltter Jodmnick. — *Les Questions les plus importantes de l'Humanité*. Esquisse de l'Histoire de l'Esprit. Rapport entre les Esprits libres et les Esprits incarnés. 2 vol. . . . . 2 fr. 50

A. Wichard. — *La Route de la Pensée*, ou l'art de concilier les intransigeances de la raison avec la nature des faits. . . . . 6 fr.

OUVRAGES DE PROPAGANDE

à 20 centimes

Antonio de Noбra. — *Anarchie et Spiritualisme*.

De Bezobrazow (Mme). — *La Femme dans l'Education*. Féminisme spiritualiste.

Daniaud. — I. *L'Art medical*. — II. *Note sur l'Enseignement et la Pratique de la médecine en Chine*, par un Lettré chinois. — III. *Extrait de la Correspondance* Congrès du libre exercice de la médecine). — IV. *Articles de journaux* (même sujet).

H. Durville. — *Le Libre exercice de la Médecine réclamé par les médecins*. 2 broch.
— *Rapport au Congrès* sur les Travaux de la *Ligue* et l'organisation du *Congrès*. Appréciations de la presse, arguments en faveur du libre exercice de la médecine
— *Compte-rendu des Travaux du Congrès* (libre exercice de la médecine). Discours, discussions, réponse aux questions du programme, vœux et résolutions.
— *Application de l'Aimant au traitement des maladies*, 6e édition, avec Portraits, Figures et Vignettes.
— *Idem*. Traduction espagnole, avec fig., par Ed. E. Garcia.
— *Idem*. Traduction allemande, avec fig., par von Pannitz.
— *Idem*. Traduction italienne, avec fig., par Pone.
— *Le Massage et le Magnétisme menacés par les médecins*. Le procès Mauroux à Angers.

Fabius de Champville. — I. *La Liberté de tuer; la Liberté de guérir.* — II. *Le Magnétisme et l'Alcoolisme.*
— *La Transmission de Pensée.*
— *La Science psychique*, d'apr. l'œuvre de M. **Simonin**, 1 fig.

H.-R. Haweis. — *Les Tendances du Spiritualisme moderne.*

A. Jounet. — *Principes généraux de Science psychique.*
— *La Doctrine catholique et le Corps psychique.*

Messimy (Dr G. de). — *Thèse sur le Libre exercice de la médecine*, soutenue en faveur de l'humanité souffrante.

Papus. — *L'Occultisme.*
— *Le Spiritisme.*

Rouxel. — *La Liberté de la médecine.* 2 broch. — I. La Pratique médicale chez les anciens. — II. id., chez les modern.
— *Théorie et Pratique du Spiritisme.* — Consolation à Sophie. L'âme humaine. Démonstration rationnelle et expérimentale de son existence, de son immortalité et de la réalité des communications entre les vivants et les morts.

Scheibler. — *Rapport fait au Congrès des Magnétiseurs en 1900.*

à 30 centimes

Chesnais. — *Le Trésor du Foyer.* Poisons et Contre-poisons, Recettes, Conseils, etc...

H. Durville. — *Le Massage et le Magnétisme* sous l'empire de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.
— *Le Magnétisme considéré comme Agent lumineux*, avec 13 figures.
— *Le Magnétisme des Animaux.* Zoothérapie. Polarité.
— *Lois physiques du Magnétisme, Polarité humaine.* Traduction espagnole, par **Ed. E. Garcia.**
— *Procédés magnétiques de l'auteur.* Traduction espagnole, par **Ed. E. Garcia.**
— *Idem*, Traduction italienne, par **E. Ungher.**

Letoquart. — *La Médecine jugée par Broussais, Bordeu, Magendie, Bichat, Raspail, etc.*

Lucie Grange. — *Manuel du Spiritisme.*
Guérison immédiate de la Peste, de toutes les Maladies infectieuses et autres Maladies aiguës et chroniques.
La Graphologie pour Tous. — Exposé des principaux signes permettant très facilement de connaître les qualités ou les défauts des autres par l'examen de leur écriture, etc., avec fig

L. Gueneau. — *La Terre.* Evolution de la Vie à sa surface, son passé, son présent, etc., par Em. Vauchez (compte-rend.

Lebel. — *Essai d'Initiation à la Vie spirituelle.*
Manuel-Guide du Collectionneur de Timbres-poste.

Pelin. — *La médecine qui tue! Le Magnétisme qui guérit.* Le Rêve et les Faits magnétiques expliqués. *Homo Duplex*
La Psychologie expérimentale. Manifeste adressé au Congrès Spiritualiste de Londres, par le *Syndicat de la Presse Spiritualiste de France.*

Dr Tripier. — *Médecine et Médecins.* Un coin de la Crise ouvrière au XIXe siècle.

P. Tureau. — *Les Secrets du Braconnage dévoilés et expliqués.*

à 60 centimes

J. M. Berco. — *Analogies et Différences entre le Magnétisme et l'Hypnotisme*, avec 8 portraits.

M. Decrespe. — *Recherches sur les Conditions d'expérimentation personnelle en Physio-psychologie.*

H. Durville — *L'Enseignement du Magnétisme*, à l'« *Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* ». Règlements statutaires. Programme des Etudes et Renseignements divers.

L. Gueneau. — *Respect à la Loi.* L'Expulsion des Jésuites

Revel. — *Lettre au Dr* **J. Dupré** *sur la Vie future*, au point de vue biologique. Complément du sommaire *des éditions de 1887-90-92.* Rêves et Apparitions.

à 1 franc.

H. Durville. — *Théorie et Procédés du Magnétisme*, avec 8 Portraits et 39 Figures dans le texte.

Dr Foveau de Courmelles. *Le Magnétisme devant la Loi.* Mémoire lu au Congrès de 1889, avec un Post-scriptum ajouté en 1897.

Emmanuel Vauchez. — *Préservation sociale.* Suppression des Congrégations religieuses. Séparation des Eglises et de l'Etat. Enquête. Deux fascicules.

à 3 francs

H Durville. — *Traité expérimental de Magnétisme.* Cours professé à l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage.*

Physique magnétique. — Deux volumes reliés, avec Portrait, Signature autographe de l'Auteur et 56 Figures dans le texte.

Théories et Procédés. — Un volume relié, avec Portraits, Têtes de chapitres, Vignettes et Figures.

PORTRAITS

En photogravure à 30 centimes

Agrippa, Aksakof, Allan Kardec, Apolonius de Tyane, Bertrand, Braid, Bué, Cagliostro, Cahagnet, Charcot Charpignon, W. Crookes, G. Delanne, Deleuze, Léon Denis, Durand (de Gros), Durville, G. Fabius de Champville, Greatrakes, Van Helmont, Kircker, *l'abbé* Julio, Lafontaine, Lavater, Liébeault, Luys, Mesmer, Mouroux, Papus, Paracelse, Petetin, du Potet, le marquis de Puységur, Ricard, A. de Rochas, Roger Bacon, Swedenborg, Teste.

Photographies et Phototypies à 1 franc

Allan Kardec, Cahagnet, J.-M. Colavida, Deleuze, C. Flammarion, Lucie Grange, Van Helmont, le zouave Jacob, Lafontaine, de Puységur, Ricard, Rostan, Salverte. *Le Tombeau* d'Allan Kardec.

Nota. — Les Ouvrages de propagande, Portraits et Photographies sont vendus avec les réductions suivantes :
Par 500 exemplaires, assortis ou non, 50 0/0 de remise.

100	—	—	—	40 0/0	—
50	—	—	—	33 0/0	—
25	—	—	—	25 0/0	—

A titre de *Prime de Remboursement*, les Ouvrages de propagande, Portraits, Photographies, ainsi que les aimants vitalisés du professeur H. Durville, sont donnés aux abonnés du *Journal du Magnétisme*, jusqu'à concurrence du montant de l'abonnement; c'est-à-dire 10 francs.
Cette prime est remise au bureau du Journal ou elle est expédiée franco à ceux qui, en s'abonnant ou en se réabonnant, ajoutent 1 fr. 50 au prix de l'abonnement annuel, soit 11 fr. 50.



SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

(Faculté libre des Sciences magnétiques)

Enseignement supérieur libre (Autorisation en date du 26 mars 1895)

SYNDICAT DES MASSEURS ET MAGNÉTISEURS

PETITION DES MASSEURS ET DES MAGNÉTISEURS

Les malades guéris ou soulagés par le *Massage, le Magnétisme* ou le *Massage magnétique*, d'accord avec les partisans de ces pratiques.

CONSIDÉRANT :

1° *Que les Masseurs et les Magnétiseurs guérissent un grand nombre de malades que les médecins sont impuissants à soulager ;*

2° *Que leurs pratiques et procédés, excluant toute prescription de médicaments, ne présentent aucun danger ;*

3° *Que les médecins, n'ayant jamais apprécié le Magnétisme, ni même le Massage à leur juste valeur, ne remplissent pas toujours les conditions physiques nécessaires pour se livrer à la pratique de cet art ;*

4° *Que les connaissances indispensables pour pratiquer le Magnétisme et le Massage sont faciles à acquérir par tous ceux qui possèdent certaines dispositions spéçiales ;*

5° *Enfin, que certains individus, ne possédant même aucune instruction, sont de puissants guérisseurs,*

Demandent instamment aux pouvoirs législatifs que les droits des Masseurs et Magnétiseurs soient définis dans un amendement qui doit compléter la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine.

La présente PÉTITION, signée par les intéressés, tant en France que dans les Colonies et par les Français domiciliés à l'Etranger, doit être adressée le plus tôt possible à M. DURVILLE, directeur du *Journal du Magnétisme*, 23, rue Saint-Merri, Paris, 4e arr.

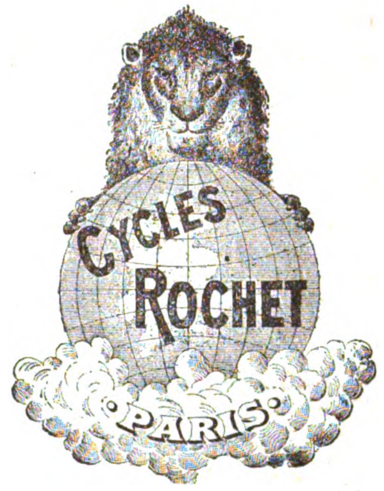


SIGNATURES	PROFESSIONS	ADRESSES DES SIGNATAIRES



COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CYCLES

Capital 2.000.000



On les essaye au manège PETIT
23, avenue des Champs-Elysées. — PARIS

A VENDRE

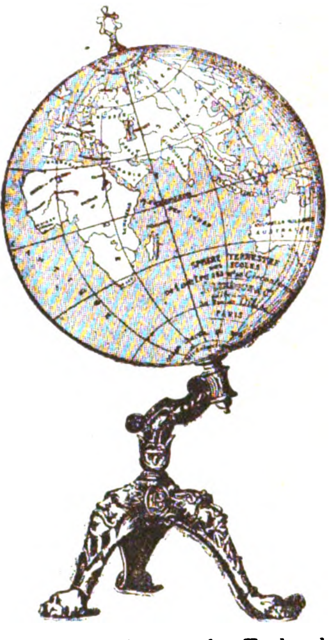
IMPORTANTE BIBLIOTHÈQUE *sur la Franc-Maçonnerie et les Sciences Occultes, composée d'ouvrages rares, par les auteurs les plus célèbres des XVIII*ᵉ *et XIX*ᵉ *siècles.*

Parmi les ouvrages qui composent cette importante bibliothèque, nous signalons les ouvrages suivants :

ALBERT LE GRAND : *Les Admirables Secrets.* — ALBERT LE PETIT : *Secrets merveilleux.* — ALBERT MODERNE : *Nombreux Secrets.* — BEDARRIDES : *L'Ordre maçonnique de Misraïm.* — J. BELLOT, *Œuvre.* — D.-CALMET, *Traité sur les apparitions des esprits.* — CLAVEL, *Historique pittoresque de la F∴-M∴.* — DARUTY, *Recherches sur le rite écossais.* — DES ETANGS, *Archives et Œuvres maçonniques.* — ELIPHAS LÉVI, *Ouvrages divers.* — DE GENLIS, *Arabesques mythologiques.* — JOUAUST, *Histoire du G∴ O∴, Histoire de la F∴-M∴ en France.* — KAUFMANN et CHARPIN, *Histoire philosophique de la F∴-M∴.* — *le Véritable Dragon rouge, le Grand Grimoire, Physique occulte.* — MARCONIS, *Le Rameau d'or d'Eleusis.* — NAUDET, *Ouvrages sur la magie.* — PORTA, *Magiæ naturalis.* — RAGON, *Œuvres complètes sur la F∴-M∴.* — DE SAINT-ANDRE, *Lettres sur la magie, Lettres réponses.* — SAINT-MARTIN, *Les Erreurs et la Vérité.* — SYBIELINA, *Oracula, Oracula magica Zosdastris, Oracula metrica.* — TCHOUDY, *L'Etoile flamboyante,* etc., etc.

S'adresser à M. ROSEN, 9, rue Chappe, Paris (18ᵉ arr.).

Prime aux abonnés



Les Fabricants fournisseurs des Ecoles des Villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une superbe **Sphère terrestre** d'un mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes et montée sur un beau pied en métal.

Aux Lecteurs de l'Etranger.— Les envois d'argent de certains pays de l'Etranger et même des Colonies sont souvent très onéreux. Pour faciliter les relations avec ces pays, la direction de la *Librairie du Magnétisme* a décidé de recevoir en paiement les timbres-poste étrangers, moyennant une augmentation de 15 0/0, à la condition toutefois qu'il n'y ait dans l'envoi que quelques timbres d'une valeur supérieure à nos timbres de 5 centimes, et que la plus grande partie corresponde à nos valeurs de 1, 2, 3 et 4 centimes.

Les Jeunes Collectionneurs de timbres-poste, *Gaston* et *Henri* DURVILLE seraient reconnaissants aux lecteurs du *Journal du Magnétisme* habitant les colonies et l'Etranger de vouloir bien leur envoyer des timbres usés de leur pays et autres pays circonvoisins. Ils feraient volontiers des échanges avec les petits collectionneurs étrangers.

Les annonces sont reçues au bureau du Journal au prix de DEUX FRANCS la ligne.

Pour les affaires importantes, on traite à forfait.

Le Journal du Magnétisme possède la confiance absolue de ses lecteurs. — En conséquence, la direction n'accepte que les insertions relatives aux *Praticiens* et aux produits qui sont recommandables *en tous points.*

Le Gérant : MALVERGE.

Paris. — Imp. A. Malverge, 171, rue St-Denis.